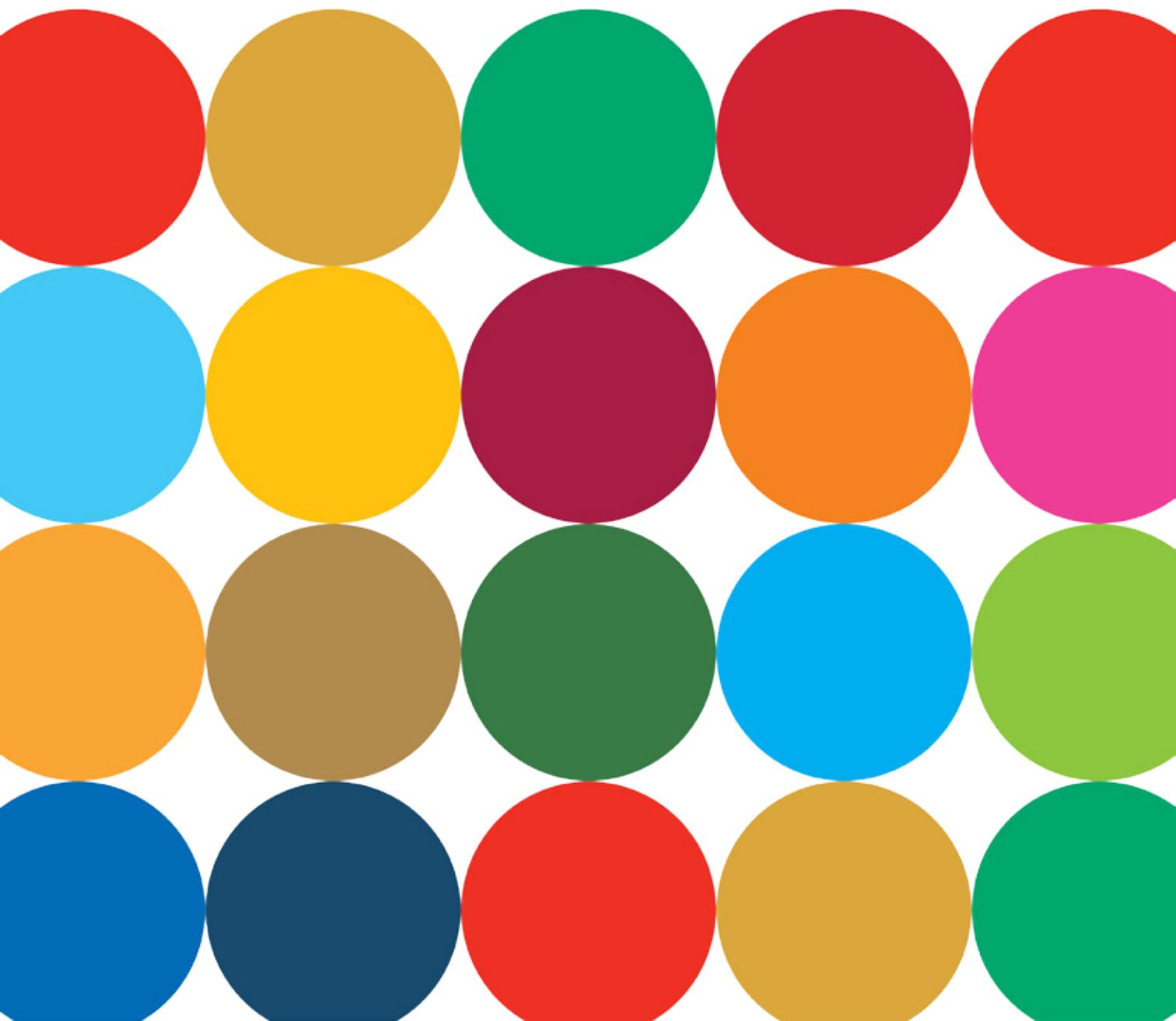




GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

CADRE DE COOPERATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

UNSDCF BÉNIN 2019-2023



**CADRE DE COOPERATION DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

UNSCDF 2019-2023

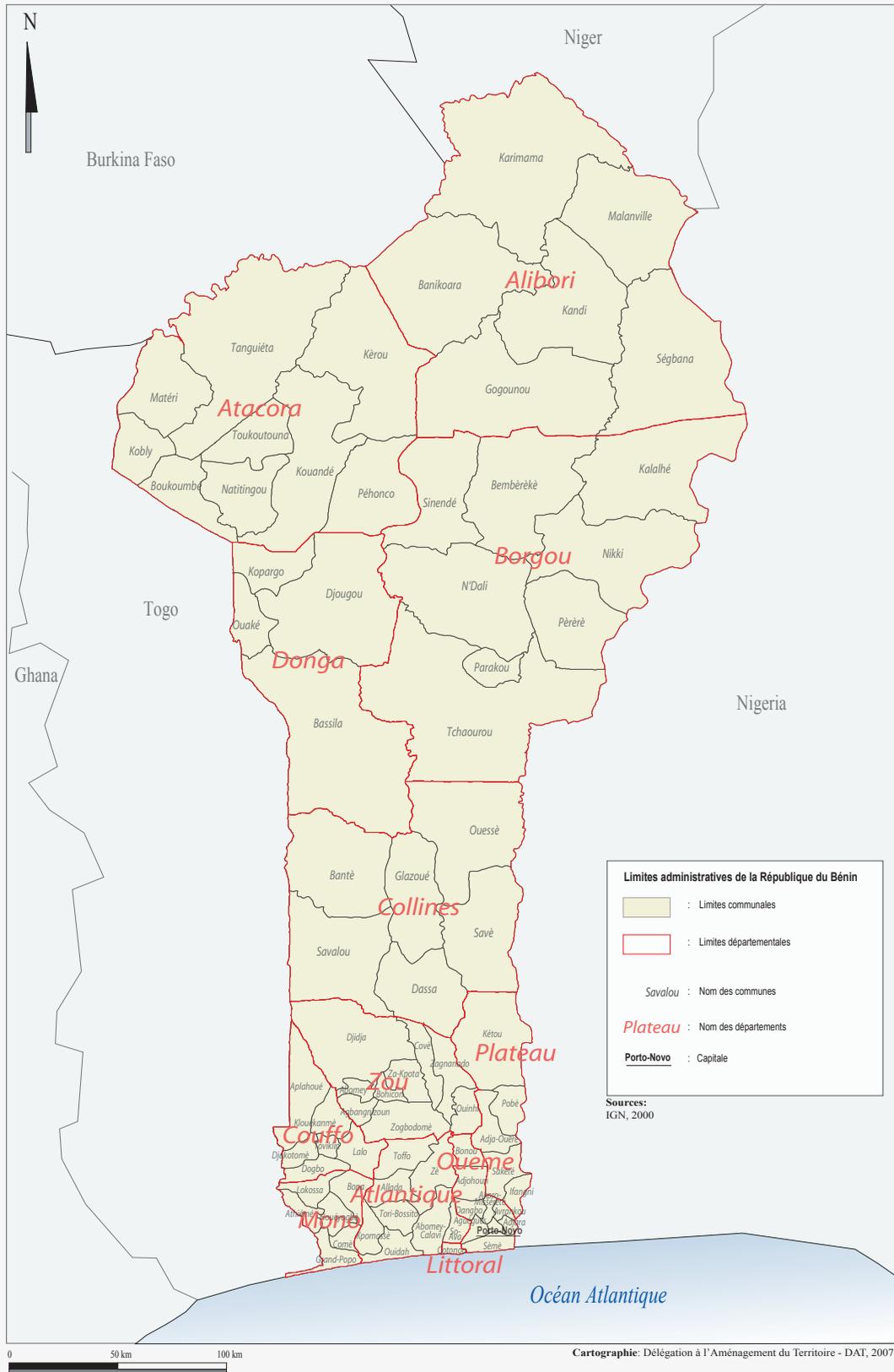
NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

© SNU Bénin, Octobre 2018

CRÉDIT PHOTOS

- PNUD Bénin : Elsie Assogba P: 28,60,76 ;
- PNUD Bénin : Giacomo Pirozzi P: 48 & 82 ;
- UNICEF Bénin : Hypolite Djiwan ;
- UNICEF Bénin : Reine David-Gnahoui ;
- NAREVA Sarl : Eric Godahoué.

Le découpage administratif de la République du Bénin



Avis de non responsabilité

« Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites ».

SOMMAIRE

SOMMAIRE	03
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	04
PAGE DE SIGNATURE	11
RESUME EXECUTIF	13
INTRODUCTION	27
1. CONTEXTE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT	31
2. DOMAINES PRIORITAIRES ET STRATEGIQUES DU PNUAD	47
3. RISQUES ET HYPOTHESES	59
4. CADRE BUDGETAIRE ET STRATEGIE GLOBALE DE FINANCEMENT	63
5. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION	67
6. DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L'ÉVALUATION	75
CONCLUSION	79
7. ANNEXES	81
TABLE DES MATIERES	141

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGVSA		Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ARCH		Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
BCP		Bilan Commun Pays
BIT		Bureau International de Travail
BOS		Business Operations Strategy
CADBE		Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CDE		Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF		Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENA		Commission Electorale Nationale Autonome
CIFD		Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNSS		Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COP		Comité d'Orientation et de Pilotage
CSPEF		Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
CT		Comité Technique
CFPI		Commission de la Fonction Publique Internationale
DGAE		Direction Générale des Affaires Economiques
DGFD		Direction Générale du Financement du Développement
DGPD		Direction Générale des Politiques de Développement
ECOSOC		Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDS		Enquête Démographique et de Santé
EFD/ DFA		Evaluation du Financement du Développement (Development Finance Assessment)

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

EFTP		Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
EMICoV		Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
EPU		Examen Périodique Universelle
FADeC		Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO		Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNRB		Fonds National des Retraités du Bénin
HACT		Harmonized Approach to Cash Transfers (Approche harmonisée pour le transfert d'espèces)
ICF		Indice de la Condition de la Femme
IE		Indicateur d'Effet
IGAA		Inspection Générale des Affaires Administratives
INSAE		Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IP		Indicateur de Produit
LOLF		Loi organique relative aux lois de finances
MICS		Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)
MNT		Maladies Non Transmissibles
ODD		Objectif du Développement Durable
ONU		Organisation des Nations Unies
OMS		Organisation Mondiale de la Santé
OIM		Organisation Internationale pour les Migrations
ONG		Organisation Non Gouvernementale

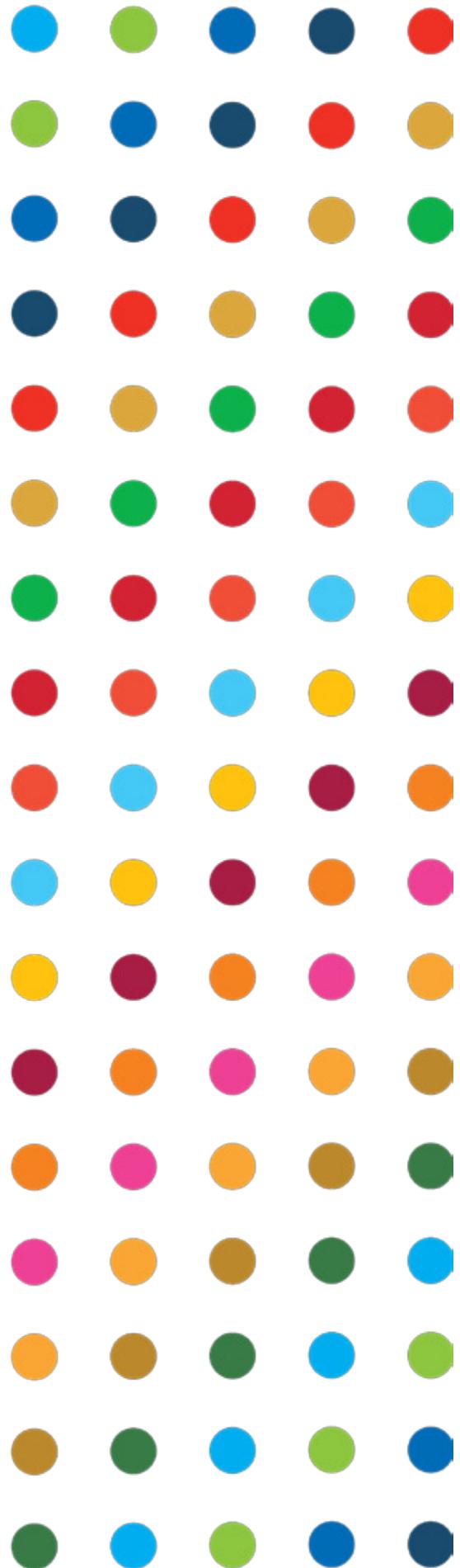
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ONUSIDA		Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC		Organisations de la Société Civile
PAG		Programme d'Actions du Gouvernement
PAM		Programme Alimentaire Mondial
PC2D		Programme de Croissance pour le Développement Durable
PCIME		Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PIB		Produit Intérieur Brut
PISER		Plan Intégré de Suivi d'Evaluation et de Recherche
PND		Plan National de Développement
PNPE		Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PNDSJ		Politique Nationale du Développement du Secteur de la Justice
PNUAD		Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD		Programme des Nations Unies pour le Développement
PONADEC		Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
PSG		Peer Support Group
PTA		Plan de Travail Annuel
PTF		Partenaires Techniques et Financiers
PTME/VIH		Prévention de la Transmission Mère-Enfant du VIH
RGPH		Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMDH		Rapport Mondial sur le Développement Humain

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGE		Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SMIG		Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SONU		Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SNU		Système des Nations Unies
SRAJ		Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes
SRMNI		Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent
TBS		Taux Brut de Scolarisation
UGC-UNDAF		Unité de Gestion de la Coordination du PNUAD
UNDG		United Nations Development Group
UNESCO		United Nations for Education, Science and Culture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)
UNFPA		United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNHCR		United Nations High Commissioner for Refugees (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
UNICEF		United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfant)
VBG		Violences Basées sur le Genre
VFF		Violences Faites aux Femmes
VIH/SIDA		Virus d'Immunodéficience - Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

PAGE DE SIGNATURE



PAGE DE SIGNATURE



Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement



Siaka COULIBALY
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin



Haidara DRAMANE
Directeur de Bureau de Pays
Bureau International du Travail
(BIT)

Aissatou DIALLO
Administrateur principal régional Afrique
de l'Ouest pour le Centre International
pour le Commerce

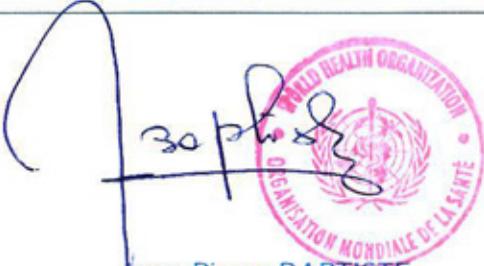


Serge NAKOUZI
Représentant de l'Organisation des
Nations Unies pour l'Alimentation et
l'Agriculture (FAO)

Pour ordre

Abdoul Wahab BARRY
Directeur et Représentant, Bureau sous-régional
pour l'Afrique de l'Ouest, Pays Côtiers, Fonds
international de développement agricole (FIDA)

Martin LISANDRO
Directeur Division Afrique Ouest/Centre
Fonds International de Développement
Agricole (FIDA)

 <p>Sylvia LOPEZ-EKRA Cheffe de Mission Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</p>	 <p>Jean-Pierre BAPTISTE Représentant Résident de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p>
 <p>Angele LUH Chef Bureau sous-régional Afrique de l'Ouest (ONU-ENVIRONNEMENT)</p>	 <p>Jean BAKOLE Directeur Régional Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel(ONUDI)</p>
 <p>Diana OFWONA Directrice Régionale Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU FEMME)</p>	 <p>Marie-Margarete MOLNAR Directrice Pays Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA (ONUSIDA)</p>
 <p>Gaby M. ADOUA Représentant du Programme Alimentaire Mondial (PAM)</p>	 <p>Adama Bocar SOKO Représentant Résident adjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p>



Judith KARL

Secrétaire Exécutif du Fonds
d'Équipement des Nations Unies
(UNCDF)



Yao YDO

Directeur Régional de l'Organisation des
Nations Unies pour l'Éducation, la
Science et la Culture (UNESCO),
Représentant pour le Bénin



Barbara LAURENCEAU

Représentant du Fonds des Nations Unies
pour la Population
(UNFPA)



Andrea ORI

Représentant Régional Afrique de l'Ouest
du Haut-Commissariat des Nations Unies
pour les Droits de l'Homme (UNHCDH)



Liz Kpam AHUA

Représentant Régional Afrique de l'Ouest
du Haut-Commissariat des Nations Unies
pour les Réfugiés (UNHCR)



Claudes KAMINGA

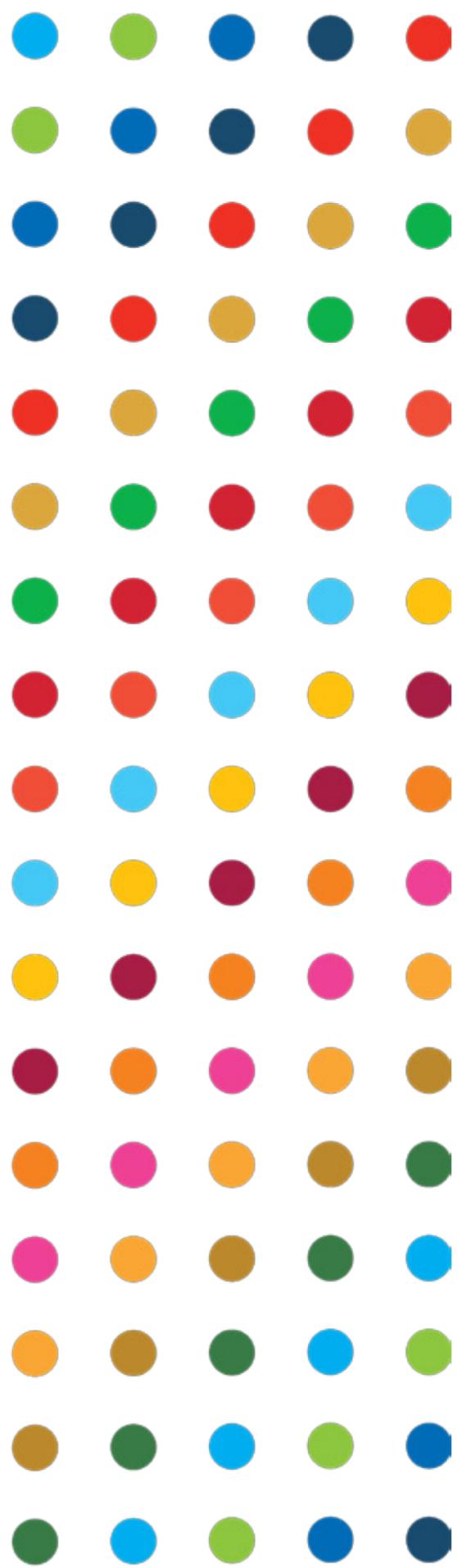
Représentant Fonds des Nations unies
pour l'enfance
(UNICEF)



Salam SANFO

Coordonnateur régional des projets de
l'UPU pour l'Afrique de l'ouest et
l'Afrique centrale

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



RESUME EXECUTIF

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2019- 2023) constitue l'instrument conjoint des agences du Système des Nations Unies (SNU) pour une mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin. Il découle de la vision 2030 des Nations Unies au Bénin qui vise à œuvrer pour des **«Populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif»**.

Le PNUAD (2019-2023) opérationnalise la vision 2030 sur le quinquennat 2019-2023. Il est aligné sur les priorités nationales déclinées dans les principaux cadres de programmation tels que le Programme d'Actions du Gouvernement PAG (2016-2021), le Plan National de Développement (PND : 2018-2025) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D : 2018-2021). Il prend en compte l'appui des Nations Unies pour la mise en œuvre des engagements internationaux auxquels le Bénin a souscrit notamment ceux relatifs aux droits humains, au genre, aux droits des enfants, à la mise en œuvre du cadre de SENDAI sur la réduction des risques et catastrophes ainsi que les aspirations développées dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La formulation du PNUAD a été le fruit d'une démarche inclusive orientée sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le PNUAD a été en effet, développé dans un contexte marqué par la réforme du système de développement des Nations Unies engagée par le Secrétaire Général des Nations Unies. Cette réforme vise le repositionnement des Nations Unies pour mieux accompagner la mise en oeuvre de l'Agenda de développement 2030.

Le processus de formulation a impliqué à toutes ses étapes toutes les parties prenantes au processus de développement du Bénin notamment les structures gouvernementales, les agences résidentes et non résidentes du SNU, les acteurs de la société civile, les personnes vulnérables et identifiées comme des laissés-pour-compte. La démarche est structurée autour de plusieurs étapes interdépendantes les unes des autres. Il s'agit notamment de :

- i. l'élaboration de la feuille de route du processus ;
- ii. l'évaluation du PNUAD (2014-20218) ;
- iii. l'élaboration du Bilan Commun Pays,
- iv. l'élaboration de la vision 2030 de l'Equipe Pays des Nations Unies ;
- v. l'organisation des concertations avec les personnes vulnérables et laissées de côté ;
- vi. la contextualisation et la priorisation des cibles des ODD,
- vii. l'élaboration de la théorie de changement ;
- viii. la définition des priorités du PNUAD ;
- ix. la finalisation du PNUAD et de son cadre de ressources et de résultats;
- x. la concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers du Bénin ;
- xi. la soumission de la version préliminaire au *Peer Support Group (PSG)*¹ et au bureau régional du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUM) ;
- xii. la présentation du PNUAD aux membres du Gouvernement, aux Partenaires Techniques et Financiers, aux acteurs de la société civile et du secteur privé; afin de s'assurer de la prise en compte des orientations et aspirations recueillies lors des précédentes concertations.
- xiii. l'adoption du PNUAD par le Gouvernement en Conseil des Ministres.

¹ - *Peer support Group* est le Groupe d'appui des pairs qui est composé d'agents expérimentés des Nations Unies, délégués par les bureaux régionaux/bureaux des organismes membres du GNUM, ils fournissent en général un appui stratégique et technique aux processus du PNUAD

CONTEXTE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

L'analyse du Bilan Commun Pays au Bénin a révélé que d'importants défis restent à relever au niveau des trois dimensions de développement (économique, environnemental et social) ainsi que sur les questions de Gouvernance et de la paix.

S'agissant de la dimension économique, il est noté une croissance économique faible, peu inclusive. En effet, le rythme actuel de la croissance économique (*en moyenne 4% sur la période 2014 2018*) demeure encore insuffisant pour faire face aux besoins fondamentaux d'une population dont le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,5%. Cette croissance économique est restée peu inclusive. Elle est accompagnée d'une aggravation combinée de la pauvreté monétaire (passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 (EMICoV² 2015) et des inégalités (l'indice de Gini est passé de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015)

Au niveau de la dimension environnementale, le Bénin est très vulnérable aux risques naturels et aux catastrophes associées aux changements climatiques. Le pays a connu ces dernières années des événements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sécheresse prolongée au Nord du pays, des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Par ailleurs, le Bénin est caractérisé par la pollution et la surexploitation des océans qui entraînent le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. La viabilité environnementale du développement est préoccupante. En effet, la zone forestière totale du pays couvre 38,2% de la superficie totale du pays ce qui représente une variation de -25,2 % entre 1995 et 2015. Cette variation traduit une dégradation inquiétante du couvert végétal du pays avec un niveau d'épuisement des ressources naturelles de 1,4% du PIB entre 2010 et 2014.

Pour ce qui est de la dimension sociale, il convient de relever que la dynamique démographique au Bénin se traduit par une transition démographique lente de la population béninoise, qui exerce une pression sur les efforts du développement, en termes de demande sociale dans un contexte de pauvreté persistante (40,1 %).

2 - Les données récentes sur la pauvreté au Bénin sont tirées de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vies des Ménages (EMICoV Edition 2015)

Dans le domaine de la santé, le système sanitaire, malgré une amélioration certaine, reste caractérisé par des taux de mortalité générale élevé. La mortalité maternelle s'est établie à 335,5 décès pour 100 000 naissances (RGPH4, 2013) largement en deçà de la cible 3.1 des ODD (en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes).

Au niveau de l'éducation, l'accès au système éducatif par la population scolarisable, est resté en amélioration au niveau de tous les cycles d'enseignement, à l'exception de la formation technique et professionnelle. Le taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire est passé de 107 % en 2011 à 116,2 % en 2015). Cependant un problème de rétention dans le secteur de l'éducation persiste (20% des enfants abandonnent les classes avant la fin du CM2). En termes d'acquisitions des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants comme le confirment les différents résultats aux différents examens. S'agissant de l'égalité du genre dans le système éducatif, il convient de noter que les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Par ailleurs, un nombre important d'enfants sont hors de l'école (Environ 27% des 9-17 ans sont hors du système scolaire). Pour ce qui est de l'efficacité externe du système éducatif, il est noté une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi.

En matière de protection sociale, il convient de relever que les mécanismes de protection sociale traditionnelle (groupes endogènes de solidarité et d'entraide, tontines, transferts privés, etc.), existants jusqu'à présent se sont avérés inefficaces.

Dans le domaine du genre, des inégalités persistent encore entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF) n'a connu qu'une légère évolution, passant de 0,596 en 2011 à 0,607 en 2015. Il est noté une dégradation du pouvoir économique de 9,6 %, passant de 0,732 à 0,662. Par ailleurs, la persistance des violences faites aux femmes et aux filles est toujours notée, en dépit de l'existence de l'arsenal juridique réprimant les auteurs de ces violences.

Sur les questions de Gouvernance et de paix, il convient de relever que le Bénin est un pays de paix, et jouit d'une stabilité remarquable depuis 1990, avec l'organisation de la première Conférence Nationale en Afrique. Cependant, l'application du multipartisme intégral a conduit à une prolifération de partis politiques avec le constat de leur faible implication dans l'animation de la vie politique nationale, leur forte orientation ethnocentrique et régionaliste, sources de dysfonctionnement du jeu démocratique dans le pays. Aussi, l'efficacité des Institutions reste-elle encore à renforcer pour assurer leur contribution au renforcement de la démocratie et au développement du Bénin.

Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé, cependant certaines tendances lourdes et négatives persistent et sont relevés lors de l'Examen Périodique Universel (EPU). Il s'agit notamment des mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles (surpopulation carcérale, ration alimentaire insuffisante en quantité et en qualité, conditions d'hygiène), des longues durées de détentions préventives et des violations des droits de l'enfant, y compris la traite des enfants et les dysfonctionnements des institutions intervenant dans la gestion des infractions liées aux enfants.

Dans le domaine de la gouvernance administrative, l'état des lieux de l'Administration publique au Bénin révèle qu'elle est encore caractérisée par la lourdeur des procédures administratives, la faible utilisation des technologies de l'information et de la communication, induisant la corruption et un risque fiduciaire élevé.

AXES STRATEGIQUES ET LES DOMAINES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Trois priorités stratégiques ont été retenues par l'Equipe Pays des Nations Unies au Bénin en lien avec les priorités nationales déclinées dans les principaux documents de planification³, les défis relevés lors de l'analyse du Bilan Commun Pays, des

3 - Il s'agit du Programme d'Actions du Gouvernement PAG « Bénin révélé (2016-2021) ; le Plan National de Développement (PND : 2018-2025) et le Programme de Croissance pour le développement Durable (PC2D)

recommandations de l'EPU, et la théorie de changement développée dans le cadre de l'élaboration de ce PNUAD. Il s'agit :

- i. de la promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable ;
- ii. du renforcement du capital humain ; et
- iii. de la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit ainsi que la promotion de la bonne gouvernance.

Pour assurer la promotion d'une croissance économique inclusive, forte et durable, les agences du SNU en collaboration avec le Gouvernement se sont convenus à travailler pour la réalisation de l' effet 1 : **« D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes ».**

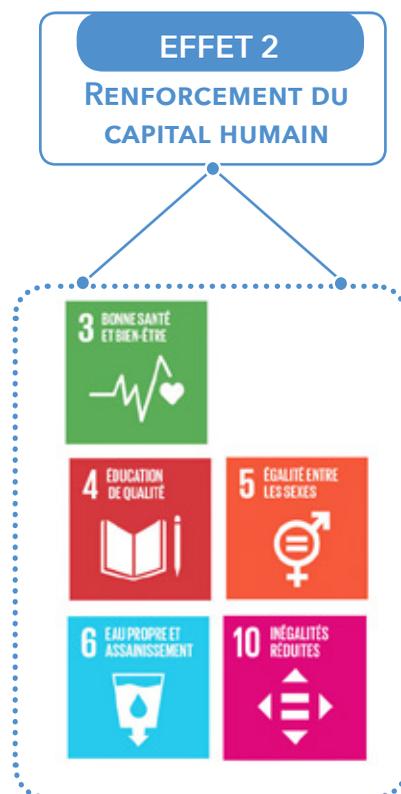
A cet effet, les actions du SNU viseront les cibles prioritaires des ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim zéro), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 7 (Energie propre), ODD 8 (Travail décent), ODD 9 (Industrie Innovation et Infrastructure), ODD 11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (Consommation et Productions responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (Vie aquatique) et ODD 15 (Vie terrestre). Ainsi, les agences du SNU appuieront le Gouvernement à travers quatre lignes de services majeures à savoir :

- i. la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et ressources naturelles ;
- ii. l'accès à l'énergie propre à tous ;
- iii. la résilience des populations face aux phénomènes hydro, météo et climatiques extrêmes;
- iv. l'amélioration des revenus des populations (jeunes et femmes) par la promotion de l'auto-emploi et l'entrepreneuriat et l'accessibilité aux opportunités économiques.



En ce qui concerne la priorité stratégique sur le renforcement du capital humain, le Gouvernement et le SNU s'engagent à contribuer à la réalisation de l'Effet 2 : « D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base ».

Pour ce faire les interventions du SNU viseront les cibles prioritaires retenues par le Gouvernement au niveau des ODD 3 (Santé et bien-être), ODD 4 (Éducation de qualité), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 6 (Eau propre et assainissement) et ODD 10 (Inégalités réduites).



Pour ce qui est de la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance, le Gouvernement et les agences du SNU entendent travailler à la réalisation de l'effet 3 : « D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.

La réalisation de cet effet passera par celle de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement au niveau de l'ODD 10 (Inégalités réduites), l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des Objectifs), notamment les cibles relatives à l'accès à la justice, à la mise en place des institutions efficaces, la garantie d'une identité juridique à tous, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits de la violence et la lutte contre le terrorisme et la criminalité.



RISQUES ET HYPOTHESES

La mise en œuvre efficace du PNUAD (2019-2023) suppose que le Bénin continue de jouir :

- i. d'une situation politique et sociale apaisée ;

- ii. d'une volonté politique affirmée pour la conduite des différentes réformes structurelles et sectorielles engagées par le Gouvernement.

Aussi, une appropriation nationale forte est-elle indispensable pour le succès du PNUAD.

La mise en œuvre du PNUAD pourrait être affectée par quelques risques majeurs. Il s'agit essentiellement :

- i. des fréquents mouvements de débrayage observés dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et la justice ;
- ii. de la situation socio-politique difficile dans certains pays limitrophes du Bénin,
- iii. de l'attentisme qui pourrait être observé au niveau de l'administration publique en lien avec le cycle électoral marqué par des élections législatives de 2019, communales et municipales de 2020 et l'élection présidentielle de 2021.

En complément, la mise en œuvre du PNUAD pourrait être également affectée par des chocs exogènes qui pourraient ralentir la croissance économique et éroder les revenus des plus pauvres. Il s'agit notamment de :

- i. l'évolution défavorable de l'environnement économique et commercial au Nigeria principal partenaire économique du Bénin ;
- ii. les fréquentes inondations que subit le pays ; et
- iii. la non-mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de toutes les actions prévues dans le PNUAD pourrait altérer les résultats attendus.

Face à ces risques, l'Equipe Pays a mis en place des mesures de mitigation pour chacun des risques identifiés afin d'assurer le succès du PNUAD. Ces actions de mitigation portent essentiellement sur la mise en place de mécanisme de plaidoyer, de mobilisation des différentes parties prenantes, et de renforcement du dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les différents partenaires du Bénin.

CADRE BUDGETAIRE ET STRATEGIE GLOBALE DE FINANCEMENT

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PNUAD au Bénin sont estimées à environ 294,355 millions de dollars, dont 269,776 millions sont disponibles. Il se dégage un besoin de financement estimé à de 24,579 millions de dollars USD.

Pour la mobilisation de ce gap, l'Equipe Pays se basera sur sa stratégie conjointe de mobilisation de ressources qui met l'accent sur :

- i. la mobilisation auprès des partenaires traditionnels ;
- ii. la mobilisation des ressources gouvernementales (Gouvernement cost-sharing) ;
- iii. la mobilisation du secteur privé ;
- iv. le renforcement de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire.

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La mise en œuvre du PNUAD sera soutenue par les principes clé qui ont guidé sa programmation. Il s'agit notamment des principes :

- i. « ne laisser personne de côté » ;
- ii. les droits humains, l'égalité entre les sexes l'autonomisation des femmes ;
- iii. la durabilité et la résilience ; et
- iv. l'éthique et la responsabilité.

Le PNUAD visera principalement les personnes **identifiées comme personnes laissées de côté au Bénin**. Un dispositif permanent de suivi, permettant de les identifier et d'approfondir les raisons de leur marginalisation sera mis en place. L'objectif est d'insérer ces personnes dans le processus de développement par la mise en place de mesures devant faciliter leur inclusion économique et sociale, la jouissance de leurs droits et leur accès aux services essentiels.

La mise en œuvre du PNUAD (2019-2023) sera faite à travers un Plan de Travail Conjoint du SNU au Bénin, validé avec le Gouvernement. Des projets conjoints seront développés sur certains thèmes⁴, permettant de briser les silos et de renforcer l'unité des actions des Nations Unies sur le terrain.

Par ailleurs, des projets conjoints entre l'Equipe Pays du Bénin et celles des pays limitrophes pourraient être envisagés notamment sur les défis transfrontaliers tels que la consolidation de la paix, de la sécurité dans les zones frontalières.

La mise en œuvre du PNUAD sera soutenue par une stratégie conjointe pour les opérations (Business Operation Strategy : BOS) qui permettra de réduire les coûts de transaction dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD. En outre, une stratégie conjointe de communication sera mise en place. Elle visera :

- i. la promotion de la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des ODD,
- ii. l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies,
- iii. la mise en place d'espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement,
- iv. la mise en place de canal d'échanges de partage de connaissances, de bonnes pratiques, de capitalisation des expériences et de diffusion des résultats du PNUAD.

Dans le but de faciliter l'atteinte des résultats du PNUAD 2019-2023, un mécanisme de coordination, favorisant le dialogue et le partenariat stratégique avec la partie nationale sera mis en place. Ce cadre institutionnel de coordination s'inscrit dans une démarche inclusive avec l'implication de tous les acteurs dans le dispositif. Il est structuré autour :

- i) d'un comité d'orientation et de pilotage ;
- ii) d'un comité technique appuyé par un secrétariat technique permanent qui est l'Unité de Gestion de la Coordination du PNUAD (UGC-UNDAF) qui travaillera en étroite collaboration avec le bureau du Coordonnateur Résident et le Comité de Programme et des résultats du SNU ; et
- (iii) des groupes et sous-groupes d'effets.

4 - Les thématiques qui pourraient faire objet de projets conjoints : l'emploi des jeunes, le genre et l'autonomisation des femmes, la résilience, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'appui à la production statistique,

Pour le suivi et l'évaluation, l'accent sera mis sur l'innovation et la technologie. A cet effet, le suivi en ligne et à temps réel du PNUAD sera fait, à l'aide de la plateforme UN-INFO pour lequel le Bénin est parmi les pays pilotes pour sa mise en place. Aussi, des outils seront développés notamment les applications orientées *mobiles et web* pour permettre de recueillir la voix des personnes laissées de côté et renforcer la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre du PNUAD.

“

.....

Une vision ne peut être transformée en réalité au bénéfice des populations que si elle est partagée par des hommes et des femmes dont la mission est de la décliner en plans opérationnels.

”

Patrice **TALON**,

Président de la République du Bénin

.....

“

.....

L'ONU du 21ème siècle sera axée sur les personnes et les résultats.

”

Antonio **GUTERRES**,

Secrétaire Général des Nations-Unies

.....

“

.....

Ouvrons à l'horizon 2030 pour des populations béninoises résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif.

”

Equipe Pays des Nations-Unies, Bénin

.....

.....



INTRODUCTION

INTRODUCTION

1. Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement PNUAD (2019- 2023) constitue la réponse conjointe du Système des Nations Unies (SNU) aux défis identifiés lors de l'analyse sur le Bilan Commun Pays (BCP) et est basé sur la mise en œuvre de l'agenda 2030. Il est conçu dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dénommé « Bénin Révélé », de la finalisation du Plan National de Développement (PND) et du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Il constitue l'apport des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'agenda 2030, du PAG, des différents documents de planification et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

2. Le PNUAD a été formulé dans un contexte caractérisé par la réforme du système de développement des Nations Unies qui promeut l'alignement des interventions des Agences des Nations Unies sur le Programme de développement 2030. La réforme fait du PNUAD le principal outil de planification et l'instrument privilégié pour la

redevabilité et l'obtention des résultats sur le terrain.

3. Le PNUAD (2019- 2023) découle de la vision 2030⁵ des Nations Unies au Bénin qui vise à œuvrer pour des **“Populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif”**. Cette vision résulte de l'Agenda de développement 2030, des études de contextualisation des Objectifs de Développement Durable au Bénin. Elle est alignée sur la vision de développement du Bénin déclinée dans les Etudes Nationales de Perspective à Long Terme (ENPLT)- Bénin Alafia 2025, qui ambitionne de faire du Bénin, à l'horizon 2025 : **« Un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social »** et des orientations stratégiques de développement déclinées dans les documents nationaux de planification tels que la PAG, le PND et le PC2D.

5- Voir la vision 2030 des Nations Unies au Bénin en Annexe 1

4. Le PNUAD (2019-2023) opérationnalise la vision 2030 sur le quinquennat 2019-2023. Il est le résultat d'une démarche participative et structurante. Il a été élaboré sous le leadership du Gouvernement et a impliqué les parties prenantes au processus de développement notamment les partenaires au Développement du Bénin, les acteurs du secteur de la société civile du secteur privé et les groupes identifiés comme des « laissés-pour-compte » au Bénin. Cette démarche méthodologique⁶ s'inspire de la note d'orientation pour l'élaboration du PNUAD développée par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD⁷) et est déclinée en plusieurs étapes dont les principales sont :

- i. la finalisation de la feuille de route du processus,
- ii. l'élaboration du Bilan Commun Pays,
- iii. l'élaboration de la vision 2030 des Nations Unies au Bénin ;
- iv. la concertation avec les différentes parties prenantes dont les groupes vulnérables et laissés de côté ;
- v. la définition des priorités stratégiques,

- vi. l'élaboration de la théorie du changement ;
- vii. l'élaboration de la matrice de résultat et des ressources,
- viii. l'élaboration de la première version du PNUAD ;
- ix. la présentation du PNUAD aux différentes parties prenantes et
- x. l'adoption du PNUAD par le Gouvernement.

5. Le présent document est structuré autour de six chapitres :

- i. le contexte national de développement ;
- ii. les axes stratégiques et les domaines d'interventions prioritaires ;
- iii. les risques et hypothèses liés à la mise en œuvre du PNUAD ;
- iv. le cadre budgétaire et la stratégie de financement du PNUAD ;
- v. le mécanisme de coordination et de mise en œuvre et
- vi. les dispositions relatives au suivi et à l'évaluation du PNUAD.

6 - Voir la démarche méthodologique d'élaboration du PNUAD en Annexe 2

7 - GNUD est l'appellation française de l'UNDG (United Nations Development Group)



NATIONS UNIES BENIN

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



WWW.BJ.ONE.UN.ORG



1

CONTEXTE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

1



CONTEXTE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

1.1. PRESENTATION GENERALE DU PAYS.

La République du Bénin : Plaque tournante pour la desserte des pays de l'hinterland.

6. La République du Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest situé dans la zone intertropicale. Elle couvre une superficie de 114.763 km² et est limitée au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par la République du Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria, à l'Ouest par la République du Togo et au Sud par l'Océan Atlantique.

7. Le Bénin est un pays à forte croissance démographique (3,5%)

résultant du taux brut de natalité élevé (36,4‰ en 2013), d'un taux brut de mortalité (8,5‰ en 2013), d'un solde migratoire positif d'environ 0,71%. Avec une façade maritime de 125 km, le pays se présente sous forme d'une longue bande de terre mesurant environ 700 km du Golfe du Bénin (Sud) aux rives du fleuve Niger (Nord). De par sa position géographique, le Bénin est une plaque tournante pour la desserte commerciale des pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso) et surtout du Nigéria.

La République du Bénin : Une riche dynamique sociale et culturelle dominée par les jeunes et les femmes.

8. La population béninoise est évaluée à 10 008 749 habitants en 2013 (RGPH 4)⁸ et pourrait atteindre 13 295 868 d'habitants en 2023. Sa configuration sociodémographique est caractéristique des pays en développement à savoir une

démographie vigoureuse et une forte proportion de jeunes. En effet, 46,7% de la population est âgée de moins de 15 ans, 65,5% de moins de 25 ans et 33 % des jeunes ont un âge compris entre 15 et 35 ans.

8- RGPH 4 : Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Bénin

9. Malgré cette importante évolution en nombre, sa structure par sexe n'a pas beaucoup changé. En 2013, le Bénin comptait plus de femmes (51,5%) que d'hommes (48,5%) (RGPH4). Par contre, la dynamique démographique entretient une urbanisation rapide et mal maîtrisée et exerce une très forte pression sur les infrastructures sociales et sur le marché de l'emploi. Selon les projections

démographiques, en 2023, plus de 40% de la population du Bénin vivrait en ville. En 2002, le Bénin comptait suivant les résultats du RGPH3, trois villes de plus de deux cent mille habitants (Cotonou, Calavi, Porto-Novo,) contre huit villes (Cotonou, Calavi, Djougou, Porto-Novo, Parakou, Banikoara, Semé-kpodji, Tchaourou) en 2013 (RGPH4).

La République du Bénin : Un Etat décentralisé.

10. Le principe de décentralisation de l'administration territoriale est affirmé dans la Constitution béninoise. Une série de lois et de décrets d'application en définissent le cadre juridique et institutionnel. Depuis 2003, trois (3) élections communales ont été organisées et ont permis d'installer des conseils communaux qui administrent les collectivités territoriales. En 2009, une Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) a été adoptée et les efforts de mise en œuvre se poursuivent. A cet égard, plusieurs outils méthodologiques ont été développés. Il s'agit des guides d'élaboration des plans de décentralisation-déconcentration au profit des ministères et des programmes départementaux de développement interministériel.

de la décentralisation, le transfert des ressources et des compétences vers les communes reste à améliorer. Le Gouvernement a mis en place un mécanisme national unique de transfert de ressources aux communes. Il s'agit du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC). Ce mécanisme est opérationnel depuis 2008 et est alimenté aussi bien par le Budget National que par les contributions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cependant la part de transfert aux collectivités territoriales dans le total des dépenses du Budget général de l'Etat demeure faible malgré le léger accroissement (3.28% en 2012 à 3,84 % en 2016)⁹.

11. En dépit de quelques avancées notées dans le domaine

9- Aide-mémoire de la revue sectorielle décentralisation, Juin 2017

1.2. BREVE ANALYSE DE LA SITUATION : DEFIS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU BENIN.

12. L'analyse du Bilan Commun Pays (BCP) et les diverses évaluations du Gouvernement et d'autres partenaires au développement¹⁰ montrent que d'importants défis restent à relever au niveau des trois dimensions de développement (économique, environnemental et social) ainsi que sur les questions de Gouvernance et de la paix. S'agissant de la dimension économique et environnementale, les défis de développement portent sur :

- i. une croissance économique faible, peu inclusive et non durable ;
- ii. un taux de sous-emploi et un niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnel préoccupant,

- iii. une faible capacité de résilience des populations face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

13. Pour ce qui est de la dimension sociale, il est noté un faible accès des populations aux services sociaux de base de qualité et une absence d'un système de protection sociale adéquat.

14. Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis portent sur le besoin de renforcement des Institutions de la République, la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption, l'existence des sources de tensions sociales et des risques liés à la cohésion sociale et à la paix.

1.2.1 Défis liés à la dimension économique et environnementale.

15. Le rythme actuel de la croissance économique n'est pas susceptible de placer le pays sur un sentier favorable à l'atteinte des ODD. Le taux de croissance économique moyen (4% sur la période 2015-2017) demeure encore insuffisant pour faire face aux besoins fondamentaux d'une population dont le taux d'accroissement intercensitaire est de 3,5%.

16. Cette croissance économique est restée également peu inclusive. « L'inclusivité » mesurée par :

- i. la participation des individus au processus de création des richesses et,

la répartition des dividendes de ces richesses dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, montre que la croissance économique n'est pas encore inclusive au Bénin.

10 - Ces évaluations concernent notamment : Diagnostic-pays systématique (plus connu sous l'acronyme anglais SCD) de la Banque Mondiale ; Rapport d'évaluation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté SCRP (2011-2015)

17. En effet, pour ce qui est de la participation des individus au processus de création des richesses, il ressort qu'elle ne laisse pas entrevoir une exclusion prononcée. En effet, le taux de chômage au sens du BIT est très faible (seulement 0,7% au sens strict en 2015, et 2,3% même en intégrant les chômeurs découragés). Le principal défi réside dans le sous-emploi. Près de 72% des actifs occupent un emploi de moins de 35 heures et/ou un emploi rémunéré en dessous du SMIG. La situation est particulièrement préoccupante chez les jeunes et chez les femmes rurales. Neuf jeunes (15-25 ans) sur 10 sont en situation de sous-emploi, ainsi que neuf femmes sur 10 en milieu rural. Les données issues des RGPH de 2002 et de 2013 dénotent également une évolution défavorable du taux d'emploi qui a décliné de 95,5% en 2002 à 67,5% en 2013. A cette situation s'ajoute la faiblesse de la productivité des facteurs, notamment la faiblesse de la production par travailleur induite par l'insuffisante appropriation des avancées technologiques indispensable pour impulser une transformation structurelle de l'économie béninoise.

18. S'agissant de la participation de tous aux fruits de la croissance économique, il ressort également que la croissance économique n'a pas été inclusive. Cette déduction est tirée de l'aggravation combinée de la pauvreté

monétaire (36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 (EMICoV¹¹ 2015) et celle des inégalités (l'indice de Gini passant de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015). En effet, en dépit du redressement apparent du profil de la pauvreté non monétaire, l'analyse détaillée des statistiques de la pauvreté, laisse apparaître une évolution non favorable aux populations rurales, et spécifiquement aux femmes, à l'aune des caractéristiques sociodémographiques des ménages.

19. La pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire¹² sont plus répandues en milieu rural. En 2015, la pauvreté monétaire a touché 43,6% des ménages ruraux contre 35,8% pour les ménages urbains. Quant à la pauvreté non monétaire, elle concerne 35,8 % des ménages ruraux contre 21,6% des ménages urbains. En prenant en compte, le sexe du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté monétaire au sein des ménages dirigés par les femmes a augmenté de 12,5 points de pourcentage entre 2011 et 2015, quand celle au sein des ménages tenus par les hommes ne s'est étendue que de 2,2 points de pourcentage. Cette évolution est liée au caractère précaire et informel des emplois des femmes (commerce, etc.) soumis à l'évolution de la conjoncture qui a été très défavorable avec la récession au Nigéria principal partenaire du Bénin. En somme, l'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté, soutient une prépondérance

11 - Les données récentes sur la pauvreté au Bénin sont tirées de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vies des Ménages (EMICoV Edition 2015)

12 - Selon les résultats de l'EMICOV 2015

des effets liés à la répartition inégale des revenus.

20. En ce qui concerne la finance inclusive, une part importante de la population économiquement active notamment dans les zones rurales n'a pas accès à des services financiers adaptés. Le taux des crédits du secteur privé est estimé à 21,3% en 2015 contre une moyenne de 29% pour l'Afrique subsaharienne et la micro-finance touche seulement 20% de la population. Le pourcentage d'adultes détenant un compte bancaire est de 16% en 2016. Ce faible taux de bancarisation est essentiellement dû à la concentration des points de services bancaires et financiers en milieu urbain.

21. La situation alimentaire au Bénin, s'est légèrement améliorée depuis 2013 passant de 89% à 90,4% (AGVSA 2017)¹³. Cependant, 9,6% de la population sont en insécurité alimentaire dont 0,7% en insécurité alimentaire sévère. Cela correspond à 1,09 million de personnes en insécurité alimentaire dont environ 80 000 personnes sévèrement touchés. La légère amélioration de la sécurité alimentaire s'explique par une nette progression de la consommation alimentaire (+10% de consommation acceptable par rapport à 2013), cependant contrecarrée par une dégradation de la capacité d'adaptation des ménages (+2,2% de ménages dépensant plus de 65% de leur budget pour l'alimentation et +16,7% de ménages utilisant des stratégies de survie

de crise ou d'urgence). Le département de l'Atacora est le plus affecté par l'insécurité alimentaire (20,9% modérée et 2,7% sévère) surtout les communes de Boukoubé, Toucountouna, Natitingou, Tanguiéta, Matéri, Cobly ainsi que les communes de Glazoué, Savè et Ouèssè (Collines), Djidja (Zou), Toviklin et Lalo (Couffo).

22. La situation nutritionnelle au Bénin demeure également très préoccupante, le taux d'émaciation modérée est ressorti à 4,6% (MICS, 2014). Les causes de l'insécurité alimentaire au Bénin sont : la pauvreté et l'accès à l'alimentation limitée, la dégradation de la résilience des ménages, le faible dynamisme des marchés, la chronicité de l'insécurité alimentaire dans certaines régions.

23. Au niveau de la dimension environnementale, le Bénin est un pays à urbanisation précoce avec un taux d'urbanisation de 44 % en 2015. Selon les Perspectives Economiques en Afrique 2016 (Villes Durables et Transformation Structurelles). Il dispose d'un Agenda spatial permanent mais avec de faibles moyens de mise en œuvre de sa stratégie dont le développement territorial et des fonctions économiques spécifiques par région. La croissance urbaine qui s'est accélérée ces dernières années pose de véritables défis de gestion des migrations, de mobilité urbaine, de pollution, d'habitat et de gestion foncière.

13 - AGVSA : Analyse Globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée par l'INSAE avec l'appui du PAM

24. Le Bénin est très vulnérable aux risques naturels et aux catastrophes associées aux changements climatiques (ODD 13). Le pays a connu ces dernières années des événements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sécheresse prolongée au Nord du pays, des inondations de plus en plus désastreuses dans les zones de plaine. Par ailleurs le phénomène d'érosion cotière s'est accentué du fait des changements climatiques. Selon un Rapport de la Banque Mondiale¹⁴, les pertes d'actifs et de bien-être causées par les catastrophes naturelles sont respectivement 0,26% et 0,53% du PIB au Bénin.

25. La vie aquatique (ODD 14) au Bénin est caractérisée par la pollution et la surexploitation des océans qui entraînent le risque de dégradation de la diversité des espèces, l'acidification des mers et l'augmentation des déchets plastiques. En effet, la croissance et la diversification des activités maritimes induisent une augmentation et une évolution des risques. Les espaces maritimes du Bénin enregistrent la plupart des menaces connues dans le golfe de Guinée : la pollution, la surexploitation des ressources maritimes, la pêche illicite, les changements climatiques, les différents trafics, les contrebandes, les obstacles à la navigation maritime, les transbordements illégaux, le terrorisme, les vols à main armée et la piraterie maritime. Ces menaces pèsent sur l'environnement

marin, la biodiversité, les écosystèmes aquatiques, la navigation internationale, la sécurité et le développement économique des Etats de la région, les pays riverains y compris leur arrière-pays.

26. La viabilité environnementale du développement (ODD15) est préoccupante. En effet, le Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) 2015 indique que la zone forestière totale du pays couvre 38,2% de la superficie totale du pays ce qui représente une variation de -25,2% entre 1995 et 2015. Cette variation traduit une dégradation inquiétante du couvert végétale du pays avec un niveau d'épuisement des ressources naturelles de 1,4% du PIB entre 2010 et 2014. Le secteur forestier, contribue à hauteur de 6% au PIB et emploie environ 100 000 personnes, principalement pour la production de bois et l'approvisionnement en bois de chauffage. Le besoin en énergie-bois connaît une croissance rapide en lien avec la croissance démographique du pays. La consommation de bois est passée de 7,6 millions de m³ en 1997, à 11,5 millions de m³ en 2012 (Akouechou, 2012). En outre, environ 2 millions d'hectares de forêts sont brûlés par des feux sauvages chaque année.

27. Dans le secteur de l'énergie, la biomasse (bois de chauffage et charbon de bois) est la principale source d'énergie utilisée par les ménages pour

¹⁴ - *Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters of World Group Bank, 2017.*

cuisiner. La consommation des ménages (principalement issue des ressources biomasse) représentait 52% de la consommation d'énergie totale du pays en 2013. La consommation d'électricité est de 100,23 kwh par personne en 2014

(Banque Mondiale).

1.2.2 Défis liés aux services sociaux de base et à la protection sociale.

28. La dynamique démographique au Bénin se traduit par une transition démographique lente de la population béninoise, qui exerce une pression sur les efforts du développement, en termes de demande sociale dans un contexte de pauvreté persistante (40,1 %). En effet, avec une population estimée à plus de 11 millions d'habitants en 2018, le Bénin fait partie des pays à fort taux de fécondité. L'indice synthétique de fécondité a été évalué en 2013 à 4,8 enfants par femme. Le taux de mortalité maternelle est de 335,5 décès pour 100.000 naissances vivantes. La croissance moyenne annuelle de la population est de 3,5% entre 2002-2013. A ce rythme, d'ici 2023, la population dépassera les 13 millions d'habitants. Près de 48% de cette population est très jeune (moins de 16 ans), et l'espérance de vie à la naissance est de 63,8 ans en 2013 (RGPH 4) et 59,8 ans en 2015. Les jeunes du Bénin restent dépendants jusqu'à l'âge de 27 ans, selon le profil pays du dividende démographique.

29. Le système sanitaire, malgré une amélioration certaine, reste caractérisé

par des taux de mortalité élevé. La mortalité maternelle s'est établie à 335,5 décès pour 100 000 naissances (RGPH4, 2013) largement en deçà de la cible 3.1 des ODD (en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes). Par ailleurs, en dépit des efforts consentis ces dernières années, les besoins satisfaits en Soins Obstétricaux et Néonatales d'Urgence (SONU) sont encore très faibles (26%), la prévalence contraceptive moderne est de 12,5% (MICS 2014) avec des besoins non satisfaits en matière de planification familiale encore à 33,1% et le quotient de mortalité infanto juvénile au niveau national reste élevé soit 106,3‰ (RGPH4 2013) et 115‰ (MICS 2014). Les causes profondes de la mortalité élevée au Bénin sont liées :

- i. à la faiblesse de la gouvernance du secteur de la santé ;
- ii. à l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières à l'analphabétisme et à la pauvreté des ménages,
- iii. à l'insuffisance de ressources financières allouées au secteur de la santé et

- iv. aux facteurs sociaux culturels néfastes à la santé maternelle.

30. L'accès au système éducatif par la population scolarisable, est resté en amélioration au niveau de tous les cycles d'enseignement, à l'exception de la formation technique et professionnelle.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire est passé de 107 % en 2011 à 116,2 % en 2015). Toutefois, ce secteur reste confronté à des défis majeurs. Environ 4 enfants de 5 à 8 ans sur 10 (36,8 %) et 3 enfants de 9 à 17 ans (27,2 %) sont hors de l'école, selon la Note Sectorielle Education de février 2017. Parmi ces enfants, 20 % n'ont jamais été scolarisés. Le problème de rétention dans le secteur de l'éducation reste persistant (20 % des enfants abandonnent les classes avant la fin de la 6^{ième} année de scolarité). En termes d'acquisition des connaissances par les apprenants, les niveaux de connaissance restent insuffisants comme le confirment les résultats aux différents examens. S'agissant de l'égalité de genre dans le système éducatif, il convient de noter que les chances d'accéder à chaque niveau d'études du primaire sont quasiment égales pour les filles et les garçons tandis que les écarts sont plus marqués dans le secondaire et dans le supérieur. Il est également noté une faible adéquation entre l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi.

31. La demande en eau potable et les besoins en assainissement de l'ensemble

de la population béninoise restent encore insatisfaits.

En effet, le pourcentage de membres de ménages n'utilisant pas des sources d'eau de boisson améliorées est de 27,9 % avec 23 % en milieu urbain et 32 % en milieu rural (MICS 2014). S'agissant de l'accès à l'assainissement de base, la proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée s'est très peu modifiée passant de 12 % en 1990 à 12,7 % en 2014 (MICS 2014). Le Gouvernement du Bénin ambitionne d'atteindre une couverture de 100% pour l'approvisionnement en eau potable d'ici à l'année 2021 et de 75% pour l'accès aux services d'assainissement de base et l'arrêt de la défécation à l'air libre d'ici à 2025.

32. En matière de protection sociale, il convient de relever que les mécanismes de protection sociale traditionnelle (groupes endogènes de solidarité et d'entre-aide, tontines, transferts privés, etc.), existants jusqu'à présent se sont avérés inefficaces.

Dans un contexte de modernisation, d'urbanisation et de vulnérabilité, des mécanismes plus formels et plus efficaces avec un rôle important de l'Etat permettront d'assurer une protection sociale adéquate. La protection sociale contributive développée par l'Etat demeure très limitée et accessible à une infime minorité estimée à 6,4% de la population économiquement active qui ont adhéré aux deux régimes de sécurité sociale (le Fonds National des Retraités du Bénin : FNRB et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale : CNSS). Dans l'ensemble, seulement 8,4% de la

population est couverte actuellement par l'assurance maladie : 5,6% par le FNRB, 1,9% par les mutuelles de santé et 0,9% par l'assurance privée. Cet ensemble de programmes existants ne visent pas ou visent faiblement l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.).¹⁵

33. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adopté dans le Programme « Bénin Révélé » une nouvelle stratégie d'extension de la protection sociale à travers le projet Assurance

pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). Ce projet vise à offrir un paquet de quatre services de protection sociale (assurance maladie, formation, crédit et assurance retraite) en particulier pour les plus démunis du secteur informel (les agriculteurs, les commerçants, les transporteurs, les artisans et les artistes). La principale composante du projet ARCH est l'assurance maladie, avec un volet contributif suivant le niveau de revenus des ménages.

1.2.3 Défis liés à la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la paix.

34. Le Bénin est un pays de paix, et jouit d'une stabilité remarquable depuis 1990, avec l'organisation de la première Conférence Nationale en Afrique. Cette Conférence nationale a permis de restaurer un climat d'apaisement et d'instaurer les conditions favorables à l'émergence d'un système de démocratie pluraliste et participative. Depuis lors, le pays jouit d'une image démocratique méritée et d'une stabilité remarquable, qui est souvent perturbée à la veille des échéances présidentielles. La démocratie pluraliste adoptée depuis 1990 est fondée sur l'Etat de droit, la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le pays a connu des élections régulières assorties d'alternances pacifiques.

Cependant, l'application du multipartisme intégral a conduit à une prolifération de partis politiques avec le constat de leur faible implication dans l'animation de la vie politique nationale, leur forte orientation ethnocentrique et régionaliste, sources de dysfonctionnement du jeu démocratique dans le pays. De même, la loi portant statut de l'opposition est mitigée dans son application.

35. Nonobstant cette situation de paix et de stabilité, plusieurs défis sécuritaires subsistent encore au Bénin en raison de sa situation géopolitique très contrastée. Il s'agit notamment :

- i. de la cybercriminalité ;
- ii. du terrorisme international ;

¹⁵ - UNICEF, *Etat des lieux de la Protection Sociale au Bénin, 2011.*

- iii. des crimes transfrontaliers organisés ;
- iv. de l'abus et du trafic illicite des drogues ; et
- v. de la prolifération des armes légères.

36. Par ailleurs, l'efficacité des Institutions reste encore à renforcer.

Outre le Gouvernement qui compte présentement une vingtaine de membres, le pays comprend plusieurs autres institutions, notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême, la Haute Cour de Justice, le Conseil Economique et Social et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication. Du point de vue des dispositions constitutionnelles, la séparation des pouvoirs est clairement définie. Néanmoins, l'effectivité de la séparation des pouvoirs et l'efficacité des mécanismes de contrôle ne semblent pas évidentes. Il est également noté que la Haute Cour de Justice en tant qu'Institution de la République n'a pu exercer toutes ses prérogatives en raison de la complexité des procédures liées à son fonctionnement.

37. Dans le domaine de la justice, le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire béninois reste affirmé,

cependant certaines tendances lourdes et négatives persistent. La Constitution du 11 décembre 1990 garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques, conformément à l'esprit de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981. De même, le pays a adhéré aux principaux textes internationaux sur les Droits Humains. Le code pénal a été assoupli en 2012 avec la remise en cause de la peine de mort. Le nouveau code pénal prévoyant l'abolition de la peine de mort a été voté le 5 Juin 2018 à l'Assemblée Nationale. Le Bénin a également réalisé des progrès avec des investissements importants dans la construction de nouveaux Tribunaux de Première Instance (TPI), les tribunaux amis des enfants et la création des juridictions de commerce afin de rapprocher la justice de la population. Malgré ces efforts, certaines tendances lourdes et négatives persistent et ont été relevées dans les recommandations de l'EPU¹⁶. Il s'agit notamment :

- vi. des mauvaises conditions de détention dans les prisons civiles (surpopulation carcérale, ration alimentaire insuffisante en quantité et en qualité, conditions d'hygiène),
- vii. des longues durées des détentions préventives et
- viii. des violations des droits des en-

16 - L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme ayant pour but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans chacun des 193 États membres des Nations Unies. Par ce mécanisme, la situation des droits de l'homme de tous les pays membres de l'ONU est examinée tous les cinq ans. 42 États sont examinés par année lors de trois sessions de l'EPU de 14 pays chacune. Ces sessions se tiennent généralement en janvier/février, avril/mai et octobre/novembre. Le résultat de chaque examen est un "document final" listant les recommandations faites à l'État examiné qu'il devra mettre en œuvre avant l'examen suivant.

fants, y compris la traite des enfants et les dysfonctionnements des institutions intervenant dans la gestion des infractions liées aux enfants.

38. Par ailleurs, le pays a pris part à la Convention relative aux Droits de l'Enfant en 2016, ainsi qu'aux Examen Périodiques Universels de 2008, 2012 et 2017. Le rapport national présenté au Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme en novembre 2017, fait état des efforts du Bénin pour l'adoption d'une loi et d'un plan d'action sur la traite des êtres humains en vue de prévenir cette pratique, de protéger les victimes et de poursuivre les auteurs. Cependant, les besoins en matière de renforcement de capacités notamment pour la prévention et la prise en charge des victimes de la traite des personnes constituent un défi majeur à relever.

39. Par rapport à la liberté de la presse, elle est incontestable au Bénin depuis 1990, cependant quelques dérives sont observées. Les médias du pays sont des plus vibrants d'Afrique, avec une quarantaine de quotidiens, des dizaines de publications périodiques, une soixantaine de radios et six chaînes de télévisions privées. Dans ce contexte, la liberté accordée aujourd'hui à la presse

béninoise est parfois gérée avec manque de professionnalisme : des dérives sont parfois observées.

40. En ce qui concerne la société civile, elle est plurielle, diversifiée, très active mais fragmentée (plus de 2000 ONG nationales et internationales enregistrées). Parmi les reproches souvent faits aux organisations de la société civile (OSC), figurent en bonne place le manque de professionnalisme et sa politisation.

41. Dans le domaine de la gouvernance administrative, Le Gouvernement du Bénin a engagé ces dernières années plusieurs réformes au niveau de l'administration publique en vue de la construction d'une administration de développement, capable d'impulser le dynamisme du secteur privé et de réduire la corruption. Cependant l'état des lieux de l'Administration publique au Bénin révèle qu'elle est encore caractérisée par la lourdeur des procédures administratives, la faible utilisation des technologies de l'information et de la communication, la politisation de l'Administration publique, la mauvaise gestion des ressources humaines (le non-respect de normes profil/poste, la sous-exploitation des compétences, le retard, l'absentéisme, etc.), le coût élevé d'une administration peu efficace, et la corruption.

1.2.4 Défis liés au genre et à l'équité

42. Au Bénin, des inégalités persistent entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF) n'a connu qu'une légère évolution, passant de 0,596 en 2011 à 0,607 en 2015¹⁷. Il est noté une dégradation du pouvoir économique de 9,6%, passant de 0,732 à 0,662. La faiblesse du niveau d'instruction des femmes est l'une des causes majeures de leur position défavorable. Plus de 78% des femmes sont analphabètes contre 44% des hommes. Ces inégalités sont constatées dans les domaines du respect des droits humains, de l'autonomisation économique, de la participation à la prise de décision et de l'institutionnalisation du genre.

43. Dans le domaine du respect des droits des femmes et des filles, la situation au Bénin reste caractérisée par la persistance des violences faites aux femmes et aux filles, en dépit de la loi n° 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, du Code de l'enfant, de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant et du Plan d'actions multisectoriel

(2011-2015) de lutte contre ces violences. L'évaluation de la mise en œuvre de ce Plan multisectoriel en 2016 a révélé qu'encore 51,5 % de femmes contre 69 % en 2009, subissent au moins une fois dans leur vie des différents types de violences (violences physiques, sexuelles, conjugales, morales et psychologiques, la traite et le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, etc.)

44. L'enquête MICS menée en 2014 a révélé l'ampleur de ces violences et maltraitements envers les enfants, en particulier les filles. Le taux de mariage des enfants chez les filles de moins de 18 ans est de 31,7 %, soit trois (3) filles sur dix (10). La plupart de lois protégeant les femmes et les filles reste inappliquée par manque de décret d'application. En général, les femmes n'exercent pas leurs droits d'ester en justice contre les auteurs et complices de violences, pour des raisons culturelles et sociologiques, d'où la persistance de l'impunité.

45. Du point de vue de l'occupation professionnelle, les femmes restent concentrées en milieu rural, dans les travaux non rémunérés et le secteur informel. Ces femmes sont confrontées aux difficultés d'encadrement, d'absence de garanties, d'accès à la terre et aux

17 - Il varie entre 0 - cas dans lequel la condition des femmes est très mauvaise- et 1 -cas où les femmes ont un traitement égal aux hommes, PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 2015

financements appropriés. Selon l’Emicov 2011, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes que les hommes (65,4% contre 41,5%).

46. En ce qui concerne la présence des femmes dans la fonction publique, elle est passée de 26,6% à 18,6% entre 2006 et 2011. Le taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste très faible. Au premier semestre 2017, on note que 8,4% seulement des membres de l’Assemblée nationale sont des femmes, 4,4 % au

sein des conseils communaux, et 14,2% au Gouvernement. L’institutionnalisation du genre n’est pas encore une réalité dans le pays. La plupart des documents de politique n’intègre pas la dimension genre, bien que le Bénin ait adhéré au Plan d’Action de Beijing, à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), à la Convention sur l’Elimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDEF).

1.2.5 Autres Défis liés à la mise en œuvre des ODD.

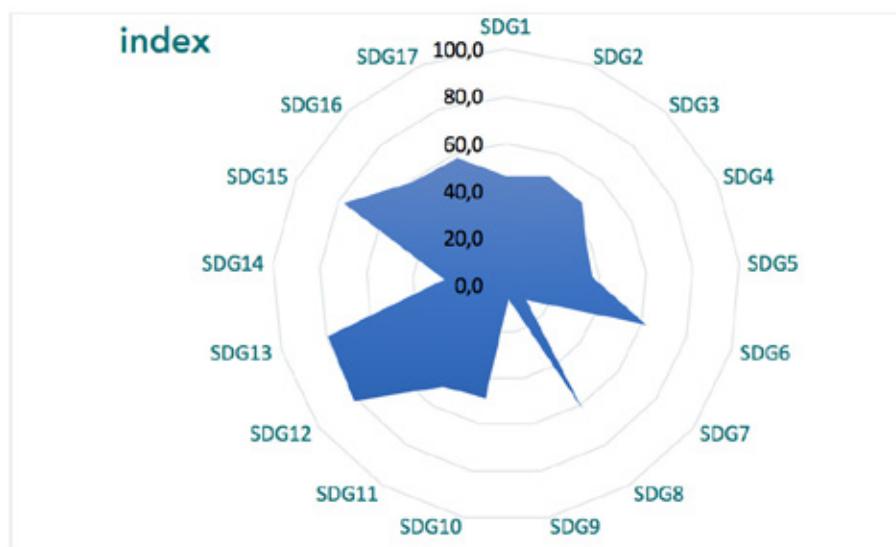
47. Le rapport 2017 de l'indice sur les ODD¹⁸ classe le Bénin au 142^{ème} rang sur 157 pays classés, avec des indices très bas (Figure n° 1) au niveau des ODD7 (Energie propre et d'un cout abordable) avec un indice de 10,6 sur 100, de l'ODD 9 (Industrie Innovation et industrie) avec de 6,2 et de l'ODD 14 (Vie aquatique) avec 26,4. Plus de la moitié des ODD ont des indices inférieurs à 50, confortant ainsi les défis identifiés au niveau des différentes dimensions du développement.

48. Au niveau programmatique, du

suivi et de l'évaluation des politiques et stratégies, d'autres défis subsistent encore. Il s'agit notamment :

- i. d'une faible intégration des cibles ODD dans les plans et budgets nationaux ;
- ii. d'un faible investissement dans le mécanisme de suivi et d'évaluation des ODD ;
- iii. du déficit de capacités de mise en œuvre et d'une faible coordination des politiques et programmes de développement dans le processus de prise en charge des ODD.

FIGURE 01 : index des ODD au Bénin



Source : SDG Index and Dashboard Report 2017, Fondation Bertelsmann Stiftung et du réseau des Nations Unies sur les Solutions de développement durable (SDSN ONU)

18 - L'édition 2017 de l'indice SDG est un produit conjoint de la Fondation Bertelsmann Stiftung et du réseau des Nations Unies sur les Solutions de développement durable (SDSN ONU)

“

.....

L'autonomisation des groupes vulnérables est essentielle pour mettre fin à la pauvreté et promouvoir la prospérité pour tous, partout dans le monde.

Wu **HONGBO**,

Secrétaire Général Adjoint des Nations-Unies aux affaires économiques et sociales (DESA)

”

.....

.....



2

DOMAINES PRIORITAIRES ET STRATEGIQUES DU PNUAD

2

» DOMAINES PRIORITAIRES ET STRATEGIQUES DU PNUAD

49. Se basant sur les principaux défis identifiés, les solutions proposées et les avantages comparatifs du SNU, en lien avec la théorie de changement développée¹⁹, trois priorités stratégiques ont été retenues par le SNU. Il s'agit de

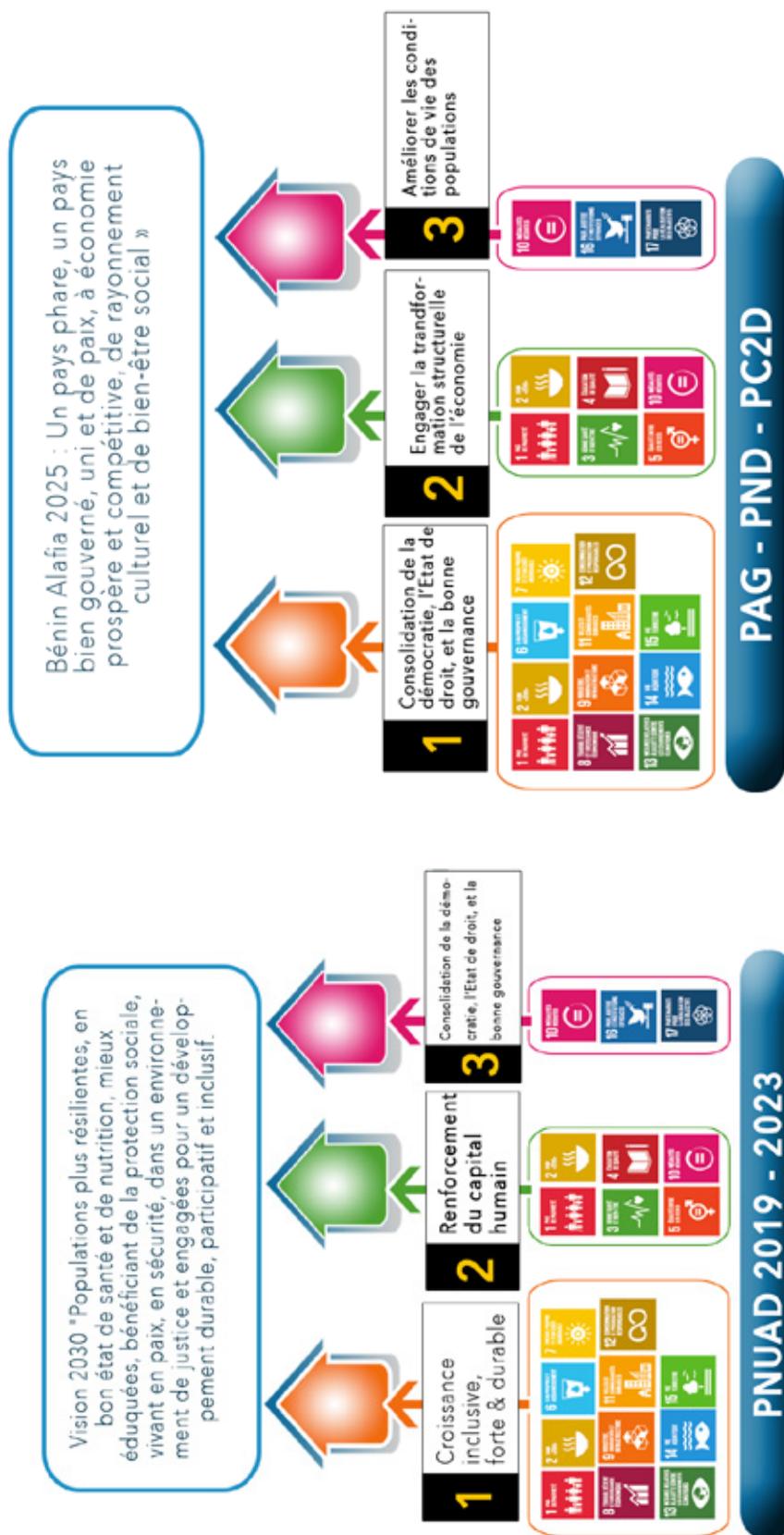
- i. la promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable ;
- ii. le renforcement du capital humain ; et
- iii. la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance.

50. Ces priorités découlent également de la vision 2030 des Nation Unies au Bénin « **Populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif** ». Le PNUAD (2019-2023) constitue le principal instrument d'opérationnalisation de la vision 2030 sur la période 2019-2023.

51. Les priorités stratégiques du PNUAD sont alignées sur les piliers de développement du Programmes d'actions du Gouvernement (PAG : 2016-2021) (figure n°2), qui sont repris dans le Plan National de Développement (2018-2025) ainsi que dans le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D : 2018-2021). Elles se sont appuyées sur les études de contextualisation des ODD au Bénin et adressent les cibles prioritaires retenues en lien avec les avantages comparatifs des Nations Unies. Elles s'inspirent également de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des recommandations faites au Bénin lors du troisième cycle de l'EPU.

¹⁹ - Voir la synthèse de la théorie de changement en annexe

FIGURE 02: Cadre d'alignement du PNUAD aux ODD et aux priorités nationales



2.1. PROMOTION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE, FORTE ET DURABLE.

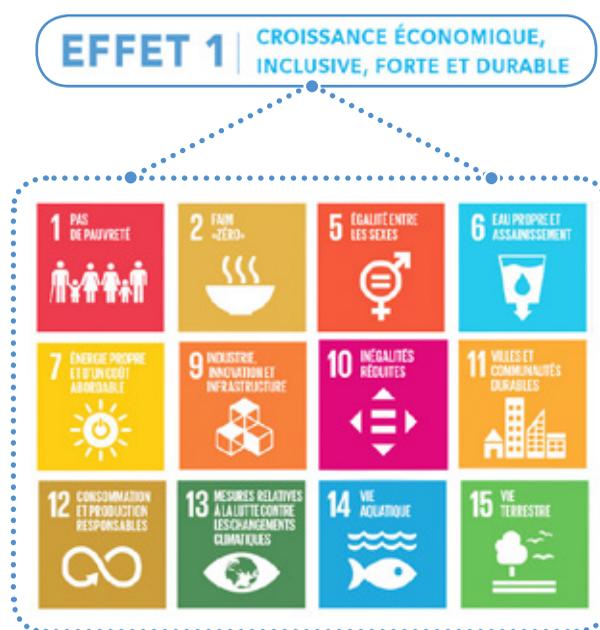
52. Dans le cadre de la promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable, les agences du SNU en collaboration avec le Gouvernement et les autres acteurs du processus de développement entendent travailler à la réalisation de l'effet 1: « **D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes** ».

53. En lien avec le Programme d'Actions du Gouvernement et le Plan National de Développement (PND), le SNU durant le cycle de programmation (2019-2023), va s'investir pour la promotion d'une croissance économique inclusive et la promotion du secteur privé, des organisations professionnelles en milieu rural et dans le développement des chaînes de valeur à forte valeur ajoutée dans une optique de viabilité économique, environnementale et sociale de ses interventions.

54. Les actions du SNU dans le domaine de la croissance inclusive et durable viseront les cibles prioritaires des ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim zéro), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 7 (Energie propre), ODD 8 (travail décent), ODD 9 (Industrie Innovation et Infrastructure), ODD

11 (Villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et Productions responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 15 (vie terrestre). Ainsi, le SNU s'engagera au regards de son avantage comparatif sur quatre lignes de service majeures à savoir :

- i. la conservation, la valorisation et la restauration des écosystèmes forestiers et ressources naturelles ;
- ii. l'accès à l'énergie propre à tous ;
- iii. la résilience des populations face aux phénomènes hydro, météo et climatiques extrêmes;
- iv. l'amélioration des revenus des populations (jeunes et femmes) par la promotion de l'auto-emploi et l'entrepreneuriat et l'accessibilité aux opportunités économiques.



55. A travers ces lignes de services, le SNU s'engage pour la réalisation de quatre produits à savoir :

- **Produit 1.1** : Les institutions publiques en charge de l'emploi, le secteur privé et les organisations de la société civile, ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir aux personnes en situation de sous-emploi, notamment les jeunes et les femmes, des facilités d'installation et des financements adaptés pour l'emploi et l'entrepreneuriat.
- **Produit 1.2** : Les institutions publiques, locales et le secteur privé ont des capacités techniques opérationnelles et financières accrues pour assurer l'accès des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes, aux ressources de

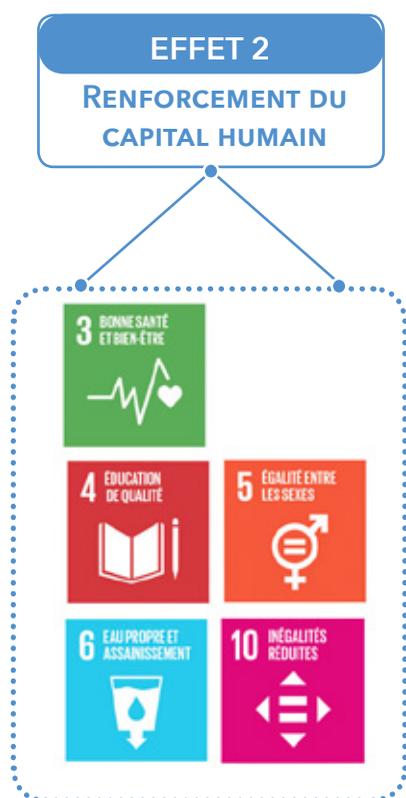
production durable, aux technologies adaptées aux changements climatiques et aux marchés.

- **Produit 1.3** : les populations en milieu rural et périurbain ont des capacités techniques opérationnelles et financières accrues pour assurer un meilleur accès aux sources d'énergie propre et durable.
- **Produit 1.4** : Les Institutions publiques, les organisations de la société civile et le secteur privé ont des capacités techniques, technologiques, opérationnelles et financières améliorées pour accroître la résilience des communautés rurales et péri - urbaines, notamment les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes à travers l'accès à l'information climatique et une gestion durable des ressources naturelles.

2.2. LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN.

56. Au niveau de la priorité stratégique sur le renforcement du capital humain, le Gouvernement et le SNU s'engagent à contribuer à la réalisation de l'effet 2: « **D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base** ».

57. Pour ce faire les interventions du SNU renforceront les actions prévues par le Gouvernement dans le PAG, le PND et le PC2D notamment le pilier 3 du PAG qui porte sur l'amélioration des conditions de la population. Elles viseront les cibles prioritaires des ODD 3 (santé et bien-être), ODD 4 (Education de qualité), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 6 (Eau propre et assainissement) et ODD 10 (Inégalités réduites).



58. En ce qui concerne l'ODD 3 (Santé), les interventions, du SNU porteront sur :

- i. le renforcement de la qualité de la gouvernance du secteur de la santé ;
- ii. le renforcement de la gestion des ressources humaines du secteur de la santé ;
- iii. le développement des infrastructures et leur équipement ainsi que l'approvisionnement en produits de santé ; et
- iv. l'amélioration du mécanisme de mobilisation de ressources et de financement pour une meilleure couverture de la santé universelle.

59. Dans le domaine de l'éducation, les actions du SNU, au regard des défis identifiés, porteront sur :

- i. l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité ;
- ii. le maintien des apprenants dans le système éducatif ;
- iii. l'acquisition des connaissances et compétences par les apprenants ;
- iv. l'adéquation de l'éducation et la formation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- v. l'amélioration de la gouvernance du secteur ; et
- vi. le respect de la réglementation, le suivi de la performance des acteurs et la mise en place et l'utilisation effective d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) dans le processus de prise de décision.

60. Pour ce qui est de l'égalité entre les sexes, la nécessité du renforcement des capacités des acteurs (Gouvernement et Organisations de la société civile) en matière d'intégration et d'application du genre dans toutes les interventions s'impose avec acuité. Plus spécifiquement, le SNU entend accompagner le Gouvernement et les autorités locales pour :

- i. l'adoption d'un mécanisme de suivi et de rapportage sur la mise en œuvre des engagements internationaux pris en matière de lutte contre toutes les formes de discrimination et abus basés sur le genre ;

- ii. le renforcement du cadre juridique par le plaidoyer pour le vote de la loi portant « égal accès des hommes et des femmes aux postes nominatifs et électifs » et la prise de décrets d'application des lois relatives aux Violences Basées sur le Genre , les Violences Faites aux femmes VBG/VFF et pratiques pré-judiciaires ;
- iii. le renforcement des initiatives conjointes multisectorielles en appui à la mise en œuvre du projet d'autonomisation économique des femmes du Programme d'Actions du Gouvernement ;
- iv. l'adoption d'une nouvelle politique de lutte contre les VBG/VFF.

61. S'agissant de l'ODD 6 relatif à l'accès universel et équitable à l'eau potable. Le Gouvernement dans le PAG s'est engagé à assurer l'atteinte de l'ODD 6 à l'horizon 2021. A cet égard le SNU appuiera le Gouvernement et les autorités locales pour la mise en place d'un système efficace et durable de gestion et de maintenance des points d'eaux. Cette approche doit assurer la qualité de l'eau distribuée, la pérennité, la continuité et l'équité du service d'approvisionnement en eau potable aussi bien en milieu urbain que rural ainsi que la réduction substantielle de la défécation à l'air libre par la mise en place des toilettes publiques et la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) dans les milieux ruraux

62. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 10, le Gouvernement s'est engagé dans le PAG dans la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'extension de la protection sociale à travers le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). L'appui du SNU s'inspirera des résultats de nombreuses évaluations d'impact qui ont montré que les interventions de protection sociale peuvent renforcer la capacité des familles à prendre soin des enfants et à faire face aux différents chocs idiosyncratiques et macroéconomiques en réduisant les barrières socioéconomiques dans l'accès aux services sociaux de base. Dans un contexte de modernisation, d'urbanisation et de vulnérabilité, des mécanismes plus formels et plus efficaces pilotés par l'Etat, avec l'assistance du SNU, permettront d'assurer une protection sociale adéquate.

63. Au total, l'engagement du SNU se matérialisera à travers la réalisation de cinq produits à savoir :

- **Produit 2.1** : Les structures de santé disposent des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir des interventions essentielles de qualité pour la vaccination, la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins aux nouveau-nés et aux enfants, la promotion de la santé de l'adolescent(e), la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et la lutte contre les maladies.
- **Produit 2.2** : Le Gouvernement, les collectivités locales, les communautés et les Associations des Parents

d'Elèves (APE) disposent de capacités techniques et opérationnelles pour assurer la scolarisation, le maintien dans l'éducation de base et les performances des enfants, filles et garçons, de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés.

- **Produit 2.3** : Les acteurs étatiques et non étatiques du système de protection disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour assurer la protection des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les adolescents et pour mettre en œuvre efficacement les lois, politiques en matière de lutte contre les abus, les violences et l'exploitation.
- **Produit 2.4** : Les institutions publiques ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour amener les communautés, notamment les plus vulnérables à adopter des comportements favorables à l'élimination de la défécation à l'air libre et au lavage des mains à l'eau et au savon.
- **Produit 2.5** : Les acteurs aux niveaux national et local disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés et des politiques sociales inclusives.

2.3. LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE, DE L'ÉTAT DE DROIT ET LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE.

64. En ce qui concerne la priorité stratégique, sur la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance, le Gouvernement et les agences du SNU entendent travailler à la réalisation de l'effet 3: « **D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité** »

65. L'objectif de cet effet est la réalisation de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement au niveau de l'ODD 10 (Inégalités réduites), de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et de l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des ODD). Il s'agit notamment des cibles relatives à l'accès à la justice, à la mise en place des Institutions efficaces, la garantie d'une identité juridique à tous, la lutte contre la corruption, la prévention des conflits de la violence et la lutte contre le terrorisme et la criminalité.



66. Plus spécifiquement, en lien avec les priorités nationales déclinées dans le PAG, dans le PND et le PC2D, les Agences du SNU appuieront le Gouvernement pour la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. Il s'agira de soutenir les efforts du Bénin à créer les conditions de consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de promotion de la bonne gouvernance à travers le renforcement de l'efficacité des institutions en charge de la gouvernance, du respect des principes démocratiques et des droits de l'Homme. A ce titre, le SNU travaillera à la consolidation des acquis en matière de démocratie, de gouvernance, de prévention des conflits et de participation citoyenne, en axant ses interventions sur :

- i. le soutien stratégique et technique à l'administration publique centrale et décentralisée et aux institutions

de contre-pouvoir telles que le Parlement, la Cour Constitutionnelle ainsi qu'aux autorités administratives indépendantes (Commission Electorale Nationale Autonome, Autorité de Régulation des Marchés Publics) pour plus d'efficacité ;

- ii. l'appui aux processus électoraux en vue de l'organisation des élections libres, pacifiques et transparentes ;
- iii. le renforcement des capacités des institutions judiciaires pour la consolidation de l'Etat de droit ;
- iv. le plaidoyer pour l'amélioration de la participation des femmes aux instances décisionnelles à tous les niveaux ;
- v. le renforcement du civisme et de la veille démocratique à travers le renforcement des institutions publiques, de la société civile et des médias ;
- vi. le renforcement des capacités des acteurs pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement.

67. Le SNU appuiera le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, et la modernisation de l'administration publique. Il s'agira pour le SNU d'appuyer le Gouvernement pour le renforcement de la législation pour une lutte efficace contre la corruption et les flux financiers illicites. Aussi les actions de transparence,

de digitalisation de l'administration publique, de redevabilité et de reddition des comptes seront-elles appuyées.

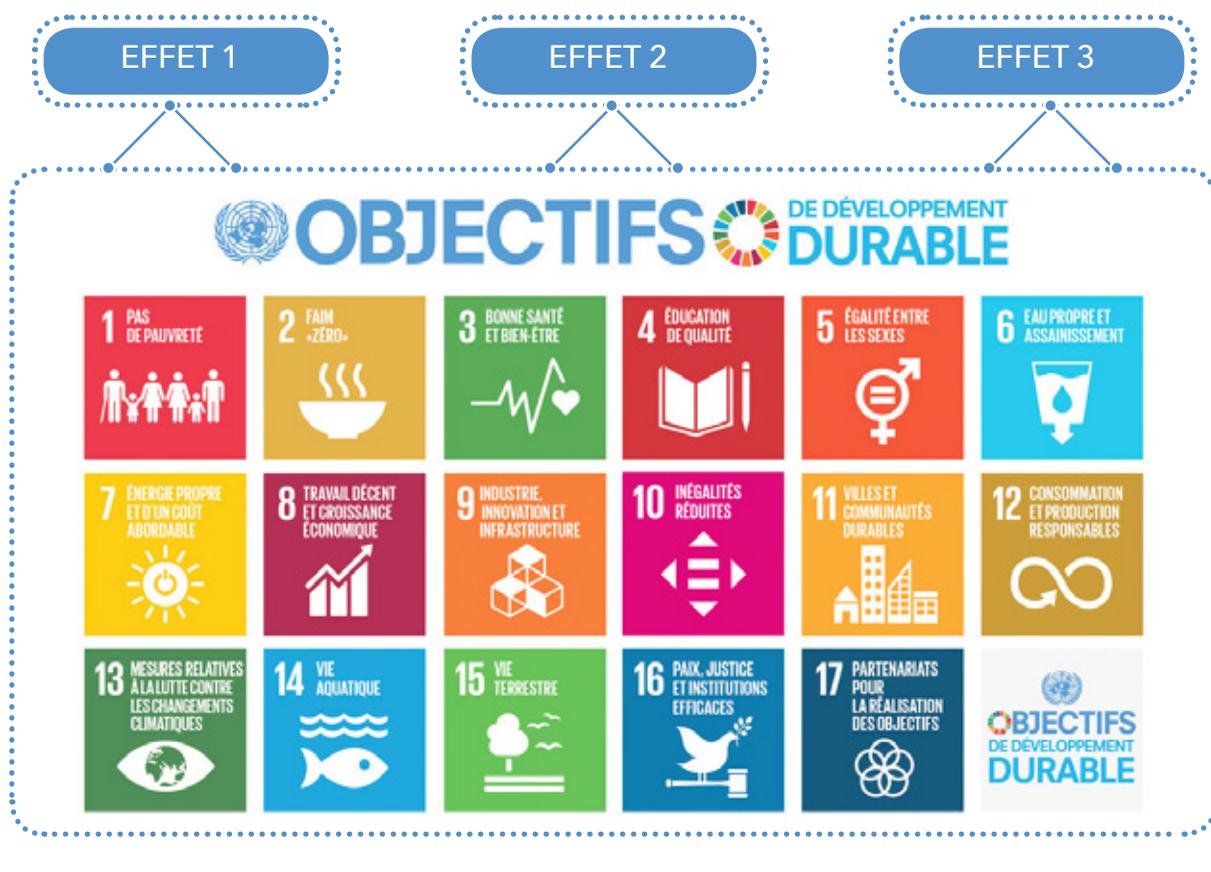
68. En matière de prévention de conflits, et de la consolidation de la paix, le SNU concentrera ses interventions sur le renforcement des mécanismes de dialogue, en bâtissant sur une connaissance améliorée des acteurs et en apportant un appui aux systèmes d'alerte rapide, contribuant ainsi à améliorer la concertation au niveau national et communautaire, y compris à travers des programmes éducatifs destinés à promouvoir le civisme et l'exercice de la citoyenneté. Le SNU accompagnera le renforcement des capacités des leaders religieux et des organisations engagées dans le dialogue interreligieux au niveau national avec un focus dans les régions frontalières avec le Niger et le Nigéria dans le domaine du vivre ensemble et de la cohésion sociale pour promouvoir la tolérance, le dialogue et prévenir l'intégrisme religieux, la radicalisation ainsi que les conflits liés au pastoralisme. Un appui stratégique et mesuré sera apporté en termes de gestion des frontières. Cet appui stratégique pourrait être développé dans le cadre d'appui régional en lien avec les Equipes Pays des nations unies des pays limitrophes du Bénin.

69. Pour la mise en œuvre de cet effet, le Gouvernement et les agences du SNU s'engagent pour la réalisation de cinq produits à savoir :

- **Produit 3.1** : Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les médias disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques y compris la gestion et l'organisation des élections.
- **Produit 3.2** : Les institutions nationales et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le domaine de la justice disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour garantir aux plus vulnérables un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits humains.
- **Produit 3.3** : Les institutions nationales, locales et les organisations

de la société civile ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire efficacement la modernisation, les réformes administratives, économiques institutionnelles et promouvoir la participation et la reddition des comptes.

- **Produit 3.4** : Les institutions aux niveaux national et local ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire les processus de planification de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies publiques intégrant l'Agenda 2030 et ses ODD.
- **Produit 3.5** : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent.







3

RISQUES ET HYPOTHESES

3

» RISQUES ET HYPOTHESES

70. La mise en œuvre réussie du PNUAD (2019-2023) au Bénin suppose que le pays continue de jouir de la situation politique et sociale apaisée qui la caractérise, et que les différentes réformes structurelles et sectorielles engagées par le Gouvernement soient poursuivies avec fermeté. Aussi, l'appropriation nationale et le renforcement du leadership des structures gouvernementales sont-ils indispensables pour assurer la réussite du PNUAD. L'exécution du cadre de coopération des agences du SNU avec le Gouvernement Béninois pour la période 2019-2023, se fera néanmoins dans un contexte particulier dont plusieurs éléments sont porteurs de risques.

71. Sur les plans social et politique, il convient de noter quelques incertitudes pèsent sur les perspectives d'évolution de la situation socio-politique dues notamment aux fréquentes grèves observées dans les secteurs vitaux tels que la santé, l'éducation et la justice et affectant les personnes vulnérables. A cela, il faut ajouter la situation socio-politique difficile dans certains pays limitrophes du Bénin et le cycle électoral (2019-2021) que le pays aura à traverser.

En effet, les trois premières années de la mise en œuvre du PNUAD seront marquées par des élections, législatives en 2019, communales et municipales en 2020 et l'élection présidentielle en 2021.

72. Sur le plan économique, l'économie béninoise a été confrontée à des chocs exogènes qui freinent la croissance. Ces chocs sont liés notamment à :

- i. l'évolution de l'environnement économique et commercial au Nigeria, confronté à une baisse des cours du pétrole ;
- ii. les chocs climatiques (inondations) ; et
- iii. la fluctuation des cours du coton, principal produit d'exportation du pays. Ces fluctuations impactent la situation des ressources budgétaires du pays donc sa capacité à satisfaire les impératifs socio-économiques.

73. Enfin, il y a les risques liés à la mobilisation des ressources notamment les ressources de contrepartie nationale qui pourraient altérer les résultats attendus de la mise en œuvre du PNUAD.

74. L'Equipe pays des Nations Unies en se basant sur la théorie de changement développée dans le cadre de l'élaboration

du PNUAD, a mis en place des mesures de mitigation des risques identifiés afin d'assurer le succès du PNUAD (Tableau 1)

TABLEAU 1 : Principaux risques et mesures de mitigation

Risque 1 : Cycle électoral	Mesure de mitigation
<p>Le cycle électoral (2019-2021) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. 2019 : Elections Législatives ii. 2020 : Elections municipales iii. 2021 : Election présidentielle <p>Les périodes électorales sont caractérisées par des lourdeurs administratives et l'attentisme</p>	<p>Le SNU entend mettre en place un mécanisme flexible devant favoriser et maintenir le rythme d'exécution de la mise en œuvre pour atténuer les risques liés aux lenteurs administratives et à l'attentisme qui caractérisent les périodes électorales</p>
<p>Probabilité du Risque : élevée</p>	<p>Degré d'impact attendu de ces mesures : Elevé</p>
Risque 2 : Grèves au sein de l'Administration	Mesure de mitigation
<p>Les grèves fréquentes observées dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et la justice pourraient compromettre les résultats attendus dans la mise en œuvre du PNUAD si elles perdurent</p>	<p>Le SNU entend appuyer le Gouvernement pour renforcer le Dialogue social et prémunir les grèves qui ont des conséquences sur les personnes vulnérables notamment les enfants et les jeunes</p>
<p>Probabilité du Risque élevée</p>	<p>Degré d'impact attendu de ces mesures : Elevé</p>
Risque 3: La vulnérabilité aux chocs exogènes	Mesure de mitigation
<p>L'économie béninoise a été confrontée à des chocs exogènes qui freinent la croissance. Ces chocs sont liés notamment à l'évolution de l'environnement économique et commercial au Nigeria, des cours du coton et pourraient affectées les populations notamment celles bénéficiant du commerce avec le Nigéria et de la production du Coton</p>	<p>Le SNU entend renforcer la résilience des populations vulnérables par la mise en place de mesures alternatives</p>
<p>Probabilité du Risque : Modérée</p>	<p>Degré d'impact attendu de ces mesures : Modéré</p>

Risque 4: La survenue de catastrophe naturelles notamment les inondations	Mesures d'atténuation
<p>La survenue de manière cyclique des inondations notamment dans les 21 communes à haut risque d'inondation pourraient entraver la mise en œuvre la mise en œuvre du PNUAD dans ces communes</p>	<p>Le SNU entend appuyer le Gouvernement pour la mise en place des instruments de prévention et des plans de contingences liés à la survenue des catastrophes naturelles telles que les inondations</p>
<p><i>Probabilité du Risque : Modérée</i></p>	<p><i>Degré d'impact attendu de ces mesures : Modéré</i></p>

Risque 5 : Mobilisation de ressources et de la contrepartie nationale	Mesure de mitigation
<p>La non mobilisation des ressources pour combler le gap de financement estimé à plus 24 millions de dollars et des ressources de contrepartie pourraient affecter la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PNUAD</p>	<p>Le SNU entend développer en collaboration avec le Gouvernement une stratégie de mobilisation de ressources qui définit clairement les modalités de mobilisation du gap de financement et des ressources de la contrepartie</p>
<p><i>Probabilité du Risque Modérée</i></p>	<p><i>Degré d'impact attendu de ces mesures : Modéré</i></p>

A close-up photograph of a hand with light pink manicured nails holding a teal credit card. The card is positioned over the keyboard of a silver laptop. The background is blurred, showing a person's arm and shoulder. The overall scene suggests a financial transaction or payment process.

4

**CADRE BUDGETAIRE ET
STRATEGIE GLOBALE DE
FINANCEMENT**

4

» CADRE BUDGETAIRE ET STRATEGIE GLOBALE DE FINANCEMENT

75. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PNUAD au Bénin sont estimées à environ 294, 355 millions de dollars. Soit 23,90% pour la priorité sur la « Croissance inclusive forte et durable) et 65,18% pour le « Renforcement du Capital humain » et 10,91% pour la « Consolidation de la démocratie, de l’Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance ».

76. Le budget sera financé à travers :

i. les fonds propres des agences du

SNU estimés à 136,150 millions de dollars USD ;

ii. les fonds mobilisés à titre individuel par les agences (ressources extrabudgétaires généralement pré-affectées) qui sont estimés à 133,626 millions de dollars USD ; et

iii. les fonds à mobiliser collectivement par l’Equipe Pays sous le leadership du Coordonnateur Résident qui sont évalués à environ 24,579 millions de dollars USD.

TABLEAU 2 : Synthèse du cadre budgétaire (en millions de dollars)

Effets	Montants nécessaires	Montants disponibles	Reste à mobiliser
Effet 1	70,483	64,554	5,929
Effet 2	191,754	174,347	17,407
Effet 3	32,117	30,875	1,242
Total	294,355	269,776	24,579

Source : Cadre de ressources et des résultats du PNUAD

77. Pour la mobilisation de ressources, l’Equipe pays entend se baser sur les résultats de l’Evaluation du

Financement du Développement (EFD)²⁰, pour bâtir une stratégie conjointe de mobilisation de ressources pour le PNUAD (2019-2023). Cette stratégie explorera les

20 - L’EFD ou (DFA :Development Finance Assessment) est une évaluation qui fournit des données et des informations analytiques sur les aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources de développement dans un pays. Il fournit non seulement une cartographie globale du financement du paysage couvrant tous les types de financement, mais évalue également les stratégies, les politiques et la structure institutionnelle existantes du gouvernement pour accéder, allouer, utiliser et surveiller la variété du financement pour réaliser le plein potentiel de l’impact combiné de tous types de financement disponibles pour un pays.

pistes de mobilisation notamment :

- i. le Gouvernement cost-sharing ;
- ii. la mobilisation auprès des partenaires traditionnels ;
- iii. la mobilisation du secteur privé ;
- iv. le renforcement de la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire.

78. S'agissant du *Government cost sharing*²¹, le Gouvernement et les Nations Unies exploreront les domaines à l'instar de ceux en cours actuellement au niveau du programme National d'Alimentation scolaire Intégré, du programme sur l'Entreprenariat Agricole, où les ressources gouvernementales sont mises à disposition pour des projets spécifiques du PNUAD (2019-2023).

79. Pour ce qui est des partenaires traditionnels, l'Equipe Pays entend, les mobiliser à travers une coopération triangulaire pour l'exécution des projets inscrits dans le PNUAD qui entrent dans leur domaine de coopération avec le Gouvernement du Bénin.

80. En ce qui concerne, la mobilisation du secteur privé, l'Equipe Pays entend s'appuyer sur les cadres légaux existants au sein de l'Organisation des Nations Unies pour explorer les approches de

mobilisation des ressources du secteur privé. Les principaux types de partenariats avec le secteur privé pourraient être :

- i. le transfert de ressources (partenariats qui incluent principalement un transfert de ressources financières ou en nature d'une société à l'ONU) ;
- ii. le transfert de technologies et l'assistance technique et financière pour le développement des entreprises au niveau des pays ; et
- iii. le développement d'approches facilitant les investissements privés innovants, etc...

21 - Le *Government cost sharing* est un mécanisme de financement par lequel le gouvernement contribue aux ressources financières pour entreprendre des projets en partenariat avec les Nations Unies

MES OUTILS D'INFORMATION DE L'ONU

Accueil > Mes outils d'information de l'ONU



STRATÉGIE D'OPÉRATIONS
D'ENTREPRISE



UNDAF



VOIR LES DONNÉES



SURVEILLANCE EN TEMPS
RÉEL



SITES WEB DES ÉQUIPES
NATIONALES DES NATIONS
UNIES





5

**MECANISME DE MISE EN
OEUVRE ET DE
COORDINATION**

5

» MECANISME DE MISE EN OEUVRE ET DE COORDINATION

5.1 MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE.

5.1.1 Les principes de la mise en œuvre.

81. La mise en œuvre du PNUAD sera basée d'abord sur les clauses juridiques²² définissant le partenariat, les valeurs et principes et les engagements du Gouvernement. Elle sera ensuite soutenue par les principes clé qui ont guidé la programmation. :

- i. Ne laisser personne de côté,
- ii. les droits humains, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- iii. la durabilité et la résilience ; et
- iv. l'éthique et la responsabilité.

82. Les principales cibles du PNUAD, sont celles identifiées comme personnes laissées de côté au Bénin lors des différentes concertations tenues dans le cadre de l'élaboration de ce PNUAD et confirmées par l'analyse du Bilan Commun Pays et la théorie du changement qui ont soutenu le PNUAD. Elles sont principalement :

- i. les jeunes diplômés sans emplois,
- ii. les personnes vivant avec un handicap,
- iii. les populations pauvres vivant dans les zones frontalières et rurales en particulier les femmes et les jeunes ;
- iv. les transgenres , les personnes discriminées du fait de leur orientation sexuelle, les toxicomanes,
- v. les enfants placés (vidomegons), vi) les enfants dit sorciers;
- vi. les personnes du troisième âge ;
- vii. les personnes vivant avec le VIH ; et
- viii. les personnes pauvres privées de liberté.

83. Pour atteindre ces personnes cibles, le SNU mettra en place un dispositif permanent de suivi permettant de les identifier, et d'approfondir les raisons de

22 - Voir les clauses juridiques et légales en Annexe 3

leur marginalisation. Le SNU à travers le PNUAD (2019-2023) s'engage à insérer ces personnes dans le processus de développement par la mise en place de mesures devant favoriser, leur l'inclusion économique et sociale, la jouissance de leur droits et l'accès aux services essentiels. Dans le même sens, l'Equipe Pays a retenu une zone de convergence pour des activités des Nations Unies au Bénin pour la période 2019-2023. Il s'agit des communes de Karimama (Nord) Malanville (Nord) et Zakpota (Centre) qui sont parmi les communes cumulant toutes les formes de pauvreté²³ (monétaire et non monétaire) et regorgeant plus de personnes vulnérables. **Par ailleurs, l'Equipe Pays entend mettre en place dans cette zone de convergence, suivant une approche intégrée, un projet conjoint sur la mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté ».**

84. La prise en compte de l'approche basée sur les droits humains, l'égalité de genre sera systématique dans la mise en œuvre des différents projets et mesures qui seront développés dans le cadre du PNUAD 2019-2023. Les mesures seront également prises en

termes de renforcement des capacités des différentes institutions nationales et organisation de la société civile afin d'assurer la durabilité des actions du PNUAD. Aussi, les impacts sociaux et environnementaux des différents projets du PNUAD seront rigoureusement évalués afin de s'assurer que ces derniers n'entraînent pas de dommages pour les populations et l'environnement

85. Pour ce qui est de la redevabilité, la transparence, l'Equipe Pays entend renforcer la reddition des comptes dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du PNUAD. L'Equipe Pays mettra en place des cadres permanents de concertations avec les populations à la base et les personnes laissées de côté. Ces concertations faciliteront l'implication des jeunes et permettront de recueillir les aspirations et le feedback des bénéficiaires sur la mise en œuvre des différents projets. Par ailleurs le numéro vert (132)²⁴ des Nations Unies sera également mis à contribution pour renforcer l'implication des populations à la base. **À travers ce numéro vert les Nations Unies seront à l'écoute de la population à la base.**

5.1.2 Modalité de mise en œuvre.

86. La mise en œuvre, du PNUAD (2019-2023) sera faite à travers un Plan de Travail conjoint du SNU validé et par le Gouvernement. Ce plan de

travail sera élaboré sous le leadership du Gouvernement, avec l'implication de toutes les parties prenantes notamment la société civile et des personnes

23 - Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vies des Ménages de 2015, l'incidence de pauvreté non monétaire est de 58,05% à Karimama, 51,22% à Malanville et 46,16% à Zakpota

24 - Les Nations Unies au Bénin disposent d'un numéro vert « 132 » où les bénéficiaires et les populations peuvent envoyer des messages d'alerte sur la mise en œuvre des projets dans leur milieu.

vulnérables, et sera la déclinaison du PNUAD en actions. La coordination du processus d'élaboration du plan de travail sera assurée par l'Unité de la Gestion de la Coordination du PNUAD basée au Ministère en charge du Plan, en collaboration avec le Bureau du Coordonnateur Résident et le Comité des programmes et des résultats du Système des Nations Unies.²⁵

87. Des projets conjoints seront développés en lien avec les différents produits du PNUAD sur les thématiques clés notamment : l'emploi des jeunes, sur le genre et l'autonomisation des femmes, la résilience, la sécurité alimentaire, l'appui à la production statistique, permettant de briser les silos et de renforcer l'unité des actions des Nations Unies sur le terrain. Ces projets conjoints en lien avec les Plans de travail du PNUAD, démontreront la cohérence et la complémentarité des actions des Nations Unies sur le terrain. **Aussi, l'Equipe Pays entend t-elle développer un projet conjoint fédérateur pour la mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté » dans la zone de convergence des Nations Unies au Bénin.**

88. Par ailleurs, des projets conjoints entre l'Equipe Pays du Bénin et celles des pays limitrophes pourraient être envisagés notamment sur les défis transfrontaliers tels que la consolidation

de la paix, de la sécurité dans les zones frontalières.

89. La mise en œuvre sera soutenue par une stratégie des opérations : Business Operation Strategy (BOS) qui vise une harmonisation et une simplification des différents services d'opérations nécessaires pour la mise en œuvre du PNUAD. Elle permettra de réduire les coûts de transactions liés à la mise en œuvre du PNUAD, et renforcera les liens entre les opérations et le Programme. Le Comité des Opérations (OMT²⁶) regroupant tous les chargés des opérations des agences du SNU au Bénin coordonne la révision et le suivi du BOS.

90. La modalité d'exécution nationale sera le mode de gestion privilégiée dans la mise en œuvre du PNUAD (2019-2023). Dans ce cadre, l'utilisation de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT) sera systématisée pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacité dans la gestion des fonds alloués aux partenaires de réalisation pour l'exécution des Plans de Travail Annuels et des projets. Le SNU aura recours à l'exécution directe pour la mise en œuvre des programmes et des projets spécifiques.

91. Enfin, la mise en œuvre du PNUAD sera soutenue par une stratégie de communication avec l'appui du Groupe

²⁵ - Le comité programme est le bras opérationnel de l'Equipe-pays en matière de programmation, de suivi et d'évaluation. Il assure un appui technique et opérationnel pour la mise en œuvre effective du PNUAD conformément aux priorités nationales et à l'agenda 2030. Il est composé des chefs de programmes et de suivi et d'évaluation des différentes agences du SNU et est dirigé par un chef d'agence.

²⁶ - L'OMT : Operations Management Team

Information et Communication du Système des Nations Unies (InfoCom). Cette stratégie permettra :

- i. de faire connaître aux différents publics cibles les lignes de services, les réalisations et la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des ODD ;
- ii. susciter l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies ;
- iii. assurer le partage de connaissances, de bonnes pratiques, de capitalisation des expériences et de diffusion des résultats du PNUAD. Plus spécifiquement, la stratégie de communication permettra ;
- iv. d'améliorer la visibilité du SNU et

de ses réalisations au Bénin ;

- v. d'accompagner la mise en œuvre efficace des projets conjoints et de mettre en place un espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement pour une meilleure appropriation du PNUAD ;
- vi. de renforcer les relations avec les médias publics et privés pour des actions de plaidoyer, de changement de comportement nécessaires à la mise en œuvre efficace du PNUAD ;
- vii. de renforcer la communication interne en assurant une meilleure circulation de l'information au sein du personnel et à tous les niveaux de la hiérarchie du SNU.

5.2 MÉCANISMES DE COORDINATION.

92. Dans le but de faciliter l'atteinte des résultats du PNUAD 2019-2023, un mécanisme de coordination, favorisant le dialogue et le partenariat stratégique avec la partie nationale et la concertation avec les autres parties prenantes sera mis en place. Ce cadre institutionnel de coordination (voir figure n° 3) s'inscrit dans une démarche inclusive avec l'implication de tous les acteurs dans le dispositif, ce qui constitue un meilleur gage de prise en compte des aspirations de toutes les composantes sociales. Il est structuré

autour de:

- i. un comité d'orientation et de pilotage ;
- ii. un comité technique appuyé par un secrétariat technique permanent qui est l'Unité de Gestion de la Coordination du PNUAD (UGC-UNDAF) qui travaillera en étroite collaboration avec le bureau de coordination du SNU ; et
- iii. les groupes et sous-groupes d'effets.

5.2.1 Comité d’Orientation et de Pilotage (COP)

93. Le Comité d’Orientation et de Pilotage a pour mission de donner des orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l’UNDAF. Il assure la cohérence entre le PNUAD et le PND, le PC2D et le PAG. Il regroupe d’une part, le Gouvernement représenté par le Ministre en charge du Développement (Président du comité), le Ministre en charge des finances, le Ministre en charge des affaires étrangères, les Ministres désignés chefs

de groupes d’Effets et d’autre part, le Coordonnateur Résident du SNU (co-président), et les Chefs des Agences des Nations Unies. Les représentants de la société civile, et des groupes et associations défendant les droits des personnes laissées pour compte notamment les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap seront partie intégrante de ce comité. Il se réunira au moins une fois par an.

5.2.2 Comité Technique (CT)

94. Le Comité Technique de l’UNDAF assurera principalement l’opérationnalisation des directives et orientations du COP et le suivi des résultats des interventions menées dans le cadre de l’UNDAF. Il constituera le point nodal pour assurer l’efficacité des interactions. Il sera composé des représentants des Agences du SNU, du Bureau de Coordination du SNU et des structures nationales en charge de la coordination et du suivi et d’évaluation des politiques et programmes de développement (DGPD, DGFD, INSAE, DGAE et CSPEF). Les Organisations de la Société Civile (OSC) défendant les droits des personnes laissées de côté et le secteur privé y prendront également part.

Il sera présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge du développement. Ses attributions sont les suivantes :

- i. la préparation des modalités pratiques de mise en œuvre du PNUAD, à savoir la planification des activités conjointes, la coordination de leur mise en œuvre et l’établissement des partenariats appropriés ;
- ii. la supervision des travaux des trois « Effets PNUAD » ;
- iii. l’articulation et le développement des synergies entre les axes de coopération ;
- iv. la coordination de la formulation de programmes conjoints ;
- v. la préparation d’une stratégie

conjointe de mobilisation des ressources et de communication dont la mise en œuvre sera assurée par un groupe inter - agences mis en place à cet effet ; et

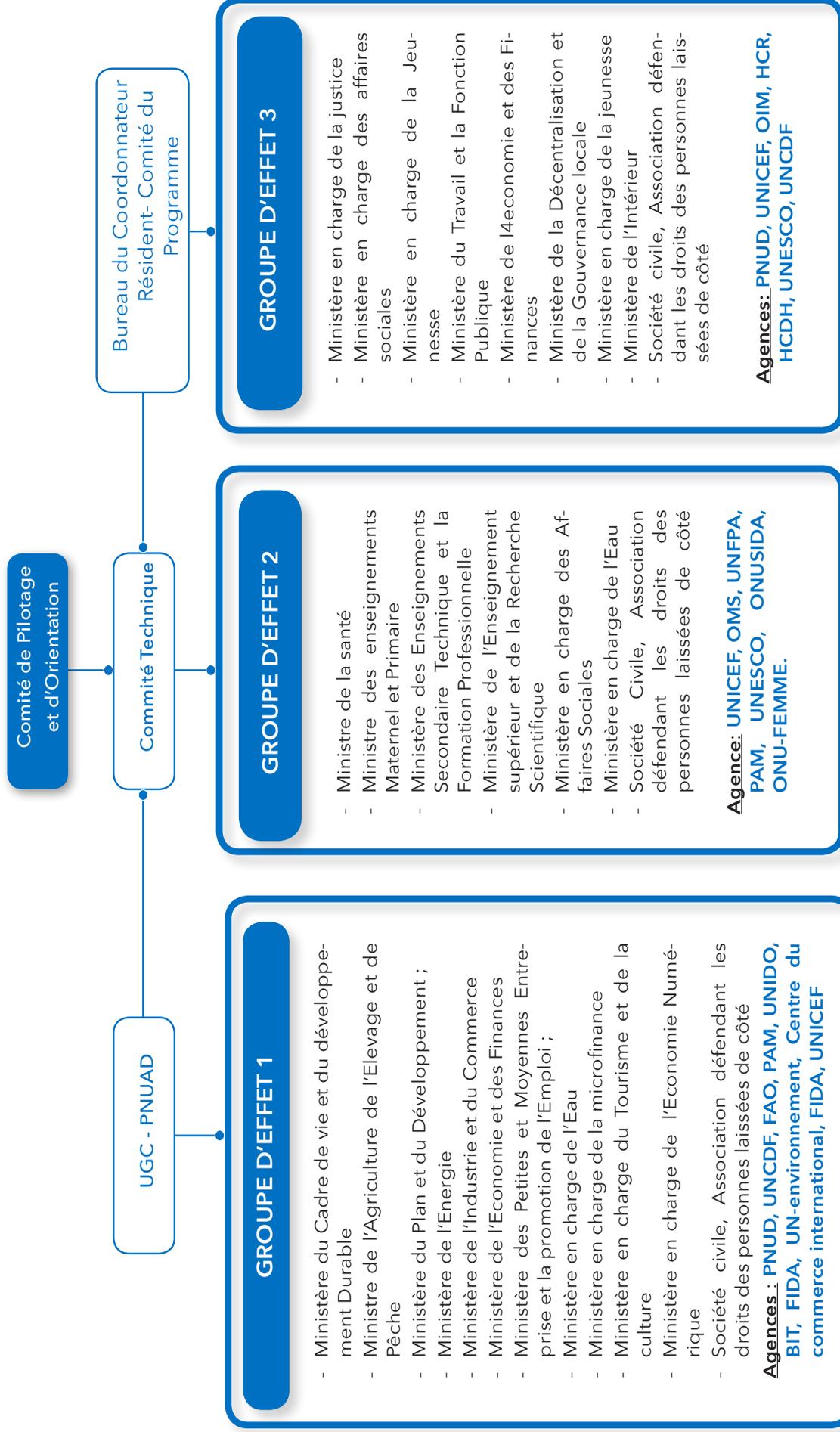
- vi. la préparation du rapport consolidé pour les sessions du COP.

95. D'un point de vue pratique, le CT mettra en place les différents groupes d'« Effets PNUAD ». Chaque groupe d'Effet précisera, sur la base des produits escomptés, les arrangements portant sur la mise en œuvre des activités et les

modalités de partage de l'information avec les groupes thématiques qui seront mis en place.

96. Les travaux du CT seront coordonnés par l'UGC-PNUAD, le Bureau du Coordonnateur Résident et le Comité des Programmes et du suivi évaluation des Nations Unies.

Figure 3 : Cadre de Coordination du PNUAD





6

DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L'EVALUATION

6

» DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L'ÉVALUATION

6.1. DISPOSITIF DE SUIVI.

97. Des avancées ont été notées au niveau du suivi et de l'évaluation du PNUAD (2014-2018) notamment par :

- i. la mise en place d'une plateforme en ligne pour le suivi ;
- ii. la tenue régulière des revues semestrielles et des revues annuelles durant tout le cycle ;
- iii. l'implication de la société civile lors des revues annuelles ;
- iv. la production chaque année de rapport annuel de progrès du PNUAD. Cependant des insuffisances ont été notées notamment au niveau du cadre des résultats et des visites conjointes sur le terrain.

98. S'appuyant sur ces acquis et leçons tirées du PNUAD précédent, le nouveau système de suivi mettra l'accent sur l'innovation et la technologie. Il va s'appuyer sur le Plan Intégré de Suivi d'Évaluation et de Recherche PISER²⁷ (2019-2023). Les principales actions de suivi ci - après seront menées :

- **Le rapport annuel de suivi du PNUAD : (ONE UN Report)** C'est le principal produit du suivi il est le document de base de la revue annuelle. Il fait la synthèse de toutes les activités de suivi. Ce rapport doit être analytique et dégager de façon explicite les raisons de l'atteinte ou non des objectifs fixés. Le rapport doit aussi proposer des mesures correctives aux goulots d'étranglement identifiés.
- **Le suivi en ligne et à temps réel du PNUAD, à cet effet la plateforme UN-INFO²⁸** sur laquelle le Bénin est parmi les pays pilotes pour sa mise en place, prendra le relais de la plateforme de suivi en ligne du PNUAD précédent.
- **Le suivi par la prise en compte de la voix des personnes laissées de côté. Il s'agira de faire un passage à l'échelle de l'utilisation du numéro vert** des Nations Unies pour renforcer la transparence la responsabilité et l'implication des personnes laissées de côté.

27 - Voir le PISER en annexe

28 - UN Info est un outil de planification, de suivi et d'établissement de rapports en ligne pour le PNUAD et du BOS. Elle vise à soutenir l'alignement sur les engagements de l'Agenda 2030 , à accroître la visibilité, la responsabilité et la transparence des Nations Unies.

- **Les revues semestrielles des effets** : Elles se tiendront tous les mois de juillet et de Novembre, et permettront de faire le point au niveau de chaque effet ou au besoin au niveau des groupes de produits.
- **Les visites conjointes sur le terrain** : elles viseront les projets conjoints, les zones de convergence et cibleront les thématiques phares du PNUAD. Elles compléteront les actions de suivi en ligne via les applications orientées mobiles et web qui seront mises en place.
- **La mise en place d'un cadre de résultats** aligné sur les indicateurs de suivi des ODD et sur ceux du PND et du PC2D.
- **La revue annuelle conjointe sur le PNUAD** constitue le creuset pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PNUAD, elle réunit tous les membres du comité d'orientation et de pilotage.

99. Au total, l'utilisation des technologies de communication sera privilégiée pour le suivi des réalisations du PNUAD sur le terrain. Des applications orientées mobiles et web seront développées, à cet effet. Elles permettront de faciliter le suivi physique et en temps réel en lien avec UN-INFO

100. En complément le SNU appuiera le Gouvernement pour la conduite de différentes opérations de collecte de données majeures afin de disposer les données de qualité pour le suivi et l'évaluation du PNUAD mais aussi des ODD et des politiques et stratégies nationales. Il s'agit notamment de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) ; l'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Surveys), Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA), les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation.

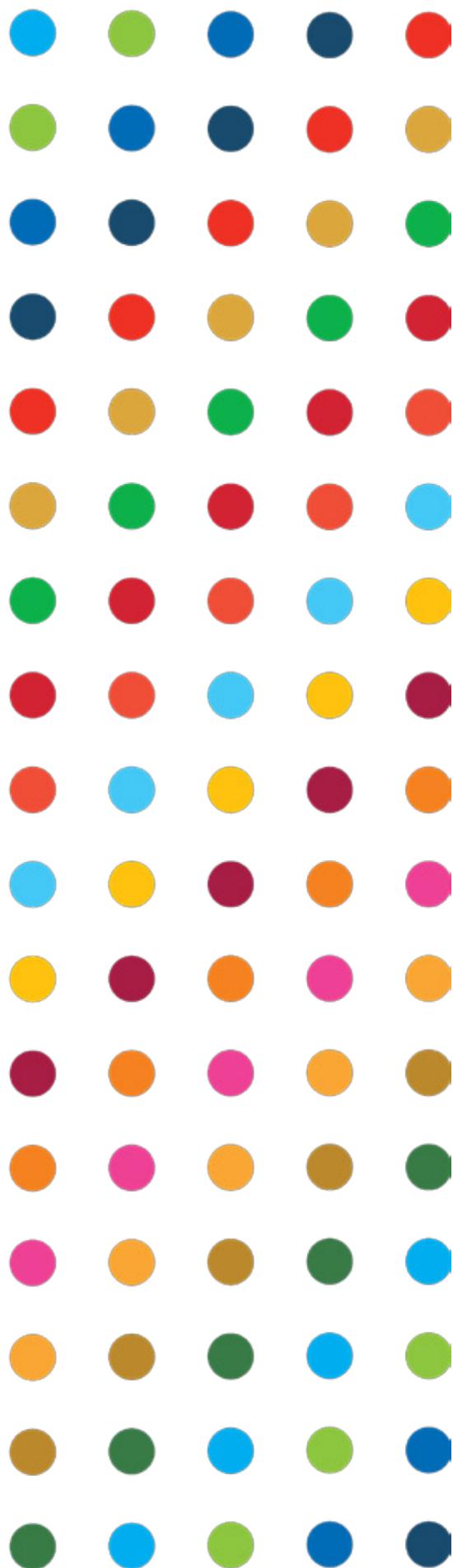
6.2. DISPOSITIF D'ÉVALUATION.

101. Le SNU fera la promotion de la politique nationale d'évaluation et renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation. Le SNU travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement pour la préparation et la conduite de l'évaluation du présent plan

cadre, qui devra intervenir au cours de l'année 2022 pour éclairer l'élaboration du prochain UNDAF. Cette évaluation couvrira les stratégies relatives aux activités opérationnelles, au plaidoyer et à la communication.

102. Le dispositif d'évaluation et même de suivi dans son ensemble, sera mis en œuvre sous le leadership du Gouvernement. Il s'alignera sur la politique nationale d'évaluation adoptée par le Gouvernement qui prend en compte les principes d'évaluation de United Nations Evaluation Group (UNEG) et de l'OCDE.

CONCLUSION



CONCLUSION

103. Se fondant sur le large processus participatif de sa formulation, le PNUAD 2019-2023 représente le cadre fédérateur des interventions des agences du SNU au Bénin. Il a été élaboré dans un contexte marqué par la réforme du système de développement des Nations Unies conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui promeut un repositionnement des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Cette résolution a en outre demandé que les interventions du SNU soient plus stratégiques, transparentes et axées sur les résultats.

104. Le PNUAD 2019-2023 prenant en compte ces recommandations est axé sur l'Agenda 2030 et sur les priorités nationales (PAG - PND - PC2D). Son élaboration et sa mise en œuvre seront guidées par les principes clés que sont :

- i. Ne laisser personne de coté ;
- ii. Les droits humains et l'autonomisation des femmes ;
- iii. La résilience et la durabilité ; et
- iv. La transparence et l'éthique

105. Le PNUAD 2019-2023 constitue une réponse claire des Nations Unies pour la contextualisation des ODD au Bénin. Il prend en compte les différents risques et menaces pouvant affecter les populations vulnérables et laissées de côté ainsi que ceux liés à la réalisation des ODD.

106. Pour assurer le succès du PNUAD 2019-2023, le Gouvernement et l'Équipe Pays des Nations Unies entendent renforcer le dialogue technique et politique autour du PNUAD afin de mobiliser les autres parties prenantes au processus de développement du Bénin. Ce dialogue périodique permettra d'apprécier les progrès accomplis et d'envisager les mesures correctives appropriées.



ANNEXES

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

» ANNEXES

7-1 ANNEXE 1 : VISION 2030

1 »

L'Equipe Pays (EP) des Nations Unies au Bénin, se basant sur la vision nationale de développement « Bénin Alafia 2025 » qui ambitionne de faire du Bénin : **“un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social”**(NLTPS), s’engage aux côtés du Gouvernement pour soutenir la démarche universelle et transformative qui ne fera pas de “laissés pour compte” au Bénin. Elle s’efforcera d’œuvrer à l’horizon 2030 pour des **“Populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif”**.

2 »

Cette vision 2030 de l’Equipe Pays s’inscrit d’une part dans la mise en œuvre de l’Agenda de développement 2030, et d’autre part, des autres engagements internationaux tels que ceux liés au Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes et aux Accords de Paris sur les changements climatiques. Elle est élaborée suivant une approche inclusive et est le fruit d’une analyse prospective menée, à partir des résultats de l’analyse sur le Bilan commun pays et des différentes concertations tenue par l’Equipe Pays avec toutes les couches de la société béninoise notamment les personnes vulnérables et laissées pour compte.

3 »

D’une part cette vision l’Equipe Pays entend apporter sa contribution au Gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités nationales déclinées dans les documents de planification à moyen terme avec le Plan National de Développement (2018-2025) et à court terme avec le Programme d’Action du Gouvernement (PAG : 2016-2021) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Cette vision prend également en compte l’ambition de la réalisation de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine.

4 »

Cette vision est bâtie à partir des principaux défis liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, ressortis lors de l'analyse du Bilan Commun Pays. Il s'agit notamment :

- i) d'une croissance économique faible, peu inclusive et non durable ;
- ii) un taux de sous-emploi et un niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnel préoccupant,
- iii) une faible capacité de résilience des populations face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ;
- iii) un faible accès aux services sociaux de base de qualité et une absence d'un système de protection sociale adéquat. ;
- iv) un besoin de renforcement des Institutions de la République, la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption, et l'existence des sources de tensions sociales et des risques liées à la cohésion sociale et à la paix.

5 »

Pour la réalisation de cette vision à l'horizon 2030, l'Equipe Pays s'appuiera sur le Plan cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD : 2019-2023) qui constitue le principal instrument d'opérationnalisation de la vision. Pour les cinq prochaines années, (2019 -2023) l'ambition des agences des Nations Unies d'œuvrer au Bénin pour des : « **Populations plus résilientes, en bon état de santé et de nutrition, mieux éduquées, bénéficiant de la protection sociale, vivant en paix, en sécurité, dans un environnement de justice et engagées pour un développement durable, participatif et inclusif** » se matérialisera autour de trois priorités stratégiques qui seront déclinées dans le PNUAD. Il s'agit de :

- i) la promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable ;
- ii) le renforcement du capital humain ;
- iii) la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et promotion de la bonne gouvernance.

6 »

Pour opérationnaliser cette vision l'Equipe Pays entend se baser sur ces principes clés de programmation. :

- i) ne laisser personne de côté,
- ii) les droits humains et l'autonomisation des femmes ;
- iii) la durabilité et la résilience ; et
- iv) l'éthique et la responsabilité.

7 »

S'agissant du principe de « ne laisser personne de côté », l'Equipe Pays mettra en place un dispositif permanent permettant de les identifier, et rechercher les raisons de leur marginalisation. L'équipe Pays s'engage à insérer ces personnes dans le processus de développement par la mise en place de projets sur l'inclusion financière et sociale, la jouissance des droits et l'accès aux services essentiels en faveur de ces groupes de personnes.

8 »

Se basant sur les résultats de l'Examen Périodique Universel (EPU), l'Equipe Pays travaillera au côté du Gouvernement et des autres partenaires pour améliorer la situation des droits de l'homme, notamment dans le domaine du renforcement du système judiciaire, de la réduction de la surpopulation carcérale, de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que la promotion de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

9 »

L'Equipe Pays appuiera le Gouvernement à la mise en œuvre de sa feuille de route pour l'opérationnalisation du cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes et sur les accords de Paris sur les changements climatiques dans la perspective de renforcer la durabilité des actions de développement, la résilience de l'économie et des populations et des institutions.

10 »

Pour assurer la réalisation de cette vision, l'Equipe Pays travaillera dans un esprit de transparence de responsabilité et de reddition des comptes vis-à-vis du Gouvernement des populations à la base et des autres partenaires au développement. Pour ce faire les outils techniques seront développés pour renforcer la transparence et la participation des populations à la base. Ainsi les aspirations des personnes vulnérables et

des personnes laissées de côté seront prises en compte dans les actions des Nations Unies.

11»

En somme, l'Equipe Pays prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la réalisation de cette vision. Elle s'appuiera sur la cohérence et la synergie d'actions existantes au niveau des agences du Système des Nations Unies pour renforcer l'efficacité des actions sur le terrain. Par ailleurs, le SNU renforcera son rôle catalytique et son rôle de leadership et de plaidoyer, notamment sur certaines questions sensibles qui pourraient constituer des menaces pour la réalisation de la vision 2030. Le Système des Nations Unies (SNU), en tant que partenaire stratégique du Gouvernement, continuera à assumer son rôle normatif en matière de suivi des engagements internationaux, à créer des plateformes de développement inclusif et participatif et à œuvrer pour une planification collective des interventions des différents partenaires du Bénin.

7-2 ANNEXE 2 : PROCESSUS DE FORMULATION DU PNUAD (2019-2023)

UNE DÉMARCHE INCLUSIVE ORIENTÉE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

La formulation du PNUAD a été le fruit d'une démarche inclusive ayant impliquée à toutes ses étapes toutes les parties prenantes au processus de développement du Bénin notamment les agences résidentes et non résidente du SNU, les structures gouvernementales, les acteurs de la société civile, les personnes vulnérables et identifiées comme des laissées pour compte. La démarche est structurée autour de plusieurs étapes interdépendantes les unes des autres. Il s'agit notamment de :

- i. l'élaboration de la feuille de route du processus ;
- ii. l'évaluation de du PNUAD (2014-20218) ;
- iii. l'élaboration du Bilan Commun Pays ;
- iv. l'élaboration de la vision 2030 de l'Equipe pays des Nations Unies ;
- v. l'organisation des concertations avec les personnes vulnérables et laissées de côté ;
- vi. la contextualisation et la priorisation des cibles des ODD ;
- vii. l'élaboration de la théorie de changement ;
- viii. la définition des priorités du PNUAD ;
- ix. la finalisation de l'UNDAF et de son cadre de ressource et de résultat ;
- x. la concertation avec les partenaires techniques et Financiers du Bénin ;
- xi. la soumission de la version préliminaire au Peer Support Group et au bureau régional de l'UNDG et
- xii. l'adoption par le Gouvernement en Conseil des Ministres.

- **L'élaboration de la feuille de route du processus** : Elle marque la première étape du processus, elle décrit toutes les étapes du processus et identifie toutes les parties prenantes, les facteurs à risque pour la finalisation du PNUAD. La feuille de route a été validée et soumise au Gouvernement.
- **L'évaluation du PNUAD 2014-2018** : Elle a été un exercice indépendant qui a permis d'apprécier la pertinence des choix stratégiques opérés pour l'UNDAF 2014-2018, et de dégager les leçons pour la formulation du PNUAD 2019-2023.
- **L'élaboration du Bilan Commun Pays** : Elle a consisté en une analyse diagnostique mettant en exergue les gaps existants pour la réalisation des ODD ainsi que les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Bénin. Les thématiques centrales telles que le genre, les droits humains et la durabilité environnementale ont été abordé dans cette analyse diagnostique.
- **L'élaboration de la vision 2030 de l'Equipe pays** : L'élaboration du Bilan commun pays a débouché sur la définition de la Vision 2030 des Nations au Bénin. Cette vision a été le fruit d'une large concertation entre le Coordonnateur Résident et les membres de l'Equipe pays, aussi bien les agences résidentes que non résidentes. Elle décrit l'ambition des Nations Unies pour le Bénin en lien avec l'Agenda de développement 2030.
- **La théorie de changement** : Elle a permis d'expliquer grâce à une analyse des liens de cause à effet, comment l'ensemble d'interventions pourraient conduire au changement souhaité, Elle a été soutenue par les analyses issues du bilan commun pays, les différentes consultations avec les principales parties prenantes. Elle a permis d'esquisser les différentes solutions aux causes des problèmes en tenant compte des avantages comparatifs des Nations Unies.

- **La Définition des priorités stratégiques** : Se basant sur les résultats du Bilan Commun pays, les orientations de développement déclinées dans les documents nationaux de planification, et de sa vision 2030, l'Equipe pays, les agences résidentes et non résidentes comprises, a défini en collaboration avec le Gouvernement les priorités stratégiques du PNUAD 2019-2023.
- **La Contextualisation et la priorisation des cibles des ODD** : dans le but de bâtir le PNUAD basé sur les ODD, l'Equipe pays a appuyé le Gouvernement dans la priorisation et la contextualisation des cibles des ODD au niveau national. Ainsi, au plan National, 49 cibles ont été priorisées sur les 169 avec des mesures à prendre pour l'intégration de ces cibles dans le PNUAD ainsi que dans les documents de politiques et stratégies de développement du Bénin.
- **Concertation avec les personnes « laissées de côté »** : Dans la perspective de tenir compte de la voix de tous, l'Equipe pays a tenu le 11 Avril 2018 une large concertation avec les personnes laissées pour compte notamment les femmes, les jeunes, les personnes vivants avec un handicap, les personnes vivant le VIH /SIDA avec afin de recueillir leurs aspirations pour mieux adresser leurs préoccupations dans le PNUAD.
- **Soumission de la version préliminaire au bureau régional** : la version préliminaire du PNUAD (2019-2023) a été soumise au Peer Support Group (PSG) pour l'assurance qualité.
- **Concertation avec les partenaires techniques et Financiers du Bénin**, les priorités stratégiques retenues dans le PNUAD ont été présentées aux différents partenaires techniques financiers, le 1er Février 2018

lors du comité de pilotage du PNUAD.

Présentation du PNUAD aux membres du Gouvernement et aux Partenaires Techniques et Financiers, aux acteurs de la société civile et le secteur privé le 26 Juin 2018 au Bénin Marina Hôtel. Cette présentation a permis de s'assurer de la prise en compte des orientations et aspirations recueillies lors des précédentes concertations.

- **Adoption par le Gouvernement en Conseil des Ministres** : le Gouvernement du Bénin en saluant l'alignement du PNUAD sur les priorités nationales, a approuvé le document en Conseil des Ministres du 24 Octobre 2018 en instruisant le Ministre d'État chargé du Plan et du Développement de procéder à sa signature et de veiller à sa mise en oeuvre.

7-3 ANNEXE 3 : CLAUSES LEGALES ET JURIDIQUES

7-3-1 ACCORDS RELATIFS AUX PARTENARIATS, VALEURS ET PRINCIPES

Considérant que le Gouvernement du Bénin (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) Considérant que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA) [ou un autre accord en fonction du pays], signé par les deux parties, le 18 Janvier 1974). Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD.

En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent PNUAD ainsi que le plan de travail (qui fait partie de cet PNUAD et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.

- b) Un Accord de base pour la coopération conclu par le

Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le 25 juillet 1996.

- c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut - Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 15 Novembre 1994.

- d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie par le PAM, ledit accord ayant été signé le 19 mai 1967.

- e) " L'UNFPA est reconnu au Bénin par l'accord de siège signé entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le 18 Janvier 1974. cet accord de siège entre le Bénin et le PNUD et l'Accord de Programme conclu entre le Bénin et l'UNFPA le 26 mai 2004 constitue la base de la coopération et des engagements entre le Gouvernement du Bénin et l'UNFPA".

- f) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), pour l'installation de la représentation de la FAO au Bénin le 29 décembre 1977.

- g) Un Accord avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'établissement de la représentation de l'OMS en République du Bénin, le 7 décembre 1960.

- g) Pour toutes les agences : Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'agence compétente des Nations Unies

À l'égard de chacune des agences des Nations Unies l'ayant signé, l'UNDAF sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cette agence des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

7-3-2 Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du PNUAD. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au PNUAD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

7-3-3 Suivi et évaluation

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

7-3-4 Engagements du Gouvernement béninois

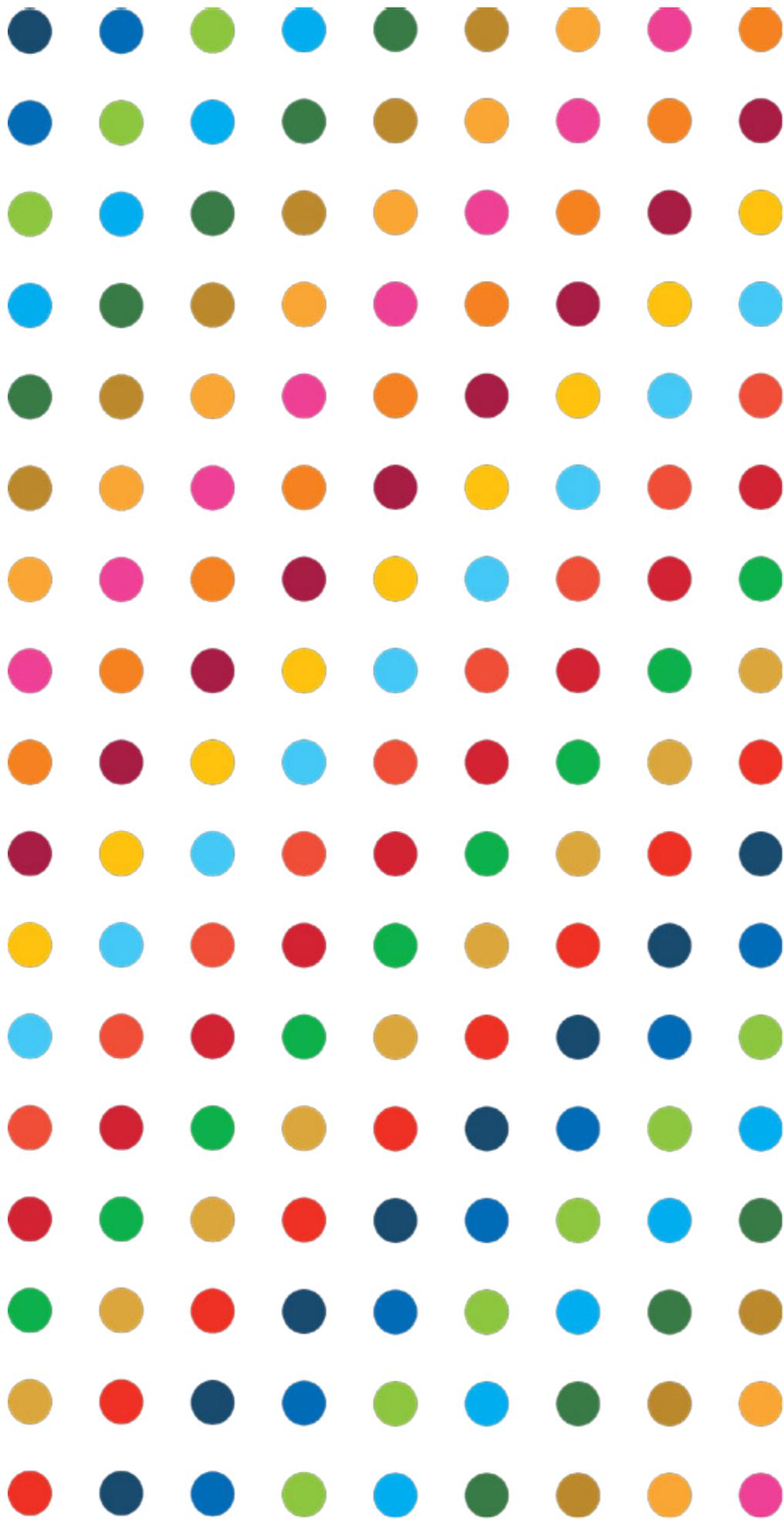
Le Gouvernement apportera un soutien aux efforts des agences des Nations Unies visant à mobiliser des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de ce PNUAD. Il coopérera avec les agences des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des agences des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des agences des Nations Unies pour mobiliser des ressources nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et au Bénin ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au Bénin au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation.

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des agences ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux agences et à leurs

représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les agences et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être adressées par des tiers à l'encontre de l'une des agences et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des agences. Aucune des agences et aucun de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le Gouvernement et une agence particulière sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cette agence, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.



7-annexe 4 : matrice des résultats et des ressources du PNUAD

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 : PROMOTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE, FORTE ET DURABLE								
Priorité ou objectif de développement national connexe : Pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie								
ODD connexes : ODD1. Pas de pauvreté, ODD2. Faim Zéro, ODD5. Egalité entre les sexes, ODD7. Energie propre et d'un coût abordable, ODD8. Travail décent et croissance économique, ODD 9. Industrie, Innovation et Infrastructures, ODD10. Inégalités réduites, ODD11. Villes et communautés durables, ODD12. Consommation et production responsables, ODD13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques, ODD14. Vie aquatique, ODD15. Vie terrestre								
Effet 1 : D'ici 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité	IE 1.1 : Taux de pauvreté monétaire	Nat : 40.1% Urb : 36.7% Rur : 44.1%	Nat: 30%	EMICoV, HDR/UN DP	Ministère en charge de l'Agriculture,			
	IE 1.2 : Taux de sous-emploi	Ens.: 72,9% H : 85,1% F : 62,2%	Ens : H : F :	EMICoV, HDR/UN DP	Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge du Développement,	70 360 689	Régulier: 16 033 900 Autres: 48 397 407	5 929 382

¹ Il s'agit du coût estimatif total de la mise en œuvre de l'UNDAF. C'est la somme des ressources disponibles (A) et des ressources à mobiliser (B)

² Il s'agit des fonds disponibles provenant de toutes les sources de financement déjà garantis. Ils recouvrent les ressources autres que de base/autres ressources, plus tous les fonds faisant encore l'objet de négociation entre les organismes des Nations Unies et des contributeurs potentiels

³ Il s'agit de l'écart entre les ressources déjà obtenues et résolument disponibles et celles requises pour la mise en œuvre du PNUAD. Cet écart devrait être basé sur les besoins et les prévisions réalistes de ressources supplémentaires pouvant être mobilisées

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et catastrophes. (PNUD, PNUE, FIDA, FAO, UNFPA, UNICEF, PAM, UNCDF, ONUDI, BIT, OIM...)	IE 1.3 : Taux de croissance des dépenses des ménages par tête pour les 40% de la population les plus pauvres.	-43,4%	-17,3%	EMICoVI NSAE	Ministère en charge de l'Emploi,			
	IE 1.4 : Indice de l'insécurité alimentaire	2017 Ens. : 9,6% Urb : 7% Rur : 12%	Ens : 6,9% Urb : Rur :	AGVSA	Ministère en charge de la Microfinance, Ministère en charge de la			
	IE 1.5 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans.	2014 Ens : 34% Garçon : 32,4% Fille : 35,8% Urb : 28,5%	2025 Ens : 23,8% Urb : Rur :	MICS/ED S	Décentralisation Ministère en charge de l'Énergie ONGs, Communes, Secteur privé			

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
		Rur : 38,2%						
Produit 1.1 : Les institutions publiques en charge de l'emploi, le secteur privé et les organisations de la société civile, ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour offrir aux personnes en	IP 1.1.1 : Existence d'un Système national intégré d'information opérationnel sur l'emploi et la formation (1.n'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalelement fonctionnel) ⁴	1	4	OEF (observatoire pour l'Emploi et la Formation)	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Environnement,	14 922 420	TOTAL : 14 048 500 Régulier PNUD : 973 000 CCI : 50 000 FIDA : 400 000 UNCDF : 400 000 UNESCO : 700 000 BIT : 257 500	873 920 : UNESCO
	IP 1.1.2 : Nombre de sous-employés appuyés par les Nations Unies ayant obtenu un emploi ; désagrégué par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapée).	(a) 140 (b) 935 (c) 0	(a) 750 (b) 1950 (c) TBD	CePED/P NUD/DQ IFE	Ministère en charge du Développement,			

⁴ 1. n'existe pas : Aucun système intégré n'existe à ce jour au niveau national ou l'existant n'est pas intégré.

2. Installé : Du matériel et des logiciels spécifiques sont acquis et installés auprès d'une structure de gestion de données désignée

3. Partiellement fonctionnel : Le système intégré est installé et connaît un début d'animation par la structure de gestion désignée

4. Totalelement fonctionnel : Le système produit et rend publique régulièrement des informations fiables et actualisées sur l'emploi et la formation

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME	
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²
situation de sous-emploi, notamment les jeunes et les femmes, des facilités d'installation et des financements adaptés pour l'emploi et l'entrepreneuriat.	IP 1.1.3 : Nombre de sous-employés appuyés par les Nations Unies, ayant bénéficié de financement adapté ; désagrégé par groupe cible ((a) femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapées) IP 1.1.4 : Nombre d'investissements productifs structurants à impact local cofinancé avec le secteur privé	(a) 140 ; (b) 935 ; (c) 0	(a) 800 (b) 2300 (c) TBD	CePED/ PNUD/ DQIFE	Ministère en charge de l'Emploi, Ministère en charge de la Microfinance,	Total : 2 780 500 Autres PNUD : 7 193 000 CCI : 25 000 UNCDF : 4 000 000 BIT : 50 000 Total : 11 268 000	
Produit 1.2 : Les institutions publiques, locales et le secteur privé	IP 1.2.1 : Nombre d'institutions publiques et locales et du secteur privé appuyées	Publiques : 0	Publiques : 20 Privées	FAO	Ministère en charge de l'Energie ONGs, Communes Secteur privé	TOTAL : 24 064 313	4 740 462 : PAM
							29 119 775

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer l'accès des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes, aux ressources de production durable, aux technologies adaptées aux changements climatiques et aux marchés		Privées ;			Ministère en charge de l'Agriculture,		Régulier PNUD : 600 000 CCI : 50 000 FIDA : 3 600 000	315 000 : PNUE & Gouvernement
	IP 1.2.2 : Nombre de producteurs cibles utilisant les technologies agricoles adaptées au changement climatique. désagrégué par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes ;(c) Personnes handicapées)	(a) 720 (b) 2210 (c) 0	(a) 1500 (b) 5000 (c) TBD	PNUD/F AO	Ministère en charge de l'Environnement,	FAO: 1 640 000 PAM: 1 000 000 UNCDF: 400 000 UNICEF: 1 051 000 BIT: 64 700		
	IP 1.2.3 : Taux des pertes d'actifs liés aux changements climatiques; désagrégué par groupe cible ((a)femmes ;(b) jeunes)	(a) : 5% (b) : 10%	(a) : 2,5% (b) : 3%	PNUD	Ministère en charge de l'Emploi,	1 899 000 Total : 10 304 700		
	IP 1.2.5 : Nombre de ménages ciblés ayant amélioré leur état nutritionnel.	0	500	FAO	Ministère en charge de la Microfinance,	Autres PNUD : 2 152 000 CCI : 25 000		

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	IP 1.2.6 : Proportion de personnes utilisant des services financiers digitaux	32%	Au moins 50%	BCEAO	Ministère en charge de la Décentralisation	UNCDF : 1 000 000 UNESCO : 582 613 UNICEF : 10 000 000 Total : 13 759 613		
	IP 1.2.7 : Score de consommation alimentaire	Nat : 14,1% Urb : 9,5% Rur : 18,5%	Nat : 5,2% Urb : Rur :	AGVSA/ mVAM	Ministère en charge du cadre de vie, Ministère de la Santé			
	IP 1.2.8 : Part de la population dont les dépenses alimentaires >65%	Nat : 15,2% (2017)		AGVSA/ mVAM	Ministère en charge de l'Energie			
	IP 1.2.9 : Indice de stratégie de survie basée sur les moyens d'existence	Nat : 27,8% (2017)	Nat : 44,6%	AGVSA/ mVAM	Ministère en charge de l'eau et des mines			
	IP 1.2.10. Nombre d'institutions / parties prenantes ayant une capacité accrue suffisante pour l'identification et le	0	6	PNUE	Ministères en charge des affaires			

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	contrôle de la consommation des Substances appauvrissantes de la couche d'ozone				étrangères et de la coopération. ONGs, Communes Secteur Privé			
Produit 1.3 : les populations en milieu rural et périurbain ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour assurer un meilleur accès aux sources d'énergie	<i>IP 1.3.1</i> : Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique	3,4 (Rapport national Système d'Information Énergie 2015)		DGE	Ministère en charge de l'Agriculture, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge du Développement,	10 600 700	TOTAL : 10 600 700 Régulier PNUD : 720 000 BIT : 64 700 Total : 784 700 Autres	

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
propre et durable (PNUD, UNCDF...)	IP 1.3.2 : Proportion des ménages cibles ayant accès à l'énergie propre à coût abordable pour (a) Ménage dirigé par les Femmes (b) En zone rurale; (c) En zone péri-urbaine et urbaine	(a) 4,10% (b) 1,14% (c) 6,99%	(a) 7% (b) 3,0% (c) 10%	EMICoV/ MICS/ED S	Ministère en charge de la Décentralisation Ministère en charge de l'Énergie ONGs, Communes	PNUD : 9 816 000 Total : 9 816 000		
Produit 1.4 : Les Institutions publiques, les organisations de la société civile et le secteur privé ont des capacités	IP 1.4.1 : Mesure de fonctionnalité d'un système intégré d'information climatique. (1. N'existe pas ; 2. Installé; Partiellement fonctionnel ; 4. Totalelement fonctionnel) ⁵ .	3	4	ANPC, MCVDD, DGEC, MAEP, DG Eau, ANGRE	Ministère en charge de l'Agriculture,	TOTAL : 15 717 794		
							15 717 794	Régulier PNUD : 937 000

⁵ 1. n'existe pas : Aucun système intégré n'existe à ce jour au niveau national ou l'existant n'est pas intégré.

2. Installé : Du matériel et des logiciels spécifiques sont acquis et installés auprès d'une structure de gestion de données désignée

3. Partiellement fonctionnel : Le système intégré est installé et connaît un début d'animation par la structure de gestion désignée

4. Totalelement fonctionnel : Le système produit et rend publique régulièrement des informations fiables et actualisées sur l'emploi et la formation n

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
techniques, technologiques, opérationnelles et financières améliorées pour accroître la résilience des communautés rurales et péri-urbaines, notamment les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes à travers l'accès à l'information climatique et une gestion durable des ressources naturelles	IP 1.4.2 Existence de système d'alerte précoce fonctionnel ou efficace (1. n'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalelement fonctionnel)	1	4	PNUD	Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge du Développement,	CCI : 50 000 FIDA : 75 000 UNCDF : 242 000 FAO : 860 000 Total : 2 164 000		
	IP 1.4.3 : Existence et fonctionnalité d'un système multisectoriel pour la gestion durable des terres (1. N'existe pas; 2. Installé; 3. Partiellement fonctionnel; 4. Totalelement fonctionnel)	1	4	PNUD	Ministère en charge de la Décentralisation	Autres PNUD : 12 434 000 CCI : 25 000 UNCDF : 800 000 UNESCO : 294 794 Total : 13 553 794		
	IP 1.4.4 : Nombre d'exploitants agricoles ayant adopté les pratiques durables de la gestion de la fertilité des sols			DPP MAEP CePED	Ministère en charge de l'Energie et de l'Eau ONGs, Communes			
	- Nombre exploitant formé	1227						
	- Nombre exploitant ayant appliqué	1221						

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	IP 1.4.5 : Superficie des terres dégradées par rapport à la superficie totale de terre du pays	62%	52%	DGEC				
	IP 1.4.6 : Proportion des budgets d'investissement des communes cibles alloués à la résilience climatique	4,67%	10%	SP/CON AFIL				
	IP 1.4.7 : Superficie de forêts restaurées.	4650 Ha (2017)	5150 Ha	DGEFC				
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 : RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN								
Priorité ou objectif de développement national connexe : Pilier 3 du PAG : Améliorer les conditions de vie des populations								
ODD connexes : ODD3. Bonne santé et bien-être, ODD4. Education de qualité, ODD5. Egalité entre les sexes & ODD6. Eau propre et Assainissement								
Effet 2. D'ici à 2023, les populations notamment les plus vulnérables utilisent davantage les services sociaux	IE 2.1 : Couverture des services de santé essentiels pour la mère, le nouveau-né, enfant, adolescent, jeune, adulte et personne du troisième âge • Taux de CPN 4 +	2014	70%	MICS, EDS	Ministère de la Santé, CNLS-TP	191 872 39	178 841 745 Régulier : 103 039 935 Autres:	13 030 651

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
de base de qualité caractérisés par une couverture sanitaire universelle, une éducation de base inclusive et complète, une protection contre toutes formes de violences et abus ainsi qu'un accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement de base	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié • Taux de prévalence de la contraception • Taux de satisfaction de la demande en contraception chez les jeunes et adolescents • Proportion de PVVIH sous ARV • Pourcentage d'enfants de moins de 06 mois exclusivement nourris au lait maternel • Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui ont eu la fièvre dans les deux dernières semaines et pris en charge par ACT ou autre 	77,2%	85%	MICS, EDS	Ministère en charge du Développement, Ministères en charge de l'Enseignements Maternel et Primaire (MEMEP)	75 801 810		
		17,9%	25%	MICS, EDS	Ministère en charge de l'Enseignements Maternel et Primaire (MEMEP)			
		24,5%	50%	Rapport GAM	Ministère en charge de l'Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)			
		60% (2017)	81%	MICS	Ministère en charge de l'Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)			
		41,40%	60%	MICS	Ministère en charge de l'Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)			
		13,1%	50%	EMICoV, MICS, EDS SMART	Ministère des Affaires Sociales			

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	<p>traitement de première ligne en accord avec la politique nationale de lutte contre le paludisme</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de 06 à 59 mois Proportion d'enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins du PEV Prévalence de l'hypertension artérielle 	4,5%	4 %	MICS, EDS STEPS	et de la Microfinance Ministère en charge de l'Eau Ministère en charge de l'environnement Ministère en charge de la Jeunesse Ministère en charge de la Justice Ministère en charge de la Décentralisation			
	<p>IE 2.2 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de 1er cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et</p>	<p>Lecture (i) a) F: 10, 2% G: 9,1% T: 10% b)</p>	<p>Lecture (i) a) F: 25% G: 25% T: 25% b) F: 60% G: 60%</p>	<p>DPP/ MEMP DPP/ MESTFP PASEC</p>				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	(ii) mathématiques, par sexe.	F : 51,1% G : 52,4% T : 51,7% c) F : G : T : Math (ii) a) F : 50% G : 50% T : 50% b) F : 50% G : 50% T : 50% c) F : G : T : b) F : 39,7% G : 39,9%	T : 60% c) F : G : T : Math (ii) a) F : 50% G : 50% T : 50% b) F : 50% G : 50% T : 50% c) F : G : T :		Ministère de l'Intérieur Ministère en charge du Travail et de la Fonction Public ONGs, Communes			

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
		T : 39,8% c) F : G : T :						
	IE 2.3 : Proportion de femmes, d'enfants et d'adolescent(e)s, victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant bénéficié des services sociaux de prise en charge, par forme, par âge et par sexe.	30% (2015)	70%	Services d'écoute/ CPS ; Rapport d'études VFF; EDS ; MICS ;				
	IE 2.4 : Proportion de la population bénéficiant de protection sociale.	8,4%(2017)	18%	Rapport de suivi des ODD				
Produit 2.1 : Les structures de santé disposent des capacités techniques,	IP 2.1.1 : Nombre de documents de politiques, de stratégies, de directives et guides élaborés et actualisés pour la SRMNEAJ	7 (2017)	10	SGM/MS et documents de politique				
						69 206 040	68 130 066 Régulier : OMS : 17 805 375	1 075 974

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
opérationnelles et financières accrues pour offrir des interventions essentielles de qualité pour la vaccination, la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins aux nouveau-nés et aux enfants, la promotion de la santé de l'adolescent(e), la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et la lutte	et la lutte contre les MT et MNT			s actualisés	Ministère de la Santé,	UNFPA : 3 646 755	PAM : 1 075 974	
	IP 2.1.2 : Pourcentage de formations sanitaires ciblées disposant du plateau technique pour offrir les services de qualité en matière de	59% (2015)	65%	Enquête SARA	Ministère en charge des affaires sociales	ONUSIDA : 220 536 BIT : 107 400 PNUD : 100 000 PAM : 1 150 000		
	IP 2.1.3 : Pourcentage de formations sanitaires ciblées disposant du plateau technique pour offrir les services de qualité (SONU, allaitement maternel précoce, prise en charge des fistules, PF y compris chez les adolescents, vaccination, PCIME clinique, PCMA)	45% (2018)	100%	DNSP/M	Ministère en charge du Développement, ONGs, Communes	UNICEF : 9 000 000 Total : 32 030 066 Autres : UNFPA : 8 100 000 UNICEF : 28 000 000		

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
contre les maladies.	IP 2.1.4 : Proportion de formations sanitaires disposant de produits vitaux et médicaments en SRMNEAJ, MT et MNT	40% (2015)	50%	Enquête SARA			Total : 36 100 000	
	IP 2.1.5 : Proportion d'établissements médicaux qui administrent les médicaments antirétroviraux.	88% (2017)	95%	Rapport GAM				
Produit 2.2 : Le Gouvernement, les collectivités locales, les communautés et les Associations des Parents d'Elèves (APE) disposent de capacités techniques et opérationnelles pour assurer la	IP 2.2.1 : Nombre de structures déconcentrées de l'éducation de base capables de produire et d'utiliser les informations statistiques de leur juridiction compétente.	10 (Circonscriptions scolaires)	23 (Communes) 12 (Départements)	DPP/ MEMP DPP/ MESTFP Rapports UNICEF / UNESCO	Ministère en charge de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation		82 899 794	Régulier : 11 954 677 UNICEF : 5 406 000 UNESCO : 9 473 873 PAM : 42 310 228 UNFPA : 1 215 585 UPU 63 298
	IP 2.2.2 : Existence d'un dispositif opérationnel de lutte contre les violences y	1 (Départements)	3	Rapports UNFPA/ UNICEF				94 854 471

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
scolarisation, le maintien dans l'éducation de base et les performances des enfants, filles et garçons, de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés.	compris les grossesses précoces en milieu scolaire.				Professionnelle (MESTFP)		Total : 58 468 984	
	(1.N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et opérationnel).				Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)		Autres : UNICEF : 8 450 000 UNESCO: 13 280 810 UNFPA : 2 700 000	
	IP 2.2.3 : Proportion des Associations de Parents d'Elèves (APE) ayant bénéficié des renforcements de capacités dans la gestion des écoles y compris la gestion des cantines scolaires.	30%	51%	MEMP Rappports UNICEF / PAM	Ministère de l'Eau et des Mines		Total : 24 430 810	
	IP 2.2.4 : Proportion d'écoles primaires publiques ayant bénéficié de cantines scolaires.	30%	51%	PAG MEMP/D PP/DAS Rappports PAM	Ministère des Affaires Sociales			
	IP 2.2.5 : Existence d'un document national de politique holistique sur la profession enseignante.	1	3	MEMP MESTFP MESRS	La Présidence (BAI / UPS)			

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	(1.N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et mis en œuvre).							
	IP 2.2.6 : Nombre de structures étatiques ayant bénéficié des renforcements de capacités sur la gestion des cantines scolaires, la planification et la gestion du système de l'éducation	12	43	MEMP MESTFP MESRS Rapports UNICEF / PAM/ UNESCO				
	IP 2.2.7 : Existence d'un système national opérationnel d'évaluation des apprentissages de l'éducation de base (1.N'existe pas, 2.Existe, 3.Existe et opérationnel).	1	3	MEMP Rapports UNICEF/ UNESCO				
Produit 2.3. Les acteurs étatiques et non étatiques du système de	IP 2.3.1 : Pourcentage de communes disposant d'acteurs renforcés en matière de promotion et de	22,08% (2017)	40,26%	Services d'écoute/ CPS; Rapports				
						17 513 085	17 513 085	

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
protection davantage de capacités techniques et opérationnelles pour assurer la protection des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les adolescents et pour mettre en œuvre efficacement les lois, politiques en matière de lutte contre les abus, les violences et l'exploitation	protection des droits humains et de lutte contre l'exploitation, les abus et les violences y compris les VBG.			d'études VFF, EDS ; MICS	Ministère de la Santé, Ministère en charge des affaires sociales		Régulier : OMS : 60 800 UNFPA : 1 115 585 UNICEF : 6 547 000 BIT : 64 700 PNUD : 200 000 Total : 7 988 085	
	IP 2.3.2 : Proportion de personnes (enfant, femme, adolescent/e) victimes de violence, de traite, d'exploitation et d'abus, ayant bénéficié des services essentiels de protection.	30% (2015)	70%	Services d'écoute/ CPS; Rapports d'études VFF, EDS ; MICS	CNLS-TP Ministère en charge du Développement, Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) ONGs,			
	IP 2.3.3 : Proportion de communes disposant d'un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables et des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas	10% (2018)	100%	Services d'écoute/ CPS; Rapports d'études VFF, EDS ; MICS			Autres : UNFPA : 2 700 000 UNICEF : 6 825 000	

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	d'exploitation, d'abus et de violences y compris les VBG				Communes		Total : 9 525 000	
	IP 2.3.4 : Proportion de grossesses enregistrées chez les filles en milieu scolaire dans les communes d'interventions.	0,92% (2017)	0,50%	Statistique e/MESTF P				
	IP 2.3.5 : Existence d'un cadre juridique opérationnel visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)	1	4	Décret d'application, SOP actualisé/MASMF				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
Produit 2.4 : Les institutions publiques ont des capacités techniques opérationnelles et financières pour amener les communautés, notamment les plus vulnérables à adopter des comportements favorables à l'élimination de la défécation à l'air libre et au lavage des mains à l'eau et au savon	IP 2.4.1 : Proportion de localités ayant atteint l'état FDAL sur l'ensemble des localités déclenchées.	81% (2017)	85%	DNSP (MS)	Ministère de la Santé, Ministère en charge de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMMP)	8 313 000	8 313 000 Régulier : OMS : 113 000 UNICEF : 2 500 000 Total : 2 613 000 Autres : UNICEF : 5 700 000 Total : 5 700 000	
	IP 2.4.2 : Nombre d'écoles disposant d'eau sûre et de latrines séparées filles et garçons	0 (2018)	80	DNSP (MS)				
	IP 2.4.3 : Nombre de formations sanitaires disposant d'eau sûre, de dispositif de lavage de mains et de latrines.	0	150	DNSP (MS)				
Produit 2.5 . Les acteurs aux niveaux national et local disposent	IP 2.5.1 : Proportion de nouveaux acteurs nationaux et locaux de protection sociale renforcés en matière	0%	100%	Rapport sur la Protectio	Ministère du Plan et du Développement	1 985 800		

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
<p>davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés et des politiques sociales inclusives</p>	<p>de conception, de mise en œuvre et de suivi des programmes de transferts sociaux, par sexe au cours du cycle</p>			n sociale (DGPD)	Ministère de la Santé, Ministère en charge des affaires sociales CNLS-TP		1 985 800	
	<p>IP 2.5.2 : Nombre de nouveaux documents de politique et plans, intégrant les droits de l'enfant, de la femme, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables élaborés au cours du cycle.</p>	0	20	Rapport sur la Protection sociale (DGPD)		<p>Régulier : OMS : 68 400 UNFPA : 100 000 UNICEF : 1 464 000 BIT : 207 400 PNUD : 100 000 Total : 1 939 800</p> <p>Autres : UNICEF : 46 000 Total : 46 000</p>		
	<p>IP 2.5.3 : Existence d'un mécanisme fonctionnel de coordination et de suivi des interventions de protection sociale (1. N'existe pas, 2. Existe, 3. Partiellement fonctionnel, 4. Fonctionnel)</p>	1	4	SIDOFFE (MASMF)				
	<p>IP 2.5.4: Existence d'un document de politique</p>	1	4	Document de				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	nationale de Santé et Sécurité au Travail conformément à la convention n° 187 de l'OIT. (1. <i>N'existe pas</i> , 2. <i>Existe</i> , 3. <i>Partiellement fonctionnel</i> , 4. <i>Fonctionnel</i>)			référence du MTFP				
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 : CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE, DE L'ÉTAT DE DROIT ET PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE								
Priorité ou objectif de développement national connexe : Pilier 1 du PAG : Consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance								
ODD connexe : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ; ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des ODD								
Effet 3 : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces,	IE 3.1 : Proportion de la population dont l'expérience la plus récente avec les services publics a été satisfaisante au cours du cycle.	0%	70%	EMICOV /INSAE	Ministère du travail et de la Fonction Publique, Ministère en charge du Développement,	32 122 411	26 503 219	5 619 192
	IE 3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement.	65,46% (2016)	50%	SIPAGES/ DPP-MJL			Régulier : PNUD : 60 800 UNFPA : 1 115 585 UNICEF :	

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité	IE 3.3 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.	66,40% (2015)	70%	EMICOV 'SIDOFFE /MASMF/ OCPM/D GPR/SIP AGES	Ministère en charge de la Justice Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère en charge de la Communication Ministère en charge des Affaires Sociales, Ministère de l'Intérieur, Société Civile ONG Communes	6 547 000 BIT : 64 700 PNUD : 200 000 Total : 7 988 085 Autres : UNFPA : 2 700 000 UNICEF: 6 825 000 Total : 9 525 000		
	IE 3.4 : Indice de Redevabilité Mo Ibrahim	36,1/100 (2017)	38/100	Rapport Mo Ibrahim				
	IE 3.5 : Indice de Participation et droits humains Mo Ibrahim	70,8/100 (2017)	73,3/100	Rapport Mo Ibrahim				
Produit 3.1. Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile	IP 3.1.1 : Niveau de renforcement des capacités de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) pour	2	4	Rapport d'activité CENA	Ministère de l'Intérieur	1 130 794	575 192	
						1 705 986		

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
(OSC) et les médias disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques y compris la gestion et l'organisation des élections. (PNUD, HCDH.).	conduire des élections inclusives et crédibles (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant).				Maison de la société civile, CENA/ANT			
	IP 3.1.2 : Proportion de femmes positionnées sur les listes des candidats aux élections législatives, communales et locales	10% (2015)	20%	CENA	Assemblée Nationale, Coalition Nationale pour la Paix			
	IP 3.1.3 : Niveau de renforcement des capacités des parlementaires à entreprendre le vote des lois, le contrôle et la représentation de manière inclusive et responsable. (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant).	2	4	Assemblée Nationale				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
Produit 3.2 Les institutions nationales et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le domaine de la justice disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour garantir aux plus vulnérables un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des	IP 3.2.1 : Proportion de tribunaux amis des enfants fonctionnels.	(2/14) 14,28%	(5/14) 35,71%	SIPAGES/ DPP/MJL	Ministère en charge de la Justice ?	3 505 325	1 597 325	1 908 000
	IP 3.2.2 : Proportion de frontières dotées de systèmes de collecte de données	1/18 (05,56 %)	6/18 (33,33%)	DEI	Ministère de l'Intérieur,			
	IP 3.2.3 : Niveau d'amélioration des capacités des institutions (Ministère en charge de la justice, la Cour Suprême, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et autres)	a) 2 b) 2	a) 4 b) 4	DAPPDH /DPP/MJ L	OCPM/Ecole Nationale de Police/DGPR Ministère en charge du Développement / INSAE Ministère des Affaires			

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
droits humains (PNUD, UNFPA, UNESCO, OIM).	(1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)				Sociales / CPS/ Mairie			
	IP 3.2.4 : Proportion de la population ayant confiance au système judiciaire parmi les personnes de 18 ans ou plus ayant eu contact avec le système judiciaire au cours des 12 derniers mois. a) Les systèmes de justice officiels b) Les systèmes de justice informels	a) 80,20% (2015) b) 80,20% (2015)	a) 90 % b) 90%	EMICOV/ INSAE				
	IP 3.2.5: Nombre d'unités de police / gendarmerie disposant de service de protection de l'enfant et de la femme	10 (2017)	23	Rapport d'activité OCPM				
	IP 3.2.6 : Nombre de rapports pays et alternatifs soumis dans les délais	0	6	Rapport d'activité				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	(CADBE, CDE et ses protocoles, EPU, ECOSOC) et suivi de la mise en œuvre des recommandations au cours du cycle.			de la DAPPDH				
	IP 3.2.7 : Proportion d'enfants des communes d'inventions disposant de leur acte de naissance.	49,56%	65%	Rapport d'activité CPS				
	IP 3.2.8 : Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire.			SIPAGES/ DPP/MJL				
Produit 3.3. Les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile ont des capacités techniques, opérationnelles et	IP 3.3.1 : Taux d'exécution des budgets d'investissement communaux.	38% (2016)	60%	Rapport d'activité PONADEC/CONA FIL	PONADEC/ CONAFIL/MDGL	2 295 000		74 000
	IP 3.3.2 : Niveau de mise en place des technologies numériques et les méga données pour :	a) 1	a) 3	Rapport d'activité & Enquête	Ministère en charge de la Communication	2 369 000		

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
financières accrues pour conduire efficacement la modernisation et les réformes administratives, économiques et institutionnelles et promouvoir la participation et la reddition des comptes. (PNUD, UNICEF).	a) Livraison et suivi des services b) Engagement public c) Identité légale et état civil (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	b) 2 c) 2	b) 3 c) 3	de satisfaction /DPP/DG RE/MTFP	et de l'Economie numérique MTFP, ADN, DGB/Chambre des Comptes de la Cour Suprême			
Produit 3.4. Les institutions aux niveaux national et local ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire les processus de	IP 3.4.1 : Niveau d'intégration des accords internationaux dans les plans et budgets au niveau de l'ensemble du Gouvernement : a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 b) Accord de Paris	a) 1 b) 1 c) 1	a) 4 b) 4 c) 3	Rapport/DGCS-ODD ; Rapport d'exécution du PDC, Rapport d'évaluation de la	DGCS-ODD/DGGL/DG PD CeFAL/MPD, INSAE, Ministères	24 542 100	21 480 100	3 062 000

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
planification de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies publiques intégrant l'Agenda 2030 et ses ODD. (PNUD, UNICEF, UNFPA, OIT, HCDH)	c) Autres accords internationaux (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)			gestion des Communes	sectorielles, DGCS-ODD, DGCS-ODD/OSC, DDPD/Communes d'intervention, DGB/MEF, UGR			
	IP 3.4.2 : Niveau d'efficacité des mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données désagrégées pour suivre les progrès vers les ODD (1. Très peu satisfaisant, 2. Peu satisfaisant, 3. Satisfaisant, 4. Très satisfaisant)	1	4	Plateforme de suivi des ODD				
	IP 3.4.3 : Nombres de rapports sur le suivi des ODD et de rapports alternatifs des OSC sur les ODD au cours du cycle.	0	5	Rapports de suivi des ODD				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	IP 3.3.4 : Nombre de nouvelles communes d'intervention disposant d'une base de données et de tableaux de bord social au cours du cycle.	0	10	Documents de TBS				
	IP 3.3.5 : Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (Education, Santé, Développement social)	30%	33%	Rapport d'analyse du budget et des dépenses de l'Etat, SIGFIP				
	IP 3.3.6 : Niveau de mise en œuvre des réformes du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.	52,9%	100%	Rapport d'évaluation UEMOA				
	IP 3.3.6 : Proportion de mise en œuvre des recommandations des			Rapport EPU				

Résultats UNDAF	Indicateurs	Référence (2018)	Cible (2023)	Source des données	Partenaires des Nations Unies	CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN À MOYEN TERME		
						Total (C) ¹	Prévisions des ressources devant être disponibles (A) ²	Ressources à mobiliser (B) ³
	mécanismes des droits de l'homme notamment de l'EPU.							
Produit 3.5 Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent. (PNUD, OIM)	<i>IP 3.5.1</i> : Mesure dans laquelle les infrastructures nationales de paix fonctionnent efficacement et prennent en compte la dimension genre (1. Pas adéquatement ; 2. Très Partiellement ; 3. Partiellement ; 4. Largement) Fréquence : annuelle	2	4	Rapport d'évaluation	Ministère de la Justice et de la Législation			

7-5 annexe 5 : tableau récapitulatif des contributions financières des agences a la mise en oeuvre de PNUAD 2019-2023

2019-2023												
<i>(En milliers \$ USD)</i>												
Effets	Effet 1				Effet 2				Effet 3			
	Core	Non-Core	A Mobiliser	Total	Core	Non-Core	A Mobiliser	Total	Core	Non-Core	A Mobiliser	Total
Agences												
BIT	387	50	0	437	280	130	0	410	162	0	0	162
CCI	150	75	0	225	0	0	0	0	0	0	0	0
FAO	2 500	0	0	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0
FIDA	4 075	0	0	4 075	0	0	0	0	0	0	0	0
OIM	0	0	0	0	0	0	0	0	200	0	800	1 000
OMS	0	0	0	0	18 048	0	0	18 048	0	0	0	0
ONUJI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ONUFEMME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ONUSIDA	0	0	0	0	147	74	0	221	0	0	0	0
PAM	1 000	0	4 740	5 740	43 460	4 824	8 459	56 743	0	0	0	0
PNUD	4 230	31 595	0	35 825	0	0	0	0	11 416	2 817	0	14 233
PNUE	1 899	0	315	2 214	0	0	0	0	0	0	0	0
UNCDF	1 042	5 800	0	6 842	0	0	0	0	0	0	0	0
UNESCO	0	700	874	1 574	620	13 186	8 949	22 755	30	295	442	767
UNFPA	0	0	0	0	6 078	13 500	0	19 578	675	1 500	0	2 175
UNHABITAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UNHCDH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UNHCR	340	0	391	731	122	0	143	265	587	0	198	785
UNICEF	1 051	10 000	0	11 051	24 917	49 021	0	73 938	13 720	60	0	13 780
UNV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UPU	0	0	0	0	63	0	0	63	0	0	0	0
Ensemble	16 334	48 220	5 929	70 483	93 613	80 734	17 407	191 754	26 203	4 672	1 242	32 117

7-6 Annexe 6 : plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche de l'UNDAF

Activités de suivi et évaluation	Agence Lead	2019				2020				2021				2022				2023			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Activités de suivi																					
Revue annuelle de l'UNDAF 2019-2023	RCO																				
Réunions semestrielles des Groupes d'Effets	RCO																				
Réunion des Groupes thématiques sectoriels																					
Réunions mensuelles du Comité des Programmes																					
Réunions mensuelles du Groupe de Travail Suivi & Evaluation																					
Réunions trimestrielles des comités de pilotage et de gestion et réunion de coordination des programmes conjoints et des projets																					
Revue semestrielle des PTA des projets et programmes																					
Visites de terrain																					
Activités d'évaluation																					
Evaluation à mi-parcours des ODD																					
Evaluation des projets et programmes																					
Evaluation du Plan Intégré de Suivi, d'Evaluation et de Recherche (PISER)																					
Evaluation des effets UNDAF																					
Evaluation finale des Programmes-Pays																					
Evaluation finale du PNUAD 2019-2023																					
Elaboration du Bilan Commun Pays (CCA)																					
Enquêtes et études																					
EDS6																					

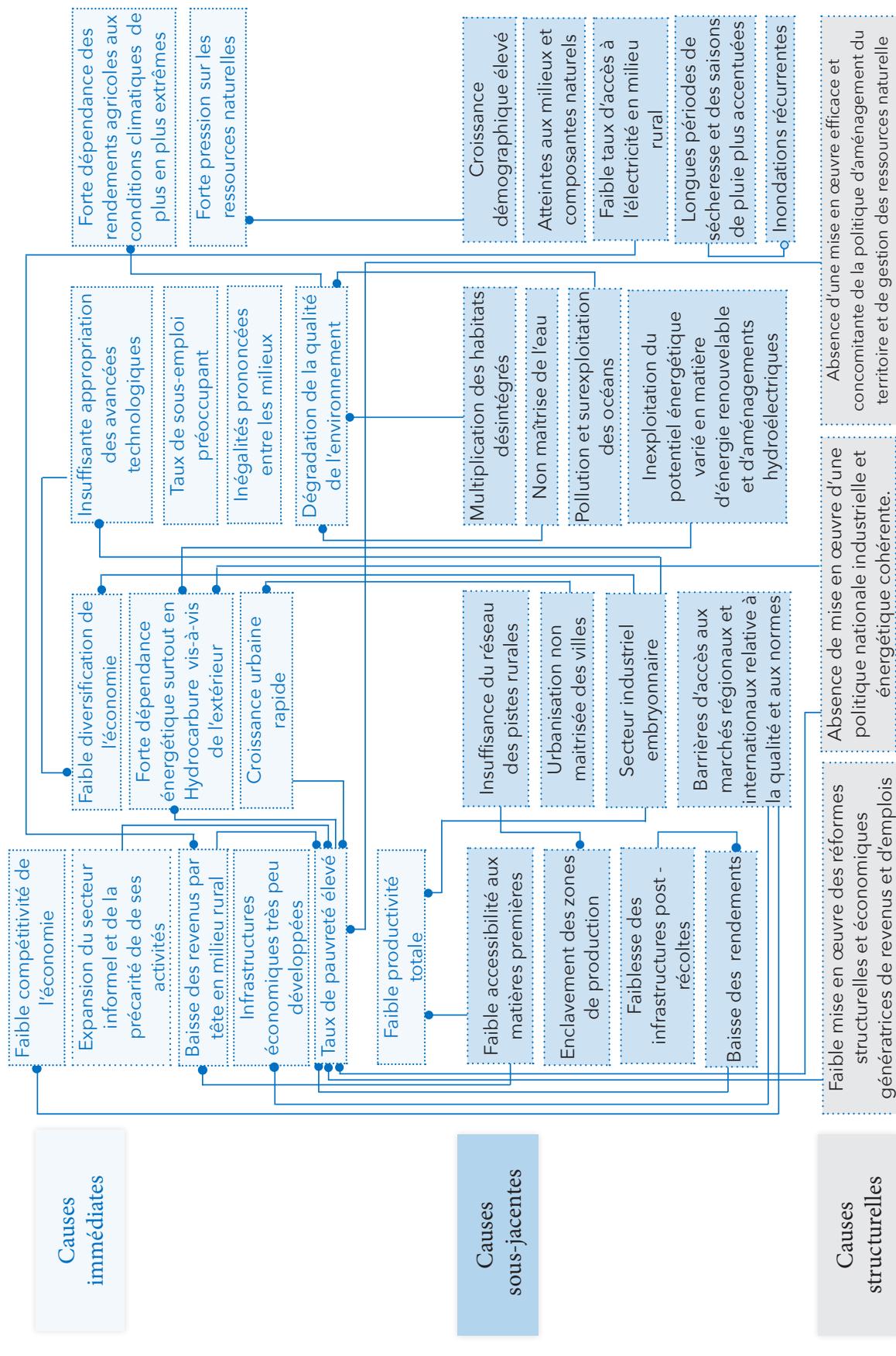
Activités de suivi et évaluation	Agence Lead	2019				2020				2021				2022				2023			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
EMICOV																					
RGPH 5																					
Enquête MICS																					
AGVSA																					
AGVAN																					
Enquête SARA																					
Enquête de séroprévalence VIH/sida																					
Enquête sur la sécurisation des produits de la SR																					
Enquête de couverture vaccinale																					
Analyse de la situation des femmes et des enfants (SITAN)																					
Publications																					
Rapport annuel de suivi du PNUAD																					
Rapport national sur le développement humain																					
Rapport de suivi des progrès sur les ODD																					
Rapport périodique sur les Droits Humains																					
Renforcement des capacités sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), Suivi et Evaluation																					
Formation sur la théorie du Changement																					
Formation sur le HACT																					
Formation sur le LOLF																					

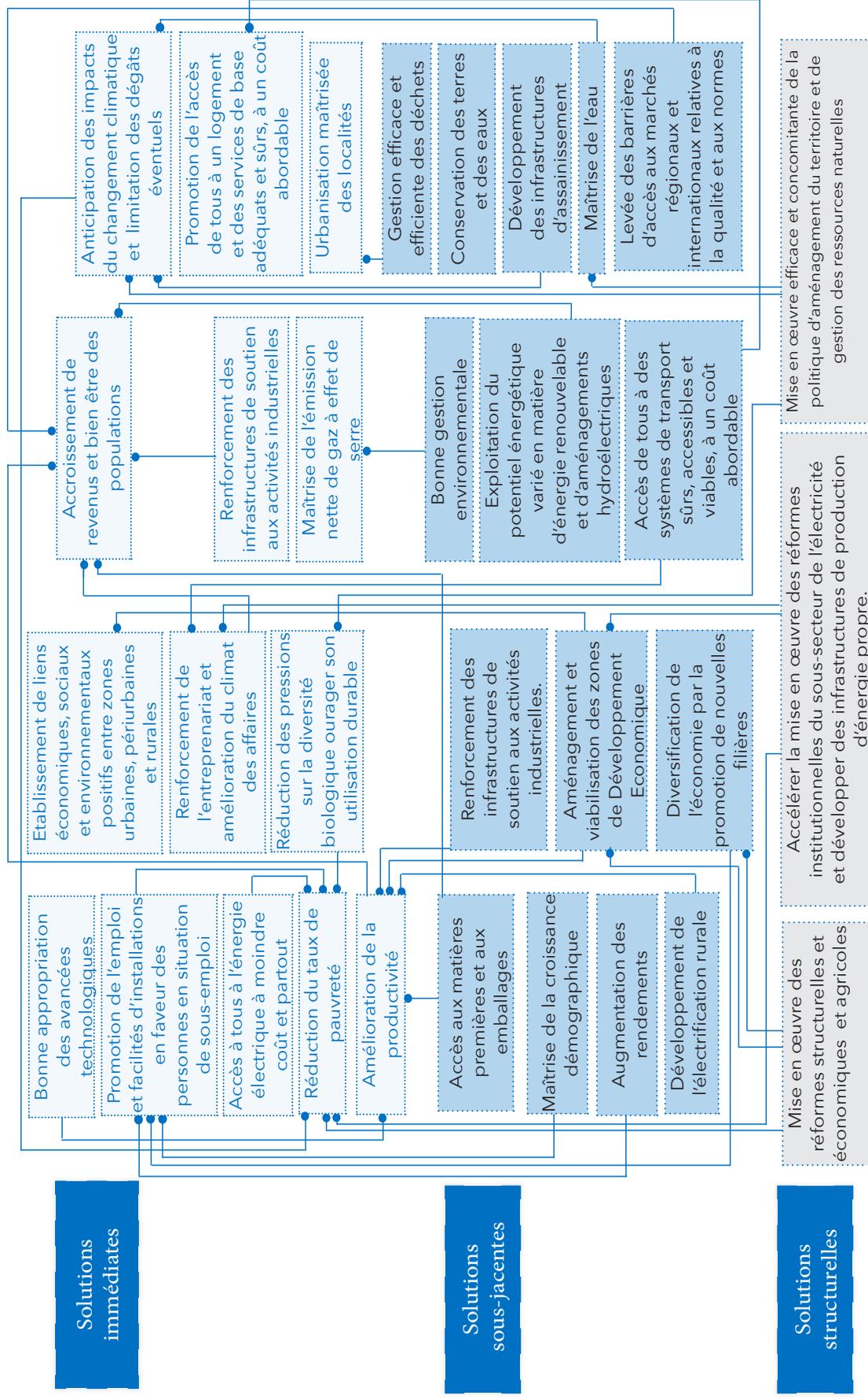
ANNEXE 7

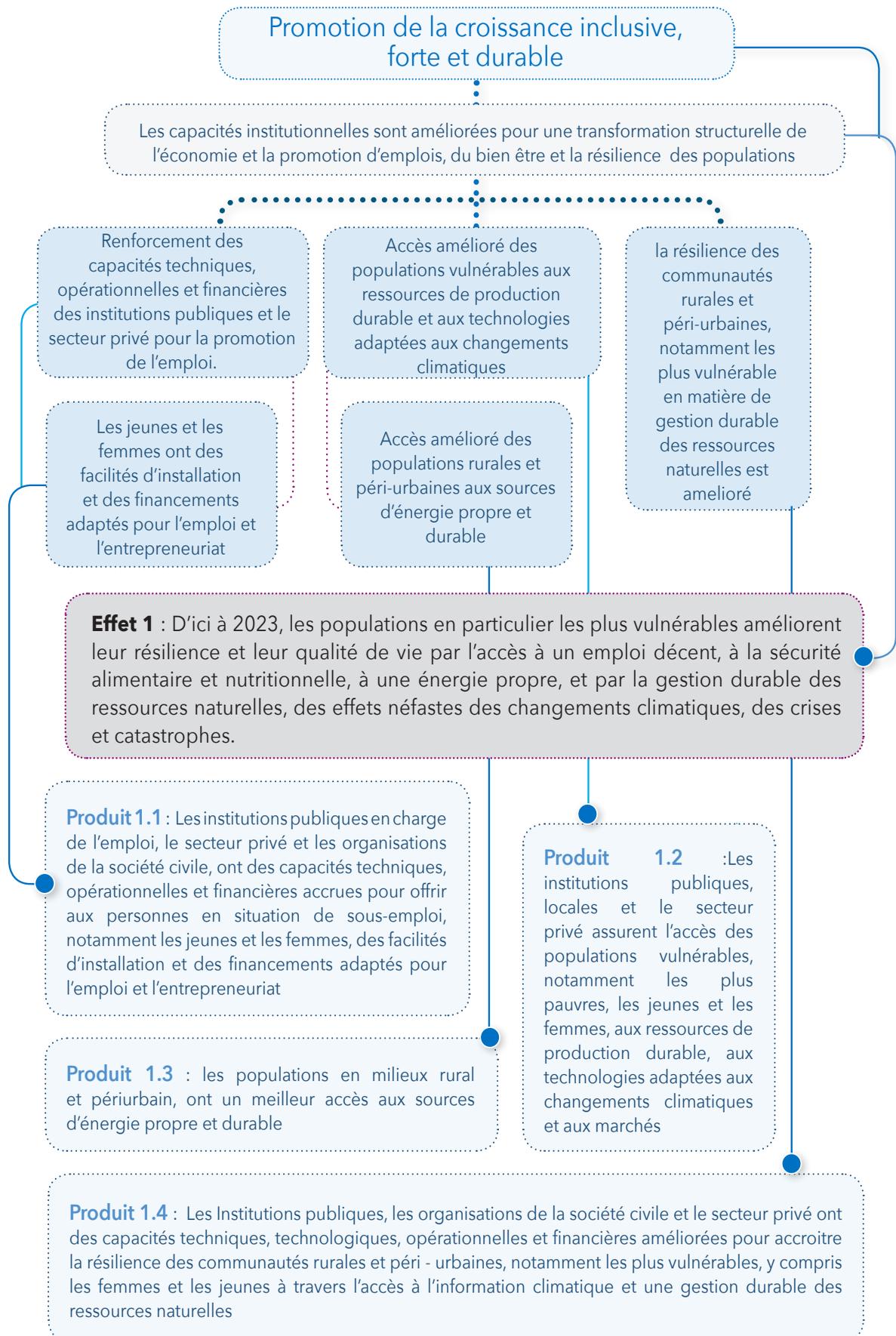
SYNTHESES DE LA THEORIE DE CHANGEMENT

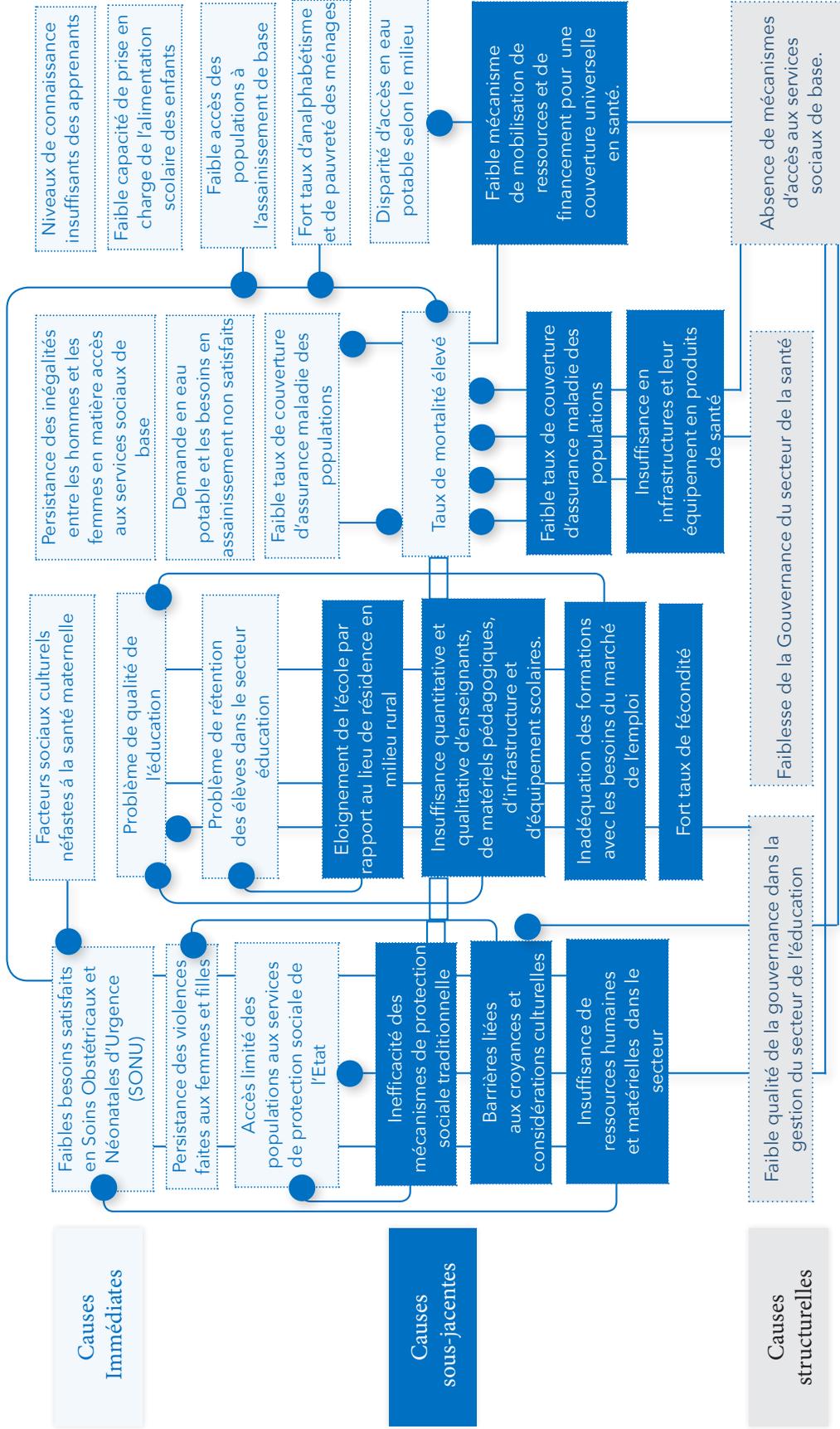
7.1 Théorie de changement Effet : 1

Défi de développement : Croissance économique faible, peu inclusive non durable et peu résiliente

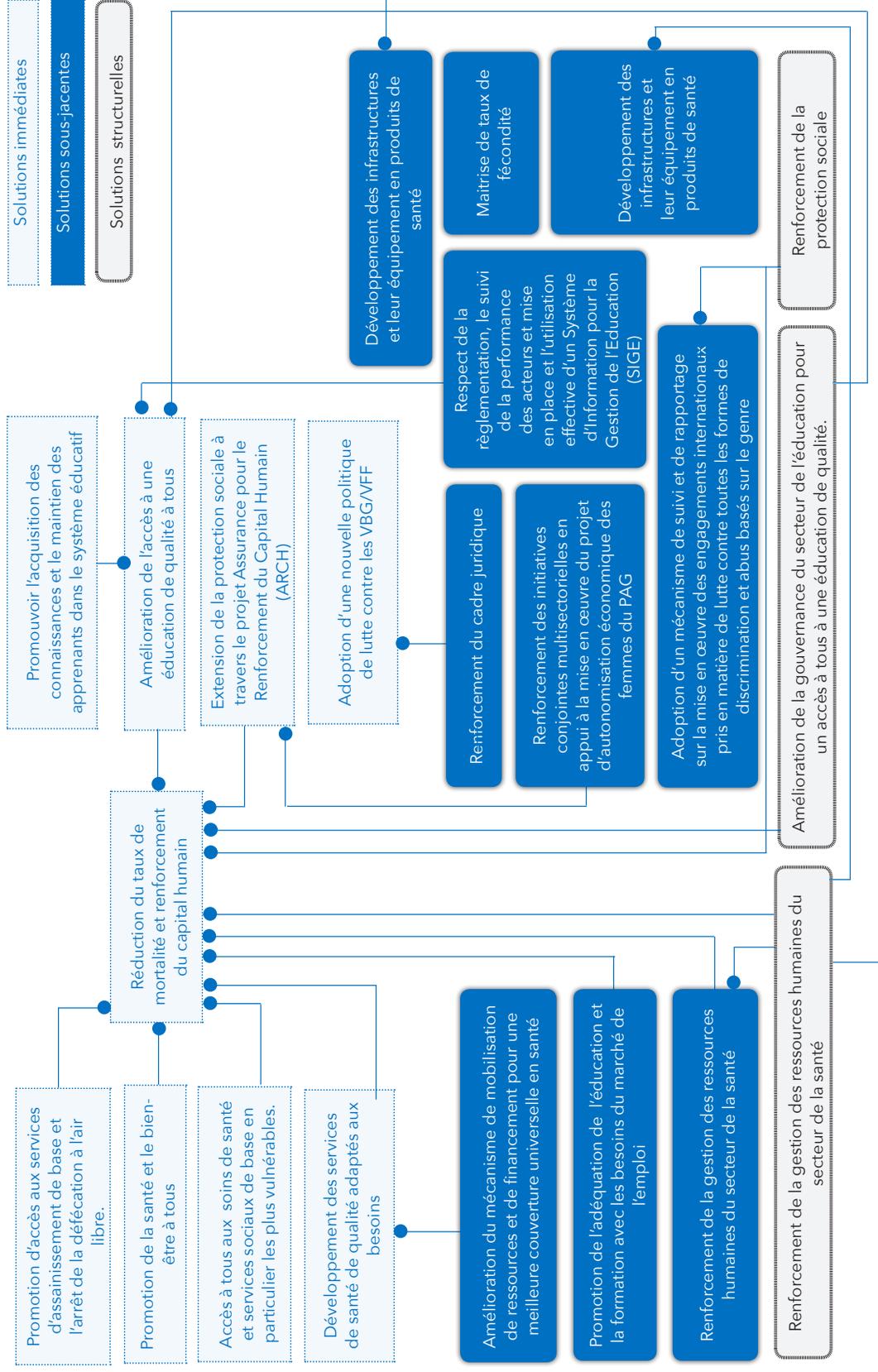








Changement à accomplir : Renforcement du capital humain



Amélioration du bien-être des populations et renforcement du capital humain

Accroissement de l'utilisation des services sociaux de base de qualité par les populations les plus vulnérables

Les capacités techniques, opérationnelles et financières des structures de santé sont améliorées pour offrir des interventions de qualité à la population et en particulier aux personnes vulnérables

Les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables ont des facilités d'accès au système de protection sociale

Accès à une éducation de qualité et maintien des enfants dans l'éducation de base

Les populations surtout les plus vulnérables adoptent davantage des comportements à l'hygiène et assainissement

Renforcement des capacités techniques, opérationnelles des acteurs étatiques pour améliorer la prise en charge des personnes vulnérables

Effet 2 : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

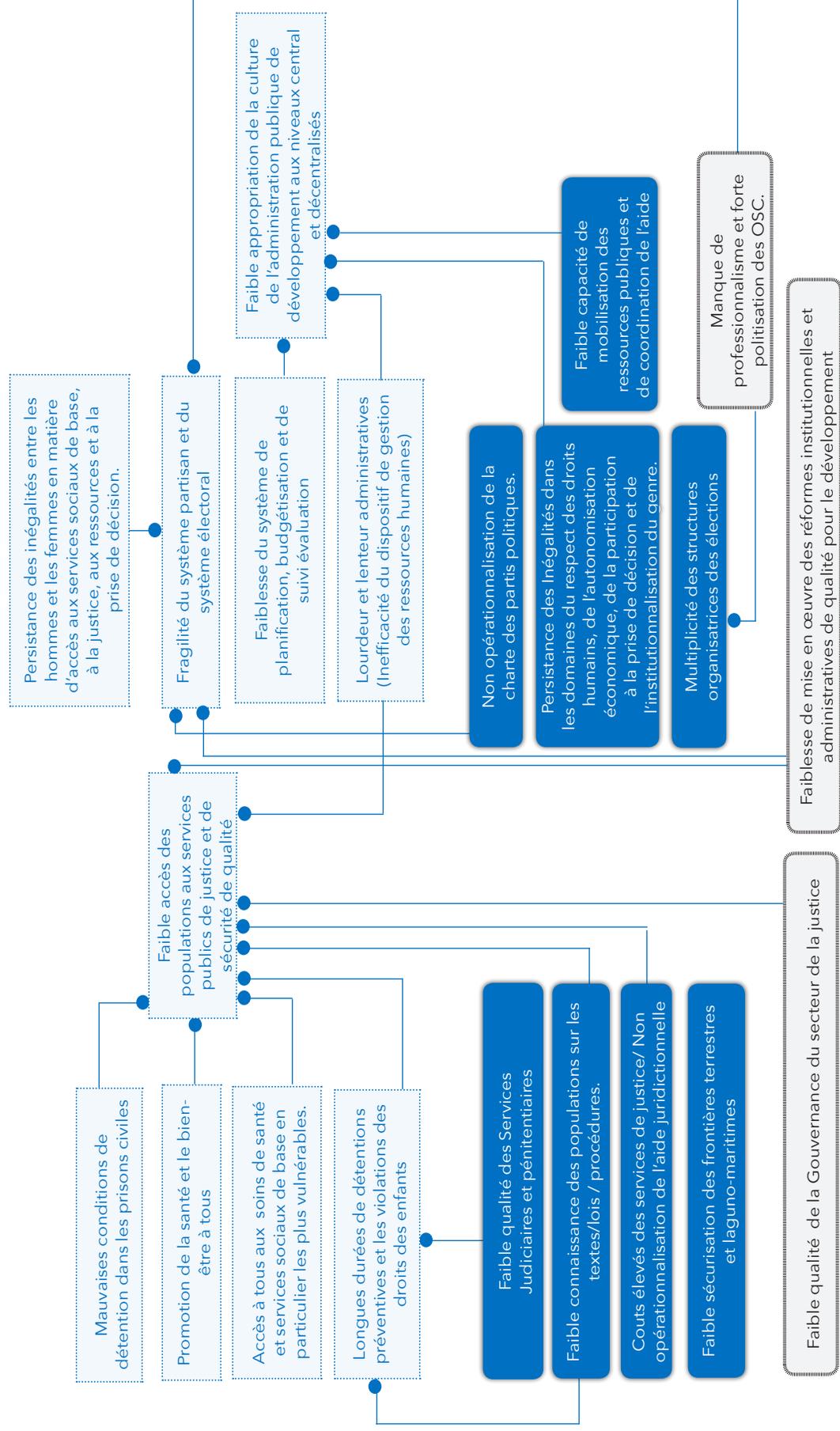
Produit 2.1 : Les structures de santé offrent des interventions essentielles de qualité pour la vaccination, la planification familiale, le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins aux nouveau-nés et aux enfants, la promotion de la santé de l'adolescent(e), la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA et la lutte contre les maladies.

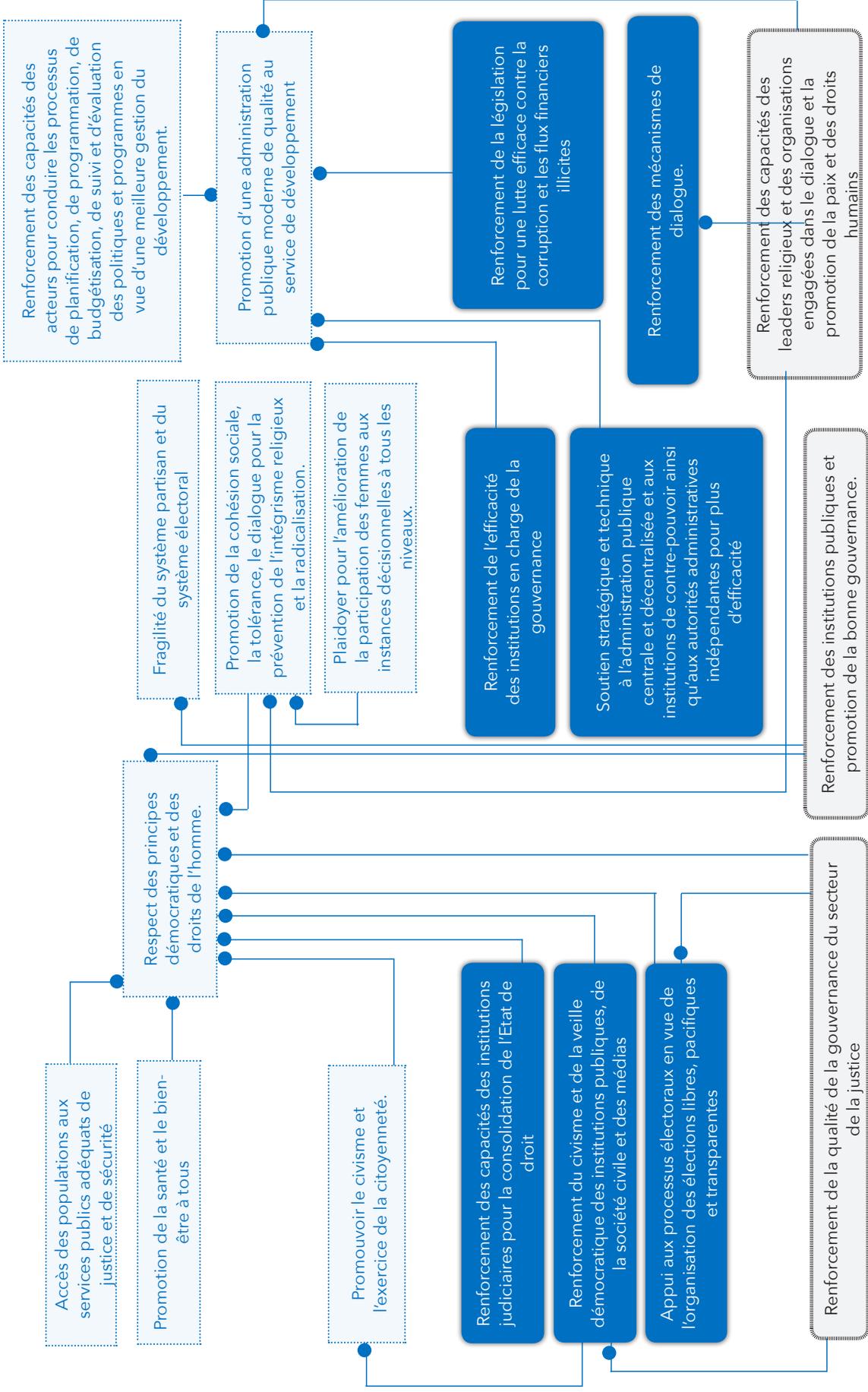
Produit 2.4 : Les communautés, notamment les plus vulnérables adoptent des comportements favorables à l'élimination de la défécation à l'air libre et au lavage des mains à l'eau et au savon

Produit 2.5 : Les acteurs aux niveaux national et local disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés et des politiques sociales inclusives

Produit 2.2 : Le Gouvernement, les collectivités locales, les communautés et les Associations des Parents d'Elèves (APE) disposent de capacités techniques et opérationnelles pour assurer la scolarisation, le maintien dans l'éducation de base et les performances des enfants, filles et garçons, de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés

Produit 2.3 : Les acteurs étatiques et non étatiques du système de protection disposent davantage de capacités techniques et opérationnelles pour assurer la protection des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les adolescents et pour mettre en œuvre efficacement les lois, politiques en matière de lutte contre les abus, les violences et l'exploitation





Consolidation de la démocratie de l'Etat de droit et promotion de la bonne gouvernance

Accès des populations aux services administratifs modernes et de justice adéquate

Les capacités techniques, opérationnelles et financières des institutions publiques, des OSC des médias sont améliorées pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques

Les acteurs nationaux sont renforcés pour gérer des crises et conflits de pacifiquement

Les réformes institutionnelles administratives et économiques sont mises en oeuvre efficacement pour l'atteinte des objectifs de développement

Les populations jouissent davantage des réformes administratives, économiques et institutionnelles et participent à la rédaction des comptes

Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales et des OSC pour assurer un accès équitable des personnes vulnérables aux services judiciaires adéquats

Effet 3 : D'ici à 2023, les institutions nationales et locales sont efficaces, transparentes et responsables dans la conception et la gestion du développement et ouvertes à tous dans un climat de paix et de sécurité où les populations ont accès à une justice respectueuse des droits humains et à une administration publique moderne.

Produit 3.1 : Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les médias disposent davantage de capacités techniques, opérationnelles et financières pour assurer la participation de tous aux processus démocratiques y compris la gestion et l'organisation des élections.

Produit 3.2 : Les institutions nationales et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le domaine de la justice disposent de capacités techniques et opérationnelles accrues pour garantir aux plus vulnérables un accès équitable à des services judiciaires adéquats et conformes aux normes de protection des droits humains.

Produit 3.5 : Les capacités nationales sont renforcées pour une gestion pacifique des conflits et la prévention contre l'extrémisme violent

Produit 3.3 Les institutions nationales et locales et les organisations de la société civile ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire efficacement les réformes administratives, économiques et institutionnelles et promouvoir la participation et la reddition des comptes.

Produit 3.4 : Les institutions aux niveaux national et local ont des capacités techniques, opérationnelles et financières accrues pour conduire les processus de planification de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies publiques intégrant l'Agenda 2030 et ses ODD.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	03
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	04
PAGE DE SIGNATURE	11
RESUME EXECUTIF	13
INTRODUCTION	27
1. CONTEXTE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT	31
1.1. Présentation générale du pays	31
1.2. Brève analyse de la situation : défis liés à la mise en œuvre des ODD au Bénin	33
1.2.1. Défis liés à la dimension économique et environnementale	33
1.2.2. Défis liés aux services sociaux de base et à la protection sociale.	37
1.2.3. Défis liés à la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la paix.	39
1.2.4. Défis liés au genre et à l'équité	42
1.2.5. Autres Défis liés à la mise en œuvre des ODD	44
2. DOMAINES PRIORITAIRES ET STRATEGIQUES DU PNUAD	47
2.1. Promotion de la croissance économique inclusive, forte et durable	49
2.2. Le renforcement du capital humain	50
2.3. La consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance	54
3. RISQUES ET HYPOTHESES	59
4. CADRE BUDGETAIRE ET STRATEGIE GLOBALE DE FINANCEMENT	63
5. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION	67

5.1. Mécanisme de mise en œuvre	67
5.1.1. Les principes de la mise en œuvre	67
5.1.2. Modalité de mise en œuvre	68
5.2. Mécanisme de coordination	70
5.2.1. Comité d’Orientation et Pilotage	71
5.2.2. Comité Technique	71
6. DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L’EVALUATION	75
6.1. Dispositif de suivi.	75
6.2. Dispositif d’évaluation	76
CONCLUSION	79
7. ANNEXES	81
7.1. ANNEXE 1 : VISION 2030	81
7.2. Annexe 2 : processus de formulation du PNUAD (2019-2023)	85
7.3. Annexe 3 : clauses légales et juridiques	89
7.3.1. Accords relatifs aux Partenariats, valeurs et principes	89
7.3.2. Ressources et stratégie de mobilisation des ressources	91
7.3.3. Suivi et évaluation	92
7.3.4. Engagements du Gouvernement béninois	93
7.4. Annexe 4 : matrice des résultats et des ressources du PNUAD	96
7.5. Annexe 5 : tableau récapitulatif des contributions financières des agences a la mise en œuvre de PNUAD 2019-2023	128
7.6. Annexe 6 : plan intégré de suivi, d’évaluation et de recherche de l’UNDAF	129
7.7. Annexe 7 : théorie de changement	131
TABLE DES MATIERES	141



**NATIONS UNIES
BENIN**



OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Système des Nations Unies au Bénin
Bureau de la Coordination
Zone résidentielle, lot 111 - 01 BP 506 Cotonou (Bénin)
Tél.: +229 21 31 30 45 / 46 - Fax: +229 21 31 57 86 rco@one.un.org

@UNBenin - www.bj.one.un.org